

Commune de Montagny



Conseil général

Dossier de convocation

Séance du 27 mai 2025



Table des matières

	Page(s)
Table des matières	2
Convocation	3 - 4
Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 10 décembre 2024	5 - 25
Election de la présidence et de la vice-présidence du Conseil général	26
Rapport sur les comptes 2024	27 – 34
Compte de résultats 2024	35 - 81
Compte d'investissement 2024	82 - 92
Contrôle des projets 2024	93 - 94
Bilan 2024	95 - 101
Rapport de l'organe de révision Fiduconsult sur les comptes 2024	102 - 104
Rapport de la commission financière sur les comptes 2024, questions y relatives	105 - 111
Rapport de gestion du Conseil communal	112 - 130
Règlement communal concernant le subventionnement des places d'accueil extrafamilial pré-scolaire.	131 – 137
Transformation et agrandissement de l'école de Cousset, décision et crédit de construction	138-141
Proposition de modification de l'annexe 1 du règlement du Conseil général – Concerne la rétribution du président du Conseil général et du bureau	142-143
Demande concernant le changement de système informatique communal, décision et crédit y relatif.	144-155
Divers	156



Montagny-la-Ville, le 6 mai 2025

COMMUNE DE MONTAGNY
Rue Centrale 56
1776 Montagny-la-Ville

Tél. 026 662 46 46
office@montagny-fr.ch

Nous avons l'avantage de vous convoquer en séance ordinaire du Conseil général, le

MARDI 27 MAI 2025 A 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET

avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 10 décembre 2024.
2. Election de la présidence et de la vice-présidence du Conseil général.
3. Comptes 2024
 - 3.1 Présentation du compte de résultats 2024.
 - 3.2 Présentation du compte d'investissements 2024.
 - 3.3 Présentation du rapport de l'organe de révision Fiduconsult SA par la commission financière.
 - 3.4 Rapport de la commission financière.
 - 3.5 Approbation des comptes 2024.
4. Rapport de gestion du Conseil communal.
5. Règlement communal concernant le subventionnement des places d'accueil extrafamilial pré-scolaire.
6. Transformation et agrandissement de l'école de Cousset, décision et crédit de construction.
7. Proposition de modification de l'annexe 1 du règlement du Conseil général – Concerne la rétribution du président du Conseil général et du bureau.
8. Demande concernant le changement de système informatique communal, décision et crédit y relatif.

./.

9. Informations du Conseil communal.

10. Divers

10.1 Sécurisation du trafic et demande de limitation de vitesse aux Arbognes.

Dans l'agréable attente de vous rencontrer, nous vous présentons nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le Président du Conseil général
Marc Küng

La secrétaire
Sylvie Wider



COMMUNE
DE
MONTAGNY

Cousset, le 10 décembre 2024

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE N° 26 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU MARDI 10 DECEMBRE 2024 À 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

Personnes présentes : 25 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Clément Jean-Luc, Syndic
Anne Bersier, Vice-Syndique
Baillet Yannis, conseiller communal
Currat Stéphane, conseiller communal
Grether Rémy, conseiller communal
Laurent Schopfer, conseiller communal
Rossier Sébastien, conseiller communal

Personnes excusées : Mme Roxane Joye, groupe « Continuité & Avenir »
Mme Caroline Roy, groupe « élan citoyen »
Mme Rachel Joye, groupe « Continuité & Avenir »
Mme Véronique Barras, groupe « élan citoyen »
M. Alexandre Margueron, groupe « Continuité & Avenir »

La séance est présidée par M. Marc Küng, Président du Conseil général.

Le Président ouvre cette séance en adressant ses salutations à M. le Syndic, Madame et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, aux représentants de la presse ainsi qu'aux citoyennes et citoyens de la commune de Montagny et leur souhaite la bienvenue à cette assemblée ordinaire du budget 2025.

Le Président excuse les absences de Mme Roxane Joye, Mme Caroline Roy, Mme Rachel Joye, Mme Véronique Barras et M. Alexandre Margueron.

Le Président informe que la séance a été convoquée conformément à l'article 28 du règlement du Conseil général, par courrier personnel à chaque conseillère et conseiller général et enfin dans la Feuille d'avis officielle no 47 du 22 novembre 2024, pages 1933. Un tout ménage a également été envoyé à la population de la commune.

L'assemblée ayant été convoquée conformément à la loi, elle peut délibérer valablement et Le Président déclare la séance ouverte à 20h01.

Comme d'habitude, les débats seront enregistrés et pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les personnes qui s'expriment veuillent bien préciser leur prénom et nom ainsi que le groupe auquel elles appartiennent pour la tenue du procès-verbal et pour la presse.

Afin de traiter le point suivant, le Président passe en revue la liste des présences.

25 personnes présentes, 5 personnes excusées, majorité 13.

Le Président passe la parole à M. le Syndic.

M. le Syndic adresse ses salutations à M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse, chers citoyens et citoyennes. Avant de commencer la séance, M. le Syndic veut présenter notre nouvelle administratrice Mme Sylvie Wider qui est entrée en fonction le 1^{er} octobre 2024, elle est présente ce soir pour sa première séance du Conseil général.

Avant de passer à la lecture de l'ordre du jour, le Président informe que le bureau a décidé à l'unanimité de retirer le point 3 « Adoption du règlement communal concernant l'accueil préscolaire » du tractanda.

Le règlement qui a été envoyé le jeudi 5 décembre 2024 au matin n'est pas encore abouti et il reste plusieurs points à analyser et à clarifier. Le bureau a informé le Conseil communal et les chefs de groupe en fin de semaine précédente. Les membres du bureau sont persuadés que nous pourrons voter ce règlement dans une séance extraordinaire du Conseil général pour la fin février 2025.

Selon renseignements pris auprès de la Préfecture, le Conseil général doit voter cette annulation du point 3.

Le Président passe au vote. Que celles et ceux qui approuvent la suppression du point 3 de l'ordre du jour lèvent la main.

La suppression du point 3 « Adoption du règlement communal concernant l'accueil préscolaire » de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour de cette séance :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 21 mai 2024.
2. Budget 2025.
 - 2.1. Présentation du budget du compte de résultats.
 - 2.2. Rapport de la Commission financière (compte de résultats et investissement).
 - 2.3. Questions / réponses sur le budget du compte de résultats.
 - 2.4. Présentation du budget des investissements :
 - a. 1500.5040.00 Réfection du toit de la caserne des pompiers
 - b. 2170.5290.00 Crédit complémentaire – étude d'extension du centre scolaire de Cousset.
 - c. 6150.5010.11 Investissements routiers 2025.
 - d. 6150.5060.00 Achat d'un tracteur-mulching professionnel Husqvarna
 - e. 7101.5090.00 Reprise des installations de l'Entente intercommunale Payerne-Montagny
 - f. 7201.5032.03 Mise en séparatif route de Belmont et impasse Sur-la-Ville à Montagny-la-Ville
 - g. 7201.5290.01 Etude pour la construction d'un bassin de rétention à Montagny-la-Ville
 - h. 7301.5060.03 Modification du traitement des déchets
 - modification du règlement sur les déchets
 - installation de Molok avec système de pesée

- i. 7410.5020.01 Aménagement du cours d'eau Arbogne - les Pelons
- j. 7410.5020.02 Effacement du seuil de l'Arbogne
- k. 8500.5845.00 Aide au financement – implantation de Bridor
- l. 8500.5845.01 Aide au financement – implantation de Swiss TVP SA

2.5. Vote général du budget d'investissement.

2.6. Vote du budget du compte de résultats.

~~3. Adoption du règlement communal concernant l'accueil préscolaire supprimé~~

4. Adoption du règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value

5. Informations du Conseil communal :

- Rapport d'étude du Conseil communal pour l'assainissement du carrefour à Grandsivaz vers l'Escabelle
- Mise à l'enquête des adaptations du PAL
- Point sur le projet sportif et de loisirs et école

6. Dissolution de la commission spéciale du Conseil général pour le dossier Sport et loisirs.

7. Divers.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions sur la convocation et l'ordre du jour.

Comme il n'y a pas de remarque, Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 21 mai 2024.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » a une question au niveau du rapport sur l'inauguration des 5 parcours des sentiers pédestres, au niveau des responsabilités, est-ce que M. le Syndic a pu regarder quelque chose.

M. le Syndic répond qu'au niveau de la RC communale, il est bien entendu que la forêt est un lieu où le risque zéro est seulement quand on le survole en hélicoptère. Du moment, qu'une négligence de la part de la commune est prouvée, notre assurance entre en matière.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » avait posé la question concernant l'entretien des sentiers pédestres, notamment l'accès aux panneaux indicateurs et aux bancs. Mme Bersier étant absente, on lui avait répondu que la question lui serait transférée, il ne voit aucune notification dans ce procès-verbal concernant la réponse. Est-ce que le Conseil communal sait qui a la responsabilité de cet entretien.

Mme Anne Bersier, Vice-Syndique, répond que l'entretien est assuré par la voirie d'une part et d'autre part, l'année passée, des membres de la commission Sénior+ sont allés faire un passage pour nettoyer un peu.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » comprend clairement que c'est officiellement la voirie qui est responsable de cet entretien.

Mme Anne Bersier le confirme.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques. Ce n'est pas le cas, Le Président passe au vote.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 21 mai 2024 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Marie-Noëlle Bugnon pour la rédaction de ce procès-verbal et passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Budget 2025.

2.1. Présentation du budget du compte de résultats

Le Président donne la parole à M. Stéphane Currat, conseiller communal.

M. Stéphane Currat. Le budget de fonctionnement est présenté avec un résultat bénéficiaire d'environ Fr. 40'000.00. M. Currat commente ce budget au moyen d'un graphique projeté. Des résultats comme ceux des années entre 2019 et 2022 sont peu probables. On va clairement baisser notre résultat opérationnel. Les charges liées augmentent surtout par l'augmentation de la population. Il n'y a pas d'augmentation notable sur l'évolution des salaires et des jetons. Cependant, pour les charges financières, elles augmentent du fait des objets réalisés, des amortissements qui arrivent et les taux d'intérêts qui augmentent, non seulement pour les projets communaux réalisés mais aussi des amortissements pour le CO, pour le home. Il y aura une correction, car pour le budget 2024, certains éléments n'ont pas été pris en compte, comme les amortissements dus au passage en MCH2, des compréhensions de règlements qu'on devra mettre sur les comptes, donc on aura la tendance qui sera un peu plus linéaire que la courbe montrée.

M. Currat est disposition pour les questions.

Comme il n'y a pas question, le Président passe au point 2.2.

2.2 Rapport de la Commission financière (compte de résultats et investissement).

Le Président passe la parole à M. Olivier Dousse, Président de la Commission financière.

M. Olivier Dousse, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui fait partie du dossier de convocation et qui conclut ainsi :

Sur la base des procédures effectuées, la COFI conclut que :

- Le budget respecte les principes de la comptabilité publique tels que définis par les articles 9, 10 et 11 LFCo.
- Le budget respecte le principe de la non-compensation des dépenses avec les recettes.

La COFI soulève cependant que le calcul de certaines recettes, dont les droits de mutation, sont budgétés sur la moyenne des 3 dernières années et ce, afin de conserver la même méthodologie de calcul. De plus, les recettes fiscales sont estimées selon la notice du Service cantonal des contributions.

En conséquence, la COFI préavise favorablement le budget de fonctionnement et le budget d'investissement dans leur ensemble.

Le Président remercie M. Dousse pour la lecture du rapport et passe au point 2.3.

2.3 Questions / réponses sur le budget du compte de résultats

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur le budget de fonctionnement.

Comme il n'y a pas de question, le Président passe au point 2.4.

2.4 Présentation du budget des investissements :

Le Président informe que les investissements seront présentés à chaque fois par le conseiller ou la conseillère responsable et ils seront votés directement au fur et à mesure.

a. 1500.5040.00 Réfection du toit de la caserne des pompiers

Le Président passe la parole à M Jean-Luc Clément, Syndic.

M. le Syndic informe que l'année passée, le Conseil communal a été avisé que de l'eau fuyait très peu mais assez régulièrement par le toit. Il y a deux possibilités : une de refaire l'isolation tout en sachant qu'elle va recouler. Pour faire l'étanchéité, il faut compter entre Fr. 35 et 40'000.—sans la dépose des panneaux. Le Conseil communal proposerait alors de faire un toit avec une faible pente et étanche.

Le Président demande s'il y a des questions.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » a appris que ce toit est doté de panneaux solaires que la commune loue. Est-ce que c'est le Groupe E qui loue la toiture.

M. le Syndic répond oui.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » se demande alors si par hasard, en posant les panneaux solaires, ils n'auraient pas perforé la toiture. Cela vaudrait la peine de faire une petite expertise à ce niveau-là pour voir s'il n'y a pas eu des dégâts en posant les panneaux solaires. Ce qui permettrait d'éviter de dépenser Fr. 150'000.--.

M. le Syndic répond qu'il faut arriver à le prouver, c'est peut-être une piste. Avant de démonter, on va le vérifier. C'est une bonne question.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages ». Du fait que cela va changer l'aspect physique du bâtiment, est-ce qu'il faudra faire une mise à l'enquête, cela va demander plus d'infrastructures que Fr. 150'000.--.

M. le Syndic répond qu'il faut déjà accepter le devis et le Conseil communal va faire avec l'enveloppe budgétée. Le Conseil communal va investiguer sur l'étanchéité et regardera au fur et à mesure.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » demande comment on arrive à voter Fr. 150'000.-- sans qu'une étude un peu approfondie ait été menée.

M. le Syndic répond qu'aujourd'hui, pour faire un toit pentu, on n'est pas obligé d'avoir des ingénieurs. Là, le Conseil communal veut faire quelque chose de raisonnable et simple. Le Conseil communal a regardé avec un charpentier. Donc il n'y a pas besoin d'avoir mille études pour mettre un pan de toit sur un bâtiment. C'est relativement simple. Le montant correspond aux m2 comptés, une surface de toit, des éléments, la toiture, la pose et la dépose des panneaux solaires. Le montant est suffisant. Le Conseil communal a une offre pour ces travaux.

M. Adrien Berger, groupe « élan citoyen ». Sachant que le bâtiment appartient à la commune et que nous avons un locataire, qui est l'ADIS, est-ce que le locataire a demandé les travaux et est-ce qu'ils pourraient participer.

M. le Syndic répond que les réparations sont à charge du propriétaire.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » rebondit sur le fait de la mise à l'enquête car entre le toit plat et le toit en pente, on ne sait pas du tout le taux de déclivité qui est prévu sur ce toit, on peut avoir des mauvaises surprises, avec des refus ou des oppositions de l'entourage après construction. Est-ce que la commune va mettre à l'enquête ces travaux.

M. le Syndic répond que cela va être fait juste et selon les normes.

Comme il n'y a plus de question, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 150'000.00 pour la Réfection du toit de la caserne des pompiers, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire ?

L'investissement de Fr. 150'000.00 pour la Réfection du toit de la caserne des pompiers, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, est accepté par 24 oui et une abstention.

Le Président passe au point suivant.

b. 2170.5290.00 Crédit complémentaire – étude d'extension du centre scolaire de Cousset.

Le Président passe la parole à M. Stéphane Currat, conseiller communal.

M. Stéphane Currat présente les différentes étapes du crédit d'études préalables au crédit d'étude. Il informe que nous passons actuellement au crédit d'étude qui sert notamment à payer : le bureau d'architecture, les études géotechniques et hydrogéologiques, les études de ruissellement et crues, les frais de mise à l'enquête, les études et taxes MINERGIE, les études parasismiques et le concept de gestion des sols. Mais c'est surtout de faire la création d'un avant-projet du projet final, d'avoir le budget et calculer les coûts de construction et de créer tout le dossier de mise à l'enquête. Pour cela, l'idée est d'utiliser le crédit d'investissement voté en 2019 qui est de Fr. 240'000.00 qui se composait d'une partie pour l'avant-projet du bâtiment scolaire et d'une autre partie pour la rénovation du centre sportif. Aujourd'hui, on a dépensé un peu de ce montant et M. Currat propose de faire une reprise en considération de ce montant et de le réattribuer entièrement à l'extension du centre scolaire de Cousset et ajouter Fr. 100'000.00 pour le paiement de ces différents postes.

Le programme pour ce projet école, c'est 4 classes enfantines, 4 classes primaires, deux salles d'appui et une petite place de jeux pour l'école infantine et une place de parc. Le budget estimé global devrait être aux alentours de 8 millions. La chose très importante si le Conseil général est contre le projet, il faut tout de suite dire non ce soir.

M. Currat demande s'il y a des questions.

Comme ce n'est pas le cas, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 100'000.00 pour un Crédit complémentaire – étude d'extension du centre scolaire de Cousset, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 100'000.00 pour un Crédit complémentaire – étude d'extension du centre scolaire de Cousset, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant.

c. 6150.5010.11 Investissements routiers 2025.

Le Président passe la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal.

M. Sébastien Rossier informe qu'il s'agit des entretiens annuels auxquels est ajoutée la glissière de sécurité à la route des Arbognes pour un montant de Fr. 10'000.00.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » demande s'il est possible de mettre du gravier sur le chemin menant au stand de tir, car ce bâtiment est bien utilisé.

M. Sébastien Rossier répond que du gravier est rajouté deux fois par année sur ce type de chemins. Cette année avec les précipitations, ces chemins ont vite été endommagés.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » dit que c'est lui qui va boucher les trous sur le chemin du stand de tir avec son gravier. Ce bâtiment est loué. Il précise que personne ne va mettre du gravier sur ce chemin.

M. Rossier va transmettre la demande et pense que le montant budgété de Fr. 40'000.00 est suffisant pour entretenir ce chemin.

M. Julien Marguet, groupe « Continuité & Avenir » demande les raisons de remplacer cette barrière, elle n'est plus aux normes, elle est vétuste.

M. Rossier répond qu'elle est cassée et qu'effectivement elle n'est plus aux normes. Il faut la remplacer et cela fait partie de l'entretien, avant qu'il y ait un accident.

Comme il n'y a plus de question, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 50'000.00 pour les Investissements routiers 2025, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 50'000.00 pour les Investissements routiers 2025, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant.

d. 6150.5060.00 Achat d'un tracteur-mulching professionnel Husqvarna

Le Président passe la parole à M. Sébastien Rossier.

M. Rossier informe qu'il s'agit du remplacement des robots de tonte qui ont été achetés en 2017 et qui ont lâché cet été. Il y a déjà eu de lourdes réparations il y a deux ans sur ces mêmes robots. Plusieurs solutions ont été étudiées et le choix s'est porté sur un tracteur tondeuse plutôt qu'un robot. Le coût est un peu plus élevé que le remplacement des robots mais l'entretien est plus faible.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » est favorable au tracteur. Cependant, il vient sur l'épisode neigeux de quelque temps en arrière. On a fait une superbe place de skater et en cas de neige, elle est enlevée à la pelle. Est-ce qu'on pourrait combiner une lame à neige avec ce tracteur.

M. Rossier répond que les lames à neige sont sur le véhicule John Deere pour les trottoirs. Le skaterhockey, comme le foot, sont des sports extérieurs et lors de conditions météo défavorables, les matchs sont annulés ou repoussés.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir », répond que lorsqu'il neige un tout petit peu, les joueurs de skater doivent nettoyer la place. Il pense que mettre une lame à neige qui coûte Fr. 2'000.00 ne va pas se voir dans le montant budgété. Ce tracteur pourrait servir à dégager les places de parc et devant le centre sportif.

M. Rossier répond que techniquement c'est faisable, mais lorsqu'il neige la priorité est donnée aux routes et trottoirs. Les places sont en 3^{ème} priorité et il ne peut pas garantir que ce soit prêt à temps.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » trouve que la commune devrait avoir un moyen pour dégager cette place de skater ou bien il faut faire un toit. Vis-à-vis du foot, la commune tond le gazon. Du fait que la commune met les moyens pour le foot, il faut également mettre les moyens pour les autres sociétés. Le concierge des écoles pourrait très bien le faire.

M. Rossier peut proposer un investissement l'année prochaine et précise que cette place ne sera pas déneigée en priorité, seulement une fois que les trottoirs seront propres et sécurisés.

Il n'y a pas d'autres questions et le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 29'000.00 pour l'Achat d'un tracteur-mulching professionnel Husqvarna et le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 29'000.00 pour l'Achat d'un tracteur-mulching professionnel Husqvarna et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté par 24 oui et une abstention.

Le Président passe au point suivant.

e. 7101.5090.00 Reprise des installations de l'Entente intercommunale Payerne-Montagny

Le Président passe la parole à M. Jean-Luc Clément, Syndic.

M. le Syndic a donné le maximum d'informations dans chaque groupe. L'Entente est née à la suite de la volonté de Payerne et Montagny-les-Monts de faire un réservoir en commun pour des ressources en eau. La convention a débuté en 2001 alors que Payerne utilisait environ le 70% de la source. C'est Payerne qui a investi le plus à l'époque. La commune s'agrandit et en 2012, il y a inversion de la consommation. Elle était progressive et est passée de 50 % à 7 %. Pour Payerne, cela représente en fait le verre d'eau pour le café. La convention est arrivée à échéance en 2024. Payerne prend la décision de quitter l'Entente et d'un commun accord, on décide de prendre un expert neutre pour faire une estimation de la valeur de cet objet pour arriver au montant de 1,7 millions. Ce montant a été validé par le Conseil communal de Payerne et son exécutif. Pour eux, cela leur permet de nous céder les installations et de nous laisser l'entièreté de la source. Si la proposition est refusée, il y a toujours la possibilité de rester ensemble. Cela veut dire que nous devons refaire une convention, 50/50 pour la totalité, le rachat des puits serait à hauteur de Fr. 450 à 500'000. Montagny serait amputé d'environ 120'000 m3 et nous n'aurons pas assez d'eau. On devra avoir recours à d'autres ressources en eau, qui aujourd'hui, il serait possible de prendre cette eau en Gruyères. Certes l'eau, par ce complexe nous coûte, suivant les années, entre 35 et 50 cts par m3 et l'eau qu'on devrait acheter en Gruyères nous coûterait Fr. 1,50 le m3. En revanche, on sera toujours relié avec la commune de Payerne, ce qui est très important, on a une conduite qui nous relie. Cela voudrait dire que si une pollution interviendrait sur nos trois puits qui ne nous permettrait pas de pouvoir tirer de l'eau, on dit à Payerne, on a besoin d'eau, pas de problème, on ouvre la vanne et on remplit notre réservoir.

Pour ce qui est du chlorothalonil, on est peu concerné par rapport à certaines communes. On a des ressources en eau avec un secteur boisé ce qui permet d'avoir un taux plus bas. Aujourd'hui, ce problème peut se régler avec la dilution. Le chlorothalonil était une substance utilisée dans l'agriculture. Aujourd'hui, elle est interdite, donc la teneur va diminuer. Pour avoir des soucis, il faut boire une baignoire par jour, donc au niveau de la santé, il ne faut pas trop s'inquiéter, les normes existent. M. le Syndic trouve que cet investissement a été bien calculé, bien réfléchi, et là, la commune de Payerne n'a pas voulu tirer le maximum. M. le Syndic est très satisfait de cette négociation. M. le Syndic est à disposition pour les questions.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » dit que c'est plutôt un souhait, qui lui tient à cœur, c'est au niveau de l'entretien de ce réseau d'eau, si Payerne va sortir. Il espère vivement que la commune ne soustraite pas ce travail à une entreprise privée, et plutôt qu'on engage quelqu'un, qu'on forme quelqu'un, ce qui sera très important pour qu'on connaisse le réseau.

M. le Syndic remercie M. Raphaël Pidoud pour la remarque. Le fait de prendre une entreprise, ce n'était même pas évoqué, en raison du coût. Il faut savoir que la commune

de Payerne reste à notre disposition et après l'objectif est de former quelqu'un. On est 100% d'accord avec cette façon de faire.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages », trouve que le prix est un peu élevé. La commune de Montagny a aussi pris à sa charge des coûts. Si on fait sur la durée de vie de 60 ans et qu'on est à 30 ans et après calcul, le prix juste serait de 1,1 millions.

M. le Syndic répond que Payerne ne va pas négocier, soit on n'accepte ou pas. La personne qui a effectué l'expertise est un spécialiste.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » demande quel est le coût par année pour l'entretien, le contrôle d'hygiène et tout.

M. le Syndic répond qu'au bout de la chaîne, on a une eau qui coûte entre 35 et 40 cts le m³. Tout a été suivi, l'entretien a été suivi durant toutes ces années d'utilisation. C'est une continuité.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » demande si avec cet investissement, ce sera toujours 50 cts le m³.

M. Grether, conseiller communal, répond que le prix coûtant de 50 cts est le prix de revient du m³ d'eau, une fois déduites toutes les charges : l'électricité, l'amortissement, les locations, les frais de personnel. Ce qui va coûter plus cher sur le compte de l'eau, c'est l'amortissement de 1,7 millions. Le prix de l'eau peut se modifier d'une année à l'autre. Si tout à coup, on doit changer deux pompes au lieu d'une. Si pour une raison X, on a deux pompes qui foirent, on ne peut pas tout gérer. L'eau de Montagny n'est pas traitée et elle va continuer d'être disponible. Les installations sont en bon état, elles ont 30 ans, il y aura de l'entretien, mais il n'y a aucune raison qu'on ait tout à coup une explosion du prix de revient.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » aimerait savoir car dans le préavis de la commune de Payerne, il est indiqué que les infrastructures de l'Entente appartenant en majorité à la commune de Payerne, âgées de plus ou moins 30 ans, vont à court terme, nécessiter d'importants investissements d'entretien et de remise en état. Qu'est-ce que Payerne entend par là ?

M. Grether, conseiller communal, répond qu'il faut se mettre à la place de la Municipalité de Payerne. Si le Municipalité de Payerne leur dit, pour x raisons on va se détacher de l'Entente, mais que les installations sont en hyper état, etc, que va dire le législatif. C'est un argument, qu'on peut prendre comme on le veut, pour influencer le législatif de Payerne.

M. le Syndic a demandé au chef de service de Payerne, qui est aussi secrétaire de l'Entente d'être présent ce soir et il aimerait bien lui passer la parole, C'est M. Frédéric Monney qui pourrait par rapport à Payerne, donner des éléments parce que le dossier a été très bien étoffé.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » demande de penser que Montagny est sur l'autre côté, on ne pense pas comme le Conseil communal de Payerne. Si on fait la moyenne c'est la moitié.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir ». On avait voté un crédit pour une source, quels sont les résultats ?

M. Grether, conseiller communal. Le Conseil général a déjà été sollicité pour une étude à la Chanéaz. L'étude a été faite, le résultat est très intéressant, le seul problème c'est qui paie la réalisation. On a laissé dormir le dossier en attendant comment ça allait se passer si Payerne allait refaire une nouvelle convention, ou si on allait racheter la part de Payerne, car cela fait plusieurs années que c'est dans l'air du temps. Le Conseil

communal a préféré attendre de savoir où on allait avant de revenir là-dessus. Ce qu'il faut savoir, on a plein d'eau à exploiter. Il donne la parole à M. le Syndic qui a eu un sourcier cette semaine.

M. le Syndic dit qu'aujourd'hui, on a la possibilité de capter de l'eau, Un sourcier est venu deux fois. Il a trouvé de l'eau très précisément avec un litrage qui fait déjà le quart de la source sans compter le puits de la Chanéaz de 150 lt minutes ce qui fait environ 80'000 m3 à l'année. On va trouver de l'eau, c'est sûr et on pourra réalimenter notre réservoir, on a le forage, les pompes, à payer, le réservoir est déjà là. L'eau supplémentaire pourra être vendue. La commune de Torny est déjà preneuse. On va pouvoir avoir plus de capacité. Avec le changement climatique, on sait que les années sèches vont être plus régulières que les années mouillées. M. le Syndic va revenir avec du précis, d'ici le mois de mai avec les emplacements, les litrages et le coût.

Il n'y a pas d'autres questions et le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 1'700'000.00 pour la Reprise des installations de l'Entente intercommunale Payerne-Montagny, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 1'700'000.00 pour la Reprise des installations de l'Entente intercommunale Payerne-Montagny, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, est acceptée par 23 oui, 1 non, 1 abstention.

Le Président passe au point suivant.

f. 7201.5032.03 Mise en séparatif route de Belmont et impasse Sur-la-Ville à Montagny-la-Ville

Le Président passe la parole à M. Rémy Grether, conseiller communal.

M. Grether présente au rétroprojecteur la partie concernant le crédit, la partie réalisée et le solde à effectuer qui concerne la partie Pré-Michel ce qui permettra de clôturer le séparatif de la commune, en sachant que Mannens est terminé, ceci avant la mise en œuvre de l'Eparse.

Il n'y a pas de questions et le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 1'500'000.00 pour la Mise en séparatif de la route de Belmont et l'impasse Sur-la-Ville à Montagny-la-Ville, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 1'500'000.00 pour la Mise en séparatif de la route de Belmont et l'impasse Sur-la-Ville à Montagny-la-Ville, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant.

g. 7201.5290.01 Etude pour la construction d'un bassin de rétention à Montagny-la-Ville

Le Président passe la parole à M. Rémy Grether, conseiller communal.

M. Grether présente au rétroprojecteur l'emplacement prévu sur le plan du PGEE (plan général d'évacuation des eaux), pour des raisons de déclivité. Aucun contact n'a encore été pris avec les propriétaires terriens. Il faudra trouver un endroit dans ce périmètre et contrôler que le terrain s'y prête.

Le Président demande s'il y a des questions, comme ne n'est pas le cas, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 60'000.00 pour l'Etude pour la construction d'un bassin de rétention à Montagny-la-Ville, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 60'000.00 pour l'Etude pour la construction d'un bassin de rétention à Montagny-la-Ville, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant.

h. 7301.5060.03 Modification du traitement des déchets

- **Modification du règlement sur les déchets**
- **Installation de Molok avec système de pesée**

Ce point comprend deux votations, donc la modification du traitement des déchets avec la modification du règlement sur les déchets et l'installation de Molok avec système de pesée. Le Président passe la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal. La discussion se fait sur les deux points et ensuite la votation se fera séparée.

En premier, M. Sébastien Rossier donne quelques explications sur la modification du règlement.

La gestion des déchets ménagers incombe aux communes et le compte des déchets doit être autofinancé à hauteur de 70% au minimum. C'est pour cela que nous avons une taxe. Aujourd'hui, il y a la taxe au sac et il y a d'autres systèmes de taxe, c'est la taxe au poids. Aujourd'hui, avec la taxe au sac, nous avons des containers, certains sont remplacés et par endroit, ils ne sont pas bien situés et nous devons aussi en changer. Les sacs sont souvent posés à côté et il y a aussi le dépôt de sacs noirs au lieu de sacs taxés. Dans la réflexion, la question s'est posée, pourquoi pas changer le système de taxe. Le système de taxe au poids est celui du pollueur-payeur et puis avec ce système, il y a un meilleur tri donc ce qui fait diminuer la quantité de déchets. Donc finalement pour les citoyens c'est meilleur marché, et pour la commune, comme il y a moins de déchets, c'est aussi meilleur marché. A la fin, c'est aussi favorable à l'environnement parce qu'il y a plus de tri et plus de recyclage. C'est pourquoi il est proposé un système de taxe au poids. Pour ce faire, on a besoin d'adapter le règlement communal sur les déchets. Un plafond de 80 cts au kg a été mis et si aujourd'hui on devait mettre en place le système, ce serait 60 cts/kg. Ce document a déjà été envoyé à M. Prix, qui n'a pas donné de remarque. M. Prix sera plus à même de contrôler le règlement d'exécution qui vient par la suite, une fois le nouveau système en vigueur. Le Service des communes a également donné un retour favorable avec quelques légères modifications sur la terminologie.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, vient sur le système de la taxe au poids.

Avec le système de la taxe au poids, il y a les Moloks et les compacteurs.

Au niveau des coûts, sur notre commune il faut au minimum deux compacteurs. Un compacteur coûte entre Fr. 140 et 160'000.00 donc finalement au niveau de l'investissement avec deux compacteurs, on est au même prix qu'avec les Moloks. Le désavantage des compacteurs est qu'on doit les situer à une seule place dans la commune. C'est le plus grand point en défaveur des compacteurs et aussi au niveau de l'entretien et des transports des déchets c'est aussi un peu plus cher.

Au niveau des Moloks, il y a plusieurs systèmes. Le système de la pesée a été choisi. Au niveau de l'entretien des Moloks choisis, c'est plus facile et peu coûteux, les balances sont fiables, de grandes communes travaillent déjà avec ce système. L'avantage également est de pouvoir garder les emplacements dans tous les villages, en principe aux mêmes endroits que les containers actuels sauf à certains endroits. C'est pourquoi ce système est présenté ce soir.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen ». Les Moloks étant utilisés plutôt en ville, dans de nombreuses communes, telle que la nôtre, Belmont-Broye, Chénens, Neyruz, Villaz, c'est plutôt le compacteur qui est pris en référence, notamment à Domdidier. Il est étonné que ce soient les villes qui ont été prises en exemple et est-ce que la solution de la location a été évaluée, car ces compacteurs peuvent être loués.

M. Sébastien Rossier répond que la solution de location est beaucoup plus chère que l'achat. La solution pour notre commune, vu la taille des compacteurs, c'était clairement de les acheter, car avec un leasing on va payer plus cher à la fin.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » est étonné au niveau du prix au kg de 80 cts, on arrive pratiquement près du double que maintenant si on compare avec un sac rouge. Pour des grands ménages cela pourrait être élevé dans le budget.

M. Sébastien Rossier répond que le prix de 80 cts au kg est mentionné dans le règlement. C'est le prix maximum. Si on part avec ce projet, on va démarrer avec 60cts au kg en comparaison avec d'autres communes. En comparant avec un sac de 35 lt à Fr. 2.00, entre 2, 3 ou 4 kg, on est dans les mêmes tarifs. Dans les autres communes, il a été constaté une réduction de 30% de la quantité déchets, c'est aussi 30% de frais en moins.

M. Julien Marguet, groupe « Continuité & Avenir » croit que c'est une assez bonne solution au niveau de l'hygiène, cependant il voit une grosse différence pour les familles. Il est prévu une réduction pour les couches-culottes de Fr. 80.—par année et par enfant jusqu'à 3 ans, ce montant lui paraît un peu faible.

M. Sébastien Rossier répond que cela n'a pas été contrôlé, ni de peser les sacs de couches pour un enfant, mais c'est ce qui se fait dans d'autres communes. C'est clair qu'avec les sacs transparents ce ne sera plus possible. Un montant forfaitaire est la méthode la plus simple pour les enfants et après si vraiment on voit que ce montant est trop faible, on pourra toujours l'adapter dans le règlement d'exécution.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » avec ce principe, on ne pense pas aux mamans de jour, aux grands-parents qui gardent les enfants. Est-ce qu'on rend les enfants avec les pampers.

M. Sébastien Rossier répond selon renseignements pris ailleurs, on pourrait déposer les sacs transparents à la déchetterie pour les grands-parents, mais cela complique le système. Pour une maman de jour, elle pourrait avoir la réduction de Fr. 80.00. Ils y ont pensé, c'est à mettre en place dans le règlement d'exécution.

M. Yves Joye, groupe « élan citoyen », est-ce que le prix comprend l'aménagement des places et l'accès des camions.

M. Sébastien Rossier répond oui. Le montant de Fr. 300'000.00 est pour l'acquisition des Moloks et Fr. 50'000.00 pour l'installation. Des devis ont été demandés. Les emplacements doivent être définis pour permettre de vidanger les Moloks.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » a une remarque sur la taxe de base, article 21, point 5. La taxe pour les entreprises est fixée à Fr. 2'500.00. Une entreprise peut passer une convention avec la commune et aussi avoir un contrat avec une entreprise de ramassage. C'est bien indiqué que les entreprises peuvent elles-mêmes assumer l'élimination de leurs déchets sur présentation d'un contrat avec une autre entreprise de

ramassage, le Conseil communal peut surseoir à la perception de la taxe de déchetterie. Il ne comprend pas tout.

M. Sébastien Rossier répond que le Conseil communal « peut surseoir » ce sont typiquement des remarques faites par le Service des communes. On a repris l'ancien règlement mais il doit être adapté et peut surseoir c'est trop vague, là, ça doit être que si un contrat est présenté et que c'est prouvé que l'entreprise élimine elle-même ses déchets, la commune ne doit pas percevoir de taxes. Ce sont des changements qu'on doit faire à la demande du Service des communes. Ils ont conseillé de réviser totalement le règlement des déchets pour éliminer tous ces petits points dans quelques années.

Il n'y a plus de question et le Président passe au vote les deux points séparément.

- **Modification du règlement sur les déchets**

Le Président passe au vote.

Acceptez-vous la modification du règlement sur les déchets.

La modification du règlement sur les déchets est acceptée par 24 oui et 1 abstention.

- **Installation de Molok avec système de pesée**

Le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 350'000.00 pour l'Installation de Molok avec système de pesée et le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 350'000.00 pour l'Installation de Molok avec système de pesée et le recours à l'emprunt si nécessaire, est accepté par 23 oui, 1 non et 1 abstention.

Le Président passe au point suivant.

i. 7410.5020.01 Aménagement du cours d'eau Arbogne - les Pelons

Le Président passe la parole à M. Jean-Luc Clément, Syndic.

M. le Syndic dit que pour les Pelons, la Confédération a donné raison aux pêcheurs pour la migration piscicole. En dessous des Pelons, on avait une retenue d'eau pour la scierie Stern qui avait un Moulin à l'époque. Ce barrage devenait vétuste et de l'eau passait par-dessous. Ce barrage aurait cédé et la Confédération a décidé de l'enlever. Ils ont sous-estimé que le cours d'eau allait naturellement prendre de la vitesse et même le responsable de l'endiguement n'aurait pas pu le penser. Les travaux ont été repoussés en 2025 du fait qu'aujourd'hui on a 20% à notre charge et à partir de 2025, ils prennent jusqu'à 95 % à charge entre le canton et la Confédération. La seule chose pour la commune c'est d'avancer l'argent pendant 2 ou 3 mois et la somme entre 90-95 % va nous être reversée.

Comme il n'y a pas de question, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 575'000.00 pour l'Aménagement du cours d'eau Arbogne – les Pelons ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 575'000.00 pour l'Aménagement du cours d'eau Arbogne – les Pelons ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant.

j. 7410.5020.02 Effacement du seuil de l'Arbogne

Le Président passe la parole à M. Rémy Grether, conseiller communal

M. Grether informe que la demande a été faite d'enlever le seuil à Bossy qui permettait, à l'époque, à l'usine de Bossy Céréales de s'alimenter. Ce qui est très important pour la commune, c'est qu'en enlevant ce seuil, on arrive à baisser le niveau de l'Arbogne et on diminue la zone inondable dans laquelle où se trouvent les terrains où il est prévu de construire l'extension de l'école. Si nous n'arrivons pas à baisser le seuil, on devra faire une digue sur le bord du chemin pour pouvoir construire ces bâtiments par rapport aux crues centennales. Les études ont été faites par un bureau d'ingénieurs pour savoir comment faire en baissant ce seuil et faire en sorte que dans le cadre de crues importantes cela n'inonde pas derrière le centre sportif. Différentes possibilités ont été élaborées. On peut baisser en tous les cas d'un mètre. C'est la Confédération qui va donner son feu vert. Pour ce crédit, la commune doit faire le banquier, c'est 100% de subvention de la Confédération, mais pour l'instant on n'a pas encore son feu vert. Il espère que la Confédération suivra dans ce sens.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » dit que soit chez Stern ou Bossy, ces barrages ont été faits pour des privés.

M. Grether répond oui. La loi sur les cours d'eau a changé. A l'époque, les cours d'eau n'étaient pas gérés et entretenus de la même manière. Aujourd'hui, les cours d'eau sont du ressort de la Confédération, et notamment tout ce qui est piscicole. C'est la migration piscicole qui nous oblige à faire cela. Ça n'a rien à voir avec l'aménagement des cours d'eau.

Comme il n'y a plus de question, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 695'000.00 pour l'Effacement du seuil de l'Arbogne ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 695'000.00 pour l'Effacement du seuil de l'Arbogne ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant.

k. 8500.5845.00 Aide au financement – implantation de Bridor

Le Président passe la parole à M. Stéphane Currat, conseiller communal, pour les deux points suivants.

M. Stéphane Currat informe que le Conseil communal a reçu l'entreprise Bridor qui souhaite s'installer sur le site de Bossy Céréales sur la partie droite et la partie gauche sera reprise par la 2^{ème} société.

Bridor Suisse est un groupe français, créé en 1988 par Louis Le Duff basé à Rennes en Bretagne. Ils sont leader mondial dans la boulangerie industrielle premium avec 1,4 Milliard d'Euros en 2023, 9 sites de productions, 100 pays dans le monde, 4'500 collaborateurs. Ils sont déjà implantés en Suisse par différentes sociétés. Leur objectif est de créer Bridor Suisse sur le site de Cousset et de rapatrier également les sièges de Chef Gourmet, ce qui permettrait d'avoir des revenus sur le bénéfice de cette entreprise. La COREB soutient également cette entreprise, c'est-à-dire qu'ils entrent en matière si la commune entre en matière pour utiliser le Fonds de développement régional qui est géré par la COREB. Ce Fonds de développement régional est également financé par la commune, on paie un certain montant par habitant pour alimenter ce Fonds de développement régional et aujourd'hui on a la possibilité d'utiliser une partie de ces

fonds. La commune propose Fr. 30'000.—et la COREB rajoute 3 x ce montant soit un montant de Fr. 90'000.00 et ainsi Bridor pourrait bénéficier d'un prêt sans intérêt d'un montant total de Fr. 120'000.00 qu'ils doivent rembourser à une échéance maximale de 10 ans, sachant qu'il n'y a pas forcément de demande de remboursement pour les 3 premières années, mais ensuite les remboursements doivent s'effectuer. Ce n'est pas sans risque, le risque zéro n'existe pas. Le Conseil communal a tenu compte de ce risque. La demande initiale de l'entreprise était largement supérieure au montant proposé par la commune.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » demande si on n'accepte pas, l'entreprise ne vient pas.

M. Stéphane Currat répond que si l'investissement n'est pas accepté, ils ne vont pas abandonner leur projet d'implantation, en revanche, nous n'enverrions pas un bon signal pour la suite notamment pour le déplacement du siège de l'autre entreprise sur la commune.

Le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 30'000.00 pour l'Aide au financement – implantation de Bridor, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 30'000.00 pour l'Aide au financement – implantation de Bridor, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire pour l'aide au financement est accepté par 24 oui et 1 abstention.

I. 8500.5845.01 Aide au financement – implantation de Swiss TVP SA

M. Stéphane Currat informe que la 2^{ème} entreprise Swiss TVP SA concerne La Protéine Végétale Texturée. M. Currat montre un peu les prévisions de croissance de cette protéine végétale texturée, et la culture de viande. Ils s'attendent à une bonne augmentation de cette protéine végétale texturée, donc ils fabriqueraient des semi-produits sur le site de Cousset en utilisant deux ingrédients principaux : le tournesol et le petit pois. Ce qu'il faut bien retenir, c'est une chance énorme que deux entreprises dans le domaine agroalimentaire s'intéressent à Cousset, et que cela correspond parfaitement à l'activité historique du site. Si ces entreprises ne venaient pas, on pourrait très bien se retrouver avec un dépôt, ou autres, avec des problématiques de transports qui seraient à une autre échelle. M. Currat est à disposition pour les questions.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages ». L'entreprise Swiss TVP a deux mois, elle est toute jeune. Il y a peut-être plus de risque de ce côté-là.

M. Stéphane Currat répond qu'il ne peut pas le juger, le risque est là pour les deux entreprises. Des plans financiers ont été présentés pour Swiss TVP qui montrent que rapidement ils s'attendent à des horizons, sur 3 à 5 ans, à dégager des bénéfices très importants et donc on peut s'attendre à des revenus pour la commune qui sont loin d'être négligeables.

M. Jean-Luc Clément, Syndic, veut juste rajouter que cette dernière entreprise a des demandes de fonds très importants. S'ils arrivent à obtenir tout ce qu'ils ont demandé, la commune a une toute petite partie.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » demande si ces deux entreprises ont prévu d'utiliser la totalité du site.

M. Stéphane Currat répond oui.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen ». Est-ce qu'il y a des analyses au niveau trafic routier, des estimations.

M. Stéphane Currat répond que nous n'avons pas d'études concrètes à disposition, on peut juste avoir un ressenti par rapport à ce qui a été étudié et validé à l'époque avec Bossy Céréales, et ici on est finalement sur le même domaine d'activité.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen ». Est-ce qu'il y a des chiffres au niveau des places de travail.

M. Jean-Luc Clément, Syndic, répond que d'après les informations, il y aura une trentaine de personnes au minimum.

M. Sébastien Jaquet, groupe « Les 7Vilages » voit que l'entreprise Bridor fait un chiffre d'affaires de 1,3 milliards d'euros et est un peu surpris qu'ils viennent demander Fr. 30'000.00.

M. Stéphane Currat répond que c'est une antenne suisse qui veut fonder Bridor Suisse.

Le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 30'000.00 pour l'Aide au financement – implantation de Swiss TVP, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 30'000.00 pour l'Aide au financement – implantation de Swiss TVP SA, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté par 20 oui, 3 non et 2 abstentions.

2.5 Vote général du budget des investissements.

Pour respecter la procédure, le Président passe au vote le budget global des investissements qui ont tous été acceptés.

Acceptez-vous le budget d'investissement 2025 ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

Le budget des investissements 2025 est accepté à l'unanimité.

2.6 Vote du budget du compte de résultats

Le Président passe au vote le budget du compte de résultats.

Acceptez-vous le budget du compte de résultats 2025 tel qu'il a été présenté par M. Stéphane Currat, conseiller communal, responsable des finances.

Le budget du compte de résultats est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point 4.

~~3. Adoption du règlement communal concernant l'accueil préscolaire~~

4. Adoption du règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value

Le Président passe la parole à M. Stéphane Currat.

M. Stéphane Currat dit qu'il s'agit d'une plus-value lors de la mise en zone d'un terrain. Le canton encaisse une taxe et la commune a la possibilité d'avoir un retour d'argent du canton, uniquement si on adopte le règlement qui est proposé. Le maximum de la taxe communale est de 25% de la taxe cantonale. C'est important de le passer ce soir, car avec le PAD Cousset-Centre, il y aura des changements de zone donc on va pouvoir, en cas d'acceptation, appliquer, ce règlement en 2025 et avoir un retour. M. Currat est à disposition pour les questions.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir » demande si le canton encaissera un peu moins ou c'est le propriétaire qui paiera un peu plus.

M. Stéphane Currat répond que c'est le canton qui encaissera moins.

Comme il n'y a plus de question, le Président passe au vote.

Acceptez-vous le règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value.

Le règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point 5.

5. Informations du Conseil communal :

- Rapport d'étude du Conseil communal pour l'assainissement du carrefour à Grandsivaz vers l'Escabelle

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, va donner une information sur les carrefours.

Carrefour de Cousset à la route des Arbognes

À la suite de la question posée lors de la dernière séance, le préavis a été négatif du canton lors du premier dossier étudié par un bureau d'ingénieurs. Il a fallu aussi tenir compte du PAD Cousset-Centre, avec une route supplémentaire qui pourrait débarquer sur ce carrefour. Il présente le nouveau projet à soumettre au canton, en tenant compte principalement du problème des piétons qui coupent le carrefour. Pour mettre un passage-piétons au niveau du passage à niveau, il est obligatoire de mettre un îlot central, ce qui implique d'élargir la route cantonale, donc ce projet sera à nouveau soumis au canton et donc sous réserve de l'approbation du canton et les CFF qui modifient le passage à niveaux. Une chance c'est qu'une étude est en cours depuis le Golf de Payerne jusqu'en haut au Parchy, le tronçon de la route des Parchy allait être remodelé et modifié. Cela pourrait entrer parfaitement dans ce cadre-là et avec un peu de chance on arrive à régler tous les problèmes d'un coup. M. Rossier est à disposition pour les questions.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir » demande si le nouveau projet au niveau investissement reviendrait au même montant que le crédit voté.

M. Sébastien Rossier répond oui pour la commune. Si la route cantonale est touchée, c'est le canton. Après c'est plus simple pour la commune mais à voir si le canton demande une participation. Le crédit semble suffisant pour réaliser ce projet.

Carrefour à Grandsivaz vers l'Escabelle

M. Sébastien Rossier a profité de demander à Team+ qui a réalisé l'étude de mobilité, d'intégrer le carrefour de Grandsivaz. Le problème principal dans ce carrefour, c'est la visibilité. Ce qui est ressorti, c'est qu'à gauche le critère minimum des 80 mètres de visibilité, à 50 km/h, est rempli. Sur la droite, on n'est qu'à 60 m., le principal souci est la végétation et le muret qui sont existants vers la maison L'Escabelle.

Les mesures pour améliorer la visibilité sur cet accès, c'est premièrement tailler la végétation ou supprimer le muret, et ensuite modérer la vitesse. Comme on est dans une zone 50 km/h, on ne peut pas, sur une route cantonale, réduire la vitesse en dessous de 60 km/h, et rétrécir la chaussée n'est pas idéal.

Un carrefour et un giratoire ont été étudiés. Un giratoire pour une route cantonale nécessite une énorme emprise. La fermeture du carrefour a été étudiée, pour la commune et les citoyens ce n'est pas bénéfique et le dernier point c'est équiper les pré-sélections, mais cela ne résout rien au niveau visibilité et la seule amélioration serait quand on vient de Payerne pour tourner à gauche et de ce côté le trafic est très faible. Finalement, le carrefour ne pourra pas être

modifié, et selon le canton, la route de Montagny est une route secondaire et ils n'entrent pas en matière pour une modification des priorités.

Ce qu'on peut améliorer et ce qui a été fait dans le nouveau projet qui vient à la place de la maison l'Escabelle, actuellement à l'enquête, c'est la démolition de la maison existante et le muret. La commune a demandé de respecter les distances pour avoir de meilleures visibilité, soit de respecter les 1,65 m. depuis le bord de la route, si dans le futur on pourrait mettre un trottoir. Avec cette distance de 1,65 m. rien ne vient entraver la visibilité. A l'intersection des deux routes communale et cantonale, ils sont encore plus loin que les 1,65 m. donc la visibilité est encore améliorée. Le projet est conforme à nos attentes et cela pourra encore être vérifié lors des travaux.

M. Sébastien Rossier est disposition pour les questions.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » pense qu'une pré-sélection, côté Escabelle jusqu'à la laiterie, quand il y a vraiment un grand trafic le matin, au lieu de partir sur Fribourg, aller à Payerne et tourner au restaurant, serait une formule intéressante.

M. Sébastien Rossier répond que la pré-sélection et le giratoire n'ont pas été retenus.

- **Mise à l'enquête des adaptations du PAL**

M. Stéphane Currat informe que des adaptations au PAL seront déposées l'année prochaine. Une séance d'information à la population est fixée le 7 janvier et il est prévu de déposer le dossier le 10 janvier.

Depuis l'approbation de 2020, la commune savait qu'on devait apporter des modifications au PAL. Parallèlement, il y a les adaptations demandées par le canton et des démarches complémentaires de la volonté du Conseil communal, notamment l'étude de réduction de la densification de nos villages périphériques et encore l'étude paysagère.

Pour les modifications principales, c'est le PAD Cousset-Centre qui a été déposé à l'enquête préalable mais sera étudié par le canton, uniquement lorsque toutes les adaptations seront déposées en janvier.

Les indices pour le PAD Cousset Centre ont été réduits de 1,2 à 1. On a aussi fait le maximum pour avoir davantage de places de parc et des places de parc souterraines.

M. Stéphane Currat commente l'étude de révision des indices de construction dans les villages de Montagny-la-Ville, Montagny-les-Monts, Mannens, Grandsivaz et Les Arbognes.

Une exigence cantonale, c'est l'ajout et les mises à jour des périmètres de protection de la nature : notamment les zones alluviales d'importance nationale, les sites à batraciens d'importance nationale et cantonale et aussi les prairies et pâturages secs d'importance cantonale et aussi la mise à jour de l'espace réservé aux eaux.

Le Conseil communal est entré en matière pour faire une étude paysagère sur l'ensemble du territoire de la commune. 9 sites au total ont été retenus et seront mentionnés sur le plan directeur communal.

- **Point sur le projet sportif et de loisirs et école**

M. Stéphane Currat informe que le projet sportif et de loisirs est terminé et fait un bilan du projet. Il rappelle les trois différentes décisions qui ont été prises pour favoriser les trois points suivants, à savoir : le coût de la construction, la durée du projet et l'esthétisme et les besoins des utilisateurs et utilisatrices.

Sur le projet, il donne le bilan des plus-values et moins-values et le total va représenter que le 0,6 % du crédit de construction, ce qui est extrêmement faible. Dans les plus-values, il y a l'augmentation de la TVA, des demandes obligatoires pour des douches et stores supplémentaires, des vitrages anti-UV, des portes et fenêtres coupe-feu, le suivi par un pédologue. En plus, le Conseil communal a choisi de réaliser la place de jeux avec le fond en caoutchouc EPDM, l'éclairage de la place multi-supports et un local de rangement à l'étage.

Concernant les moins-values, il y a, par le contracting avec le Groupe E pour des panneaux solaires intégrés, une moins-value sur la charpente et également la suppression des gradins prévus derrière la piste de skater.

Le coût de la construction, avec un budget de 5,25 millions, le montant du crédit de construction était de 5,25 millions, la réserve était constituée par le montant des différentes subventions à recevoir et finalement, avec les coûts pas 100% définitifs, on a un coût de la construction inférieur de 2,7% cela veut dire que le budget était très bien calculé. Les subventions devaient se monter à environ Fr. 330'000.00. Il reste également Fr. 38'000.00 sur le crédit d'étude qui n'a pas été utilisé. Finalement, on va se retrouver avec un demi-million en moins par rapport au crédit voté.

M. Stéphane Currat a eu des bons retours avec une magnifique réussite architecturale et également sur les salles de classe.

Sur l'organisation générale et sur son travail de chef de projet, cela représente plus d'une centaine de séances, en présentiel, plus de milles courriels envoyés et un bon nombre de téléphones. Il est important de faire confiance à la personne qui dirige le projet.

M. Stéphane Currat vient sur le projet de l'école. L'idée est de reprendre le même mode de fonctionnement que le projet sportif et de loisirs, avec une commission de bâtisse à mettre en place en fin 2025. Le programme de construction n'a pas changé, et comprend notamment la construction de 4 salles de classe enfantine, 4 salles de classe primaire, une salle ACT, une salle ACM.

Le Président pense qu'on peut remercier M. Stéphane Currat pour son investissement dans ce projet qu'il a très bien mené, dont le résultat est splendide.

M. Stéphane Currat est applaudi et Le Président passe au point 6.

6. Dissolution de la commission spéciale du Conseil général pour le dossier Sport et loisirs.

Le Président informe que le projet est terminé et sur demande de son Président la commission spéciale est dissoute. Il remercie les membres pour leur travail.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » voudrait faire un petit retour sur cette commission. Cette commission demandée par le Conseil général a été élue démocratiquement lors du Conseil général du 7 décembre 2021, contre l'avis du Conseil communal. Ont été élus, MM. Alexandre Margueron, Raphaël Pidoud, Gilbert Fragnière et le Président du Conseil général en faisait partie. Au début, cette commission a eu un peu de peine à trouver sa place dans le projet sport et loisirs et n'était pas entendue pas le chef de projet. Ces diverses incompréhensions ont abouti à la démission de M. Raphaël Pidoud. M. Daniel Francey est élu en remplacement de M. Raphaël Pidoud en séance du Conseil général du 5 septembre 2023. A la suite de diverses séances et entretiens avec le chef de projet et le Syndic, une collaboration s'est mise en place. La commission a reçu tous les procès-verbaux des séances de la commission de bâtisse et a eu la possibilité de contacter le chef de projet pour des éclaircissements ou explications. Cette manière de pratiquer a permis à la commission de suivre l'évolution du projet en tout point de vue et justifier pleinement sa place. Les informations concernant l'évolution des travaux étant transmise directement par le chef de projet aux membres du Conseil général. La commission du Conseil général du projet sport et loisirs s'est réunie une dizaine de fois, quelque fois avec la présence du chef de projet et deux fois sur demande du chef de projet. La commission remercie le chef de projet M. Stéphane Currat pour la collaboration, malgré les difficultés du départ et le félicite pour la conduite des travaux aboutie avec succès. A part quelques petites finitions, les travaux sont terminés, cette commission n'a plus sa raison d'être.

7. Divers.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » demande si pour le projet école, la commission spéciale est prévue.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » répond que c'est au Conseil général de décider.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » informe que lors du Téléthon, une personne l'a approché au sujet du diner des aînés qui était très déçue que l'âge était à 75 ans car pour elle c'est trop tard et dommage. Il revient sur l'antenne 5G à Montagny-les-Monts du fait que le projet Swisscom n'a pas abouti. M. Jean-Luc Clément, Syndic, l'a avisé d'une autre option de deux autres opérateurs et il espère que cela pourra se faire pour la société tir et si vraiment cela ne se fait pas, il espère que le Conseil communal reviendra sur leur décision de la petite aide que la société avait demandé.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » demande s'il y a une date du déménagement de l'administration.

M. le Syndic annonce que le déménagement de l'administration est prévu le 6 janvier, les travaux seront terminés entre le 23 et le 24 décembre. Il aura aussi de très bonnes nouvelles sur les coûts. Il aimerait adresser un remerciement au Conseil général, à leur confiance, à ses collègues, et réitère aussi ses remerciements à l'administration, une équipe qui se remet en place aujourd'hui, et aussi le Président du Conseil général. Il aimerait par cette occasion que les anciens présidents qui ont fonctionné depuis 2021 se lèvent. Un historien a écrit un livre sur la Seigneurie et les baillages de Montagny. M. le Syndic a le plaisir d'offrir un exemplaire de ce livre à chaque ancien Président depuis 2021. Pour terminer, il remercie tout le monde et passe la parole au Président.

M. Julien Marguet, groupe « Continuité & Avenir ». Est-ce que la structure canine en place en dessus de la propriété de CH Construction, à Mannens, est une structure connue, une entreprise, car cela provoque beaucoup de nuisances au niveau du parking et du bruit, s'il s'agit d'un terrain privé. Il serait bien d'avoir une information avant d'avoir trop de problèmes.

M. le Syndic n'est pas au courant de cette structure.

Mme Anne Bersier, vice-syndique, répond qu'à titre privé, elle est intervenue sur le parking. Ils ont raccourci le parc d'entraînement et les voitures se parquent dans un sas. Pour le reste, le Conseil communal va se renseigner et donner une réponse plus claire au mois de mai.

Le Président souhaite remettre un petit présent à M. le Syndic qui a son anniversaire ce soir.

Le Président remercie toutes les personnes présentes ce soir, il leur souhaite de très belles fêtes de fin d'année et surtout il transmet ses meilleurs vœux de bonne santé pour 2025 ainsi qu'à leurs familles. Il invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 22h50, Le Président clôt officiellement cette séance ordinaire du Conseil général.

Le Président :

La secrétaire :

Marc Küng

Marie-Noëlle Bugnon

Nom	Prénom	Adresse	NPA	Localité	Liste no	Signature
Roy	Caroline	Route du Jordil 16	1775	Mannens	1 - élan citoyen	excusée
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	1 - élan citoyen	présent
Corboud	Olivier	Route des Arbognes 20	1774	Cousset	1 - élan citoyen	présent
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	1 - élan citoyen	présent
Berger	Adrien	Route des Buissons 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	présent
Joye	Yves	Chemin du Champ-Vernard 3	1775	Mannens	1 - élan citoyen	présent
Schaller	Mélanie	Impasse des Noyers 12	1775	Mannens	1 - élan citoyen	présente
Berger	Anthony	Impasse Côte-des-Esserts 23b	1774	Cousset	1 - élan citoyen	présent
Barras	Véronique	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	excusée
Bugnon	Marielle	Les Arbognes 69	1774	Cousset	1 - élan citoyen	présente
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	2 - Continuité & Avenir	présent
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	présent
Joye	Rachel	Impasse des Etourneaux 18	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	excusée
Joye	Jérémy	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	présent
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	2 - Continuité & Avenir	présent
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	2 - Continuité & Avenir	présent
Marguet	Julien	Route du Jordil 14	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	présent
Joye	Roxane	Impasse du Botset 1	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	excusée
Margueron	Alexandre	Route du Jordil 38	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	excusé
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	3 - Les 7Villages	présent
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	présente
Jaquet	Sébastien	Route du Pelleret 48	1774	Montagny-les-Monts	3 - Les 7Villages	présent
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	présent
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	présent
Fragnière	Céline	Route Bas-des-Esserts 34	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	présente
Francey	Quentin	Route de Corcelles 14	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	présent
Francey	Sébastien	Route de Fin-de-Plan 16	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	présent
Haldimann	Sandrine	Route des Arbognes 15	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	présente
Mollard	Philippe	Cousset-Centre 19	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	présent
Schmutz	Julien	Route des Arbognes 17	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	présent

→ **Message du bureau du Conseil général au Conseil général**

Message du bureau du Conseil général au Conseil général - Election de la présidence et de la vice-présidence du Conseil général.

Point no 2 de l'ordre du jour :

2. Election de la présidence et de la vice-présidence du Conseil général.

Le règlement du Conseil général de la commune de Montagny du 6 décembre 2018 prévoit à son article 11 que la présidence et la vice-présidence sont élues pour une période de 12 mois ; les mêmes personnes ne peuvent pas être réélues dans leur fonction au cours de la même législature.

La dernière élection datant du 21 mai 2024, le Conseil général doit donc procéder à l'élection d'un/e président/e et d'un/e vice-président/e du Conseil général.

Le bureau du Conseil général

Commentaires sur les comptes 2024

Rédaction :

- Stéphane Currat, conseiller communal responsable des finances

Elaboration des comptes :

- Sylvie Wider, administratrice communale

Les comptes communaux 2024 bouclent pour la troisième fois consécutive sous la nouvelle norme comptable MCH2 (Modèle de Comptes Harmonisés 2) dont la mise en œuvre a été décidée dans la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo), entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement 2024 boucle avec un résultat bénéficiaire de **Fr. 44'113**, pour un montant de charges de **Fr. 11'685'675** et des produits de **Fr. 11'729'789**.

Le budget 2024 prévoyait un déficit de Fr. 4'075, pour un montant de charges de Fr. 11'579'014 et des produits de Fr. 11'574'938.

En 2022, lors du passage MCH2, une réévaluation des immobilisations selon cette nouvelle norme a donné un résultat positif de Fr. 2'288'860. Dans les comptes, nous pouvons utiliser ce résultat en le répartissant sur 10 ans. Cette année, diverses corrections dans les amortissements permettent le prélèvement d'un montant de Fr. 406'068.

Compte 90 – Produit des impôts

Sur le graphique ci-dessous, on constate une diminution des produits du compte des impôts par rapport à 2022 et à 2023. Afin de comparer les produits du comptes 90 avec les années précédentes, la réserve liée au retraitement du PA (compte 9900.48995.00) ainsi que les imputations internes des intérêts (compte 9610.4940.00) n'ont pas été prises en compte.

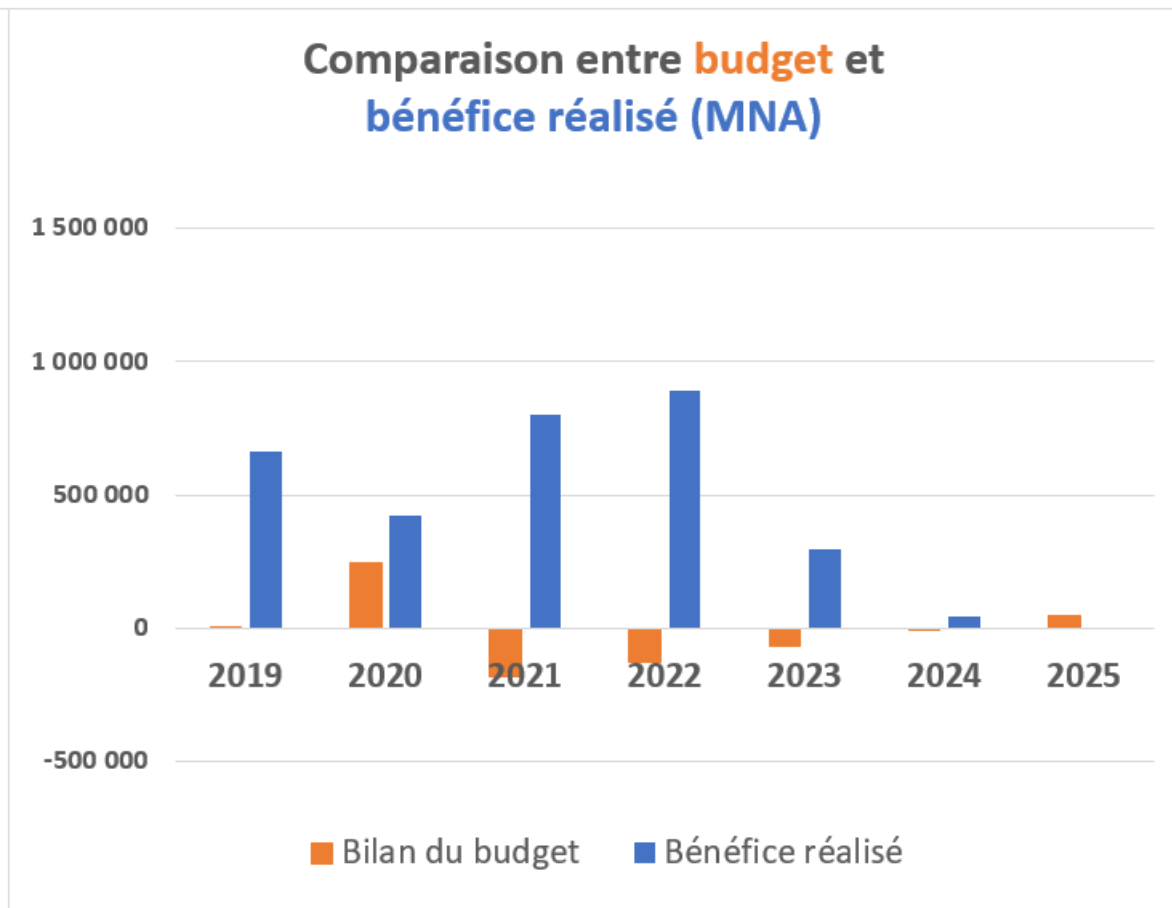
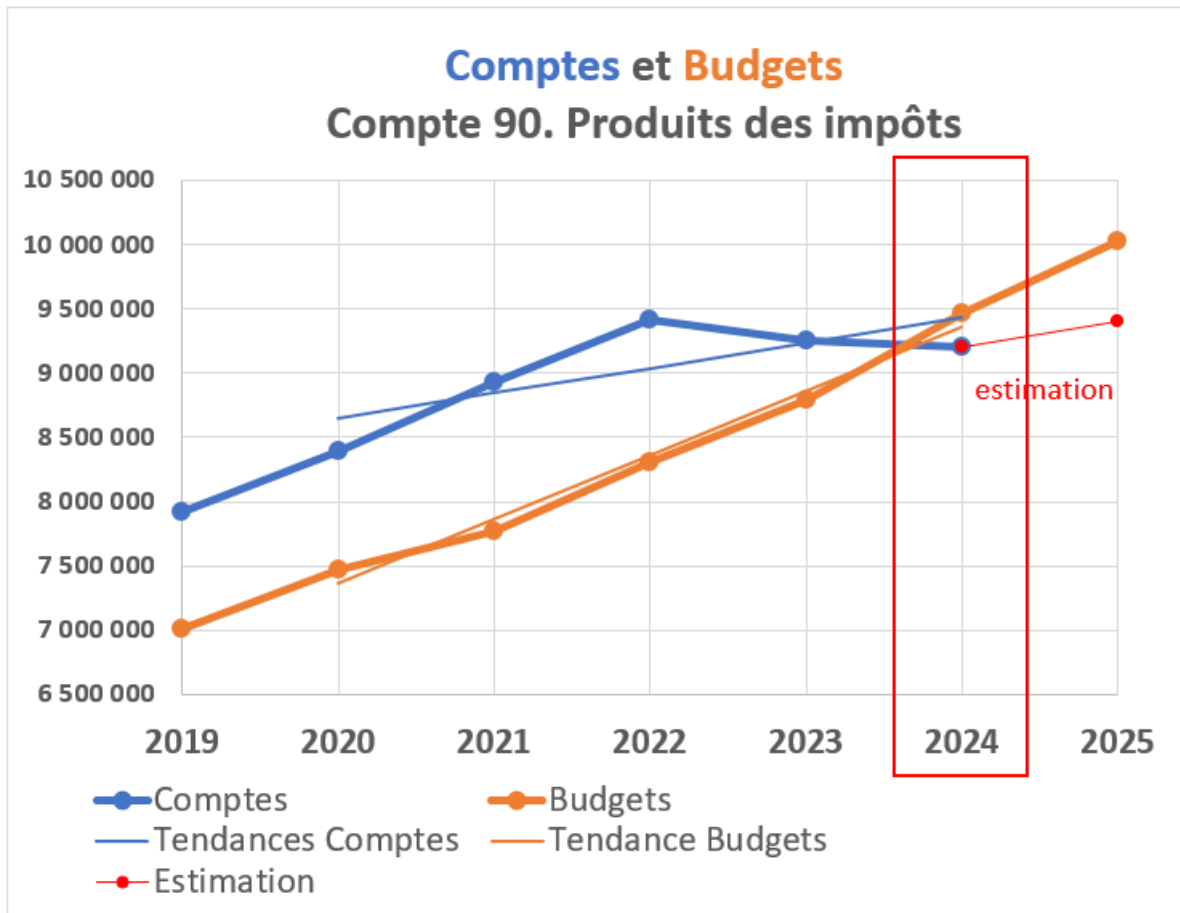
Le poste principal, l'impôt sur le revenu des personnes physiques, a stoppé sa progression et affiche le même résultat qu'en 2023 (comptes 9100.4000.00 et 9100.4000.10). Cela risque de générer un écart important dans le futur avec le budget.

Généralement, pour effectuer une planification financière, les cinq dernières années sont utilisées.

La droite de tendance pour les comptes, calculé par une régression linéaire, montre une augmentation du revenu des impôts de Fr. 200'000 par an.

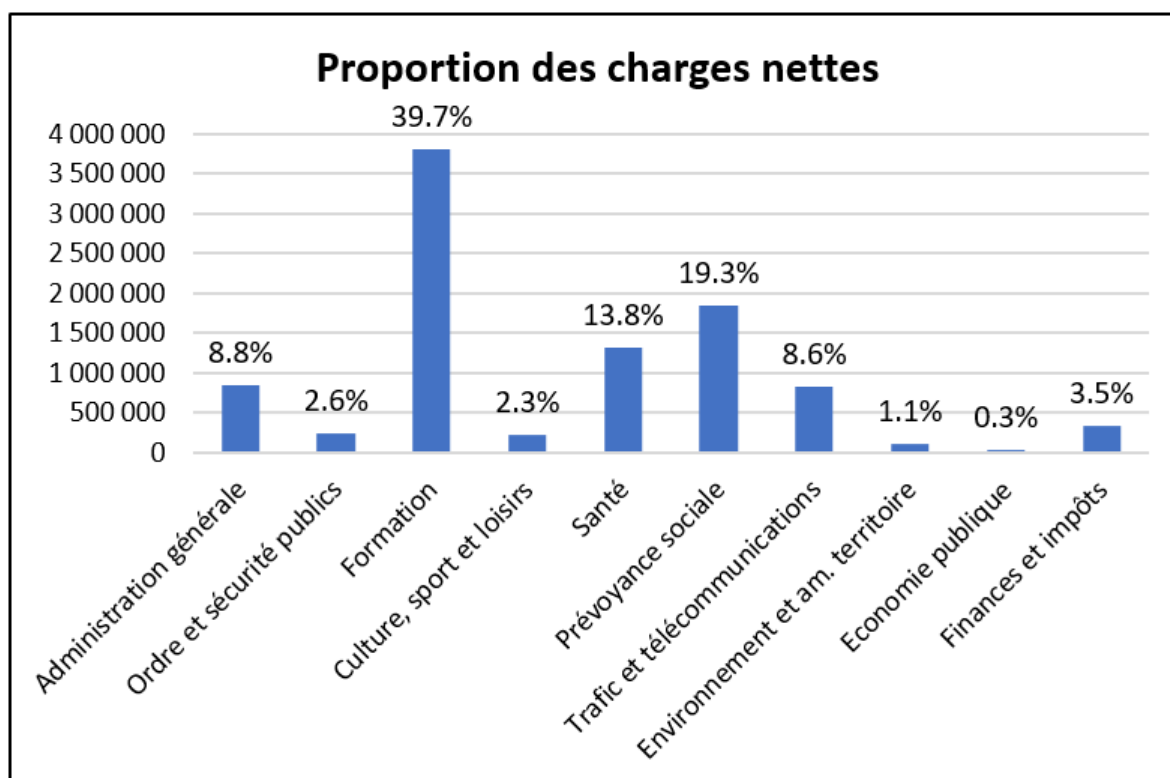
La droite de tendance pour les budgets, pour la même période, montre une augmentation de Fr. 500'000 par an.

Cet écart très important s'explique par la diminution des revenus du compte 90 ces deux dernières années, en comparaison de la progression des années 2018 à 2022.



Proportion des charges nettes du compte de fonctionnement 2024

N°	Chapitre	Charge nette Fr.	en %	par habitant Fr.
0	Administration générale	842 630	8.8%	279
1	Ordre et sécurité publics	245 762	2.6%	81
2	Formation	3 800 325	39.7%	1 260
3	Culture, sport et loisirs	223 541	2.3%	74
4	Santé	1 323 198	13.8%	439
5	Prévoyance sociale	1 846 481	19.3%	612
6	Trafic et télécommunications	820 334	8.6%	272
7	Environnement et am. territoire	103 432	1.1%	34
8	Economie publique	29 243	0.3%	10
9	Finances et impôts	331 413	3.5%	110
	Total de la charge nette	9 566 359	100%	3 171
	<i>Produit des impôts</i>	<i>9 610 472</i>		
	Bénéfice selon comptes 2024	44 113		



Le tableau ci-après donne des explications plus précises sur les écarts entre les comptes et le budget :

N° de compte	Libellé	Budget net	Comptes net	Commentaires
0110.3000.04	Rémunération scrutateurs	3 000.00	1 595.00	Bureau de vote tenu par le personnel communal avec moins de personnes externes
0110.3102.00	Imprimés et publications	13 000.00	7 780.21	Moins d'annonce dans la FO et pas de votations communales
0110.3130.00	Prestations de services de tiers	7 100.00	10 151.83	Mises sous plis par la Rosière
0110.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	5 000.00	634.50	Pas de sortie du Législatif
0120.3099.00	Repas de fin d'année, excursions, cadeaux	4 000.00	4 813.70	Départ à la retraite d'un employé (cadeau et apéritif). La fontaine à eau était comptabilisée sur ce compte ; depuis le déménagement, le contrat a été abrogé.
0210.3010.00	Salaires du personnel communal	158 006.00	174 824.90	La répartition des salaires sur les différents comptes évolue. Le total est inférieur de 3% de la somme au budget.
0220.3010.00	Salaires du personnel communal	312 761.00	242 478.95	Imputation différente sur le compte du contrôle de l'habitant
0220.3010.01	Traitement personnel auxiliaire	4 000.00	5 579.45	Paiement heures supplémentaires
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel communal	6 000.00	3 210.65	Cours protection incendie pas suivi et autres formations pas suivies
0220.3100.00	Matériel de bureau	8 500.00	5 376.65	Changement de fournisseur pour le papier et diverses économies
0220.3120.00	Frais d'énergie (chauffage...)	550.00	6 071.55	Bâtiment communal Montagny-la-Ville en plus. Les acomptes payés sont probablement surévalués et le décompte final n'est pas encore arrivé.
0220.3130.02	Cotisations aux associations	11 377.00	15 245.85	Ascobroye, nouveau montant pour le tourisme
0220.3130.03	Frais de ports	15 000.00	22 336.80	Montant budgété insuffisant
0220.3130.05	Prestation de service de tiers (Digi-FR, Sitel)	2 932.00	4 869.50	Montant du Sitel pas budgété
0220.3132.00	Prestations et honoraires spécialistes et de tiers	2 000.00	28 742.55	Recrutement de personnel par une agence, frais d'avocat, frais MCH2 par Data Consulting
0220.3137.00	Redevance radio-TV et droits d'auteurs	300.00	838.85	Redevances copies papier numériques non budgétées
0220.3151.00	Entretien machines, véhicules et appareils divers	-	3 702.85	Réparation imprimantes et toners, maintenance affranchisseuse
0220.3153.00	Entretien matériel informatique	-	976.10	Correction réseau informatique
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	-	701.20	Frais assemblée AFAAC, apéritifs offerts par la commune à diverses occasions
0220.3320.10	Amortissements planifiés logiciels et licences	5 000.00	-	Les travaux du site internet ont été réalisés en 2024 donc amortis pour la première fois en 2025
0220.4210.01	Emoluments administratifs permis de construire et naturalisation	30 000.00	20 159.50	Moins de permis délivrés en 2024

0220.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances	-	5 289.70	Remboursement absences maladie et accidents du personnel administratif
0290.3010.00	Salaire du concierge	4 809.00	7 176.35	Le temps de travail du concierge a été augmenté en 2024
0290.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments administratifs	-	925.05	Premier amortissement des travaux d'investissement pour la rénovation du bâtiment de l'administration communale à Cousset
1110.3090.00	Frais de formation	5 000.00	-	La formation des autorités et du personnel pour la mise en œuvre du règlement de police communale n'a pas été faite.
1400.3010.00	Salaire du personnel contrôle des habitants	89 583.00	121 858.55	Engagement de Mme Garrido en appui pour le contrôle des habitants
1400.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances	-	1 558.00	Remboursement assurance maternité
1500.3144.00	Entretien des bâtiments	1 500.00	23 480.05	Motorisation porte et remplacement onduleur au local de pompiers.
1500.3151.00	Entretien machines, véhicules et appareils divers	-	1 592.30	Remplacement aérochauffeurs
1620.3120.00	Eau, énergie, combustible	15 600.00	21 051.00	Facture abris PC les Saules 2023 pas budgétée
1620.3144.00	Entretien et aménagement abris publics	7 500.00	16 182.75	Entretien des ventilations de tous les abris communaux
2110.3111.00	Achat machines, appareils, véhicules, outils	8 800.00	-	Ordinateurs et machines à coudre prévus au budget mais pas achetés en 2024
2120.3010.02	Traitement personnel accompagnement transports scolaires	-	5 907.00	Nouvelle prestation pas prévue au budget.
2120.3101.01	Achat autres fournitures et marchandises	5 700.00	9 667.10	Matériel pour la vente spéciale dédiée au financement du camp de ski. Les recettes sont comptabilisées dans un compte de produits.
2120.3104.00	Matériel didactique	20 400.00	9 550.70	Achat de 5 lpad budgétés mais pas achetés
2120.3130.04	Frais de ports	1 000.00	1 453.60	Frais de ports pour la réception du matériel dédié à la vente de soutien au camp de ski
2120.3151.00	Entretien machines, appareils	14 500.00	17 107.45	Connexion Wifi suite au changement Fritic-Wifx
2120.3161.00	Frais de location salle mutli-usage Léchelles	-	3 700.00	Par manque de place à la halle de gym de Cousset, une classe de MLV a dû se rendre à Léchelles pour les cours d'EPS.
2120.3300.60	Amortissements planifiés, biens meubles PA	12 266.90	6 842.45	Divers objets transférés du PA au PF au bouclage des comptes 2023
2120.4260.01	Participation JS et divers pour les camps d'école	5 400.00	16 456.05	Comptabilisation de la recette des ventes spéciales pour le camp de ski
2170.3010.04	Salaire personnel auxiliaire	8 000.00	11 839.50	Grands nettoyages d'été effectués par des étudiants
2170.3120.00	Frais d'électricité	18 000.00	22 004.15	Changement de chauffage à l'école de MLV avec une pompe à chaleur
2170.3120.01	Frais de chauffage	100 000.00	67 369.05	Changement de chauffage à l'école de MLV avec une pompe à chaleur
2170.3130.00	Frais de téléphone	1 500.00	5 827.40	Reprise de Fritic par Wifx
2170.3130.01	Frais de nettoyage et de conciergerie bâtiments scolaires	15 000.00	21 097.40	Plus de matériel commandé

2170.3150.00	Entretien appareils et mobilier	4 000.00	12 104.30	Remplacement lave-vaisselle à Mannens et Cousset, remplacement moteur ventilation
2180.3010.01	Salaire du concierge	5 600.00	9 074.45	Grands nettoyages d'été effectués par des étudiants
2190.3144.00	Entretien et rénovation des bâtiments	1 950.00	-	Augmentation puissance électrique machines à coudre pas effectuée
3290.3170.01	Fête nationale - subventions et frais	3 500.00	5 591.60	Recettes encaissées comptabilisées au compte 3290.4250.00
3410.3120.00	Frais électricité buvette-vestiaire Cousset	-	1 728.45	Nouvelle buvette Rougeterre pas budgétée
3410.3120.01	Frais de chauffage buvette-vestiaire Cousset	-	3 498.55	Nouvelle buvette Rougeterre pas budgétée
3410.3144.00	Entretien installations sportives	13 500.00	15 034.90	Sablage, décompactage terrain foot
3410.3320.90	Amortissements planifiés	-	12 463.85	Premier amortissement du crédit d'étude 2021 installations sportives à Cousset
3410.4472.00	Locations locaux installations sportives et loisirs	-	1 250.00	Location de la buvette Rougeterre
3420.3144.00	Entretien bancs publics, parcs, fontaines, chemins pédestres	11 700.00	2 736.20	Travaux sur les chemins pédestres pas effectués
3420.3636.02	Frais de manifestation Fritime	2 000.00	-	Projet Fritime pas maintenu
6150.3141.01	Service hivernal, déblaiement, salage	13 500.00	18 270.95	Stock de sel
6150.3141.03	Entretien signalisation et abornements	19 000.00	6 858.55	Zone de limitation de vitesse pas effectuée en 2024
6150.3169.00	Location de véhicules pour entretien des routes	3 000.00	5 638.20	Location tracteur mulching
7101.3105.00	Achats d'eau pour revente	-	11 508.45	Achat d'eau au GAGN
7101.3111.01	Achat de compteurs	45 000.00	52 135.25	Compteurs d'eau pour changement avec télérelevés
7101.3120.00	Eau, énergie, combustible	500.00	9 420.05	Facture électricité Entente en plus
7101.4240.03	Vente d'eau à la commune de Prez	12 000.00	-	Pas de vente en 2024
7201.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	768.00	-252.00	Allocations versées remboursées par l'employé suite à la décision de la caisse d'allocations
7201.3612.00	Participation à l'Eparse	3 000.00	7 159.10	Selon décompte de l'Eparse
7201.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances	500.00	2 488.60	Participation de tiers à l'installation d'un collecteur
7410.3142.00	Entretien des ruisseaux par des tiers	15 000.00	-	Aucun travaux effectués en 2024
7900.3130.01	Emoluments préavis pour permis de construire	5 000.00	8 720.00	Toujours plus de préavis nécessaires pour les constructions
7900.3132.00	Honoraires ingénieurs, urbanistes, etc.	6 500.00	9 820.85	Dossiers de construction traités par la Commune de Belmont Broye durant l'absence de collaborateur technique

8110.3130.01	Emoluments et honoraires de prestations	-	2 500.00	Verbal de division MLM
8200.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances	600.00	1 409.00	Jetons de présence des conseillers au GFBV
8400.3612.00	Participation Association touristique régionale	-	10 995.00	Nouveau poste facturé par l'Ascobroye à raison de Fr. 3.75 par habitant.
9100.4010.10	Impôts sur bénéfice des personnes morales - années précédentes	-	-83 723.40	Montant transitoire plus élevé que les montants effectivement encaissés. Départ de la Raiffeisen et de Bossy Céréales.
9950.4390.00	Successions, donations, legs, biens en déshérence, etc.	-	117 911.80	Héritage

Compte d'investissement

Le compte d'investissement 2024 boucle avec un excédent de dépenses de **Fr. 6'162'786**, pour un montant de dépenses de **Fr. 6'256'280** et des recettes de **Fr. 93'494**.

Le budget 2024 prévoyait un excédent de dépenses de Fr. 8'057'094, pour un montant de dépenses de Fr. 8'551'623 et des recettes de Fr. 494'529.

Les fiches de contrôle de projets annexées renseignent sur la situation financière.

Bilan

Du fait de l'introduction du MCH2 en 2022, le bilan 2024 peut être comparé avec les comptes 2023 et 2022.

	Comptes 2024	Comptes 2023	Comptes 2022
1 ACTIF	32 550 705	27 119 733	33 372 513
10 PATRIMOINE FINANCIER	4 452 152	4 416 776	11 921 113
100 Disponibilités et placements à court terme	1 841 120	1 121 799	8 132 001
101 Créances	-5 785 597	-5 053 734	-3 938 671
104 Actifs de régularisation	8 396 629	8 348 711	7 727 783
14 PATRIMOINE ADMINISTRATIF	28 098 553	22 702 957	21 451 400
140 Immobilisations corporelles PA	21 940 891	16 407 800	14 849 403
142 Immobilisations incorporelles PA	617 082	578 673	544 074
145 Participations, capital social PA	119 840	119 840	119 840
146 Subventions d'investissements	5 420 740	5 596 643	5 938 082
2 PASSIF	32 550 705	27 119 733	33 372 513
20 CAPITAUX DE TIERS	19 516 492	14 305 125	20 849 673
200 Engagements courants	1 130 325	828 792	528 495
204 Passifs de régulation	146 319	120 664	162 570
206 Engagements financiers à long terme	18 239 848	13 355 668	20 158 607
29 CAPITAL PROPRE	13 034 213	12 814 608	12 522 840
290 Financement spéciaux	3 580 616	2 999 057	2 478 544
295 Réserve liée au retraitement	1 126 121	1 532 189	2 059 974
299 Excédent ou découvert de bilan	8 327 475	8 283 361	7 984 321

Compte 299 – Excédent ou découvert de bilan

Le bilan du compte 299 montre que nous avons un **excédent de bilan de Fr. 8'327'475**. Il s'agit d'une fortune qui est purement comptable et qui n'existe pas dans un compte bancaire. Il est tout de même avantageux de posséder un excédent de bilan conséquent.

Taux de couverture

Compte 71 – Approvisionnement en eau : 100 % conforme à la norme légale de 100 %

Compte 72 – Traitement des eaux usées : 100 % conforme à la norme légale de 100 %

Compte 73 – Gestion des déchets : 90.9 % conforme à la norme légale de min. 70 %

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	903,680.53	61,049.75	936,940.50	65,800.00	881,154.83	58,627.90
			842,630.78		871,140.50		822,526.93
01	Législatif et exécutif	167,254.94		179,810.00		170,728.91	
011	Législatif	34,788.49		49,779.00		43,201.01	
0110	Législatif	34,788.49		49,779.00		43,201.01	
0110.3000.00	Jetons de présence Conseil général	5,040.00		8,100.00		7,020.00	
0110.3000.01	Jetons de présence du bureau du Conseil général	218.75		1,625.00		252.50	
0110.3000.02	Jetons de présence de la Commission financière	2,625.00		3,000.00		2,537.50	
0110.3000.03	Jetons de présence commissions spéciales CG			1,000.00		350.00	
0110.3000.04	Rémunération des scrutateurs	1,595.00		3,000.00		2,290.00	
0110.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	202.40		1,793.00		199.95	
0110.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	54.80		318.00		55.00	
0110.3054.00	Cotisations patronales aux caisses compensation AF			343.00			
0110.3102.00	Imprimés et publications	7,780.21		13,000.00		12,834.90	
0110.3130.00	Prestations de services de tiers, affranchissements	10,151.83		7,100.00		5,863.81	
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	6,486.00		5,500.00		6,462.00	
0110.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	634.50		5,000.00		5,335.35	
012	Exécutif	132,466.45		130,031.00		127,527.90	
0120	Exécutif	132,466.45		130,031.00		127,527.90	
0120.3000.00	Traitement et jetons du conseil communal	99,433.95		95,600.00		97,802.15	
0120.3000.01	Jetons de présence Commission de rédaction du journal comm.	3,250.85		3,500.00		3,542.50	
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	18,321.90		19,675.00		17,327.05	
0120.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	403.90		3,491.00		283.80	
0120.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation AF	3,506.00		3,765.00		3,315.35	
0120.3099.00	Repas de fin d'année, excursions, cadeaux	4,813.70		4,000.00		4,891.55	
0120.3130.00	Cotisations aux associations					20.00	
0120.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1,209.55				345.50	
0120.3199.00	Autres charges d'exploitation	1,526.60					
02	Services généraux	736,425.59	61,049.75	757,130.50	65,800.00	710,425.92	58,627.90
021	Administration des finances et des contributions	211,919.80		199,516.00		180,824.39	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0210	Administration des finances et des contributions	211,919.80		199,516.00		180,824.39	
0210.3010.00	Salaires du personnel communal	174,824.90		158,006.00		145,382.25	
0210.3010.01	Traitement pers. auxiliaire, heures irrég., ancienneté	33.85				178.25	
0210.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	1,188.00		1,320.00		1,470.00	
0210.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	11,592.50		10,507.00		9,729.55	
0210.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	11,274.15		14,171.00		12,176.40	
0210.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	3,923.90		3,663.00		2,909.05	
0210.3054.00	Cotisations patronales,caisse compensation alloc.familiales	4,371.15		3,950.00		3,639.30	
0210.3055.00	Cotisations patronales, à l'ass. indemnités journ. maladie	1,045.95		899.00		870.40	
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	3,665.40		7,000.00		4,469.19	
022	Services généraux, autres	513,712.49	38,882.75	552,037.00	43,500.00	518,600.58	36,460.90
0220	Services généraux, autres	513,712.49	38,882.75	552,037.00	43,500.00	518,600.58	36,460.90
0220.3010.00	Salaires du personnel communal	242,478.95		312,761.00		286,476.65	
0220.3010.01	Traitement pers.auxiliaire, heures irrég., ancienneté	5,579.45		4,000.00		256.40	
0220.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	612.00		720.00		1,110.00	
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	16,475.85		20,798.00		18,741.05	
0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	20,528.60		27,249.00		25,327.90	
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	5,618.50		7,251.00		5,740.80	
0220.3054.00	Cotisations patronales,caisse compensation alloc.familiales	6,201.55		7,819.00		7,141.55	
0220.3055.00	Cotisations patronales, à l'ass. indemnités journ. maladie	1,481.60		1,780.00		1,712.20	
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	3,210.65		6,000.00		1,192.20	
0220.3100.00	Matériel de bureau	5,376.65		8,500.00		8,522.54	
0220.3101.00	Achat carburant véhicule	128.55				263.30	
0220.3102.00	Imprimés et publication	2,500.00				3,530.80	
0220.3110.00	Meubles et appareils de bureau	567.25		1,000.00		8,558.10	
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences					1,175.15	
0220.3120.00	Frais d'énergie (chauff., électr., eau)	6,071.55		550.00			
0220.3130.01	Téléphones	5,398.90		5,500.00		5,499.75	
0220.3130.02	Cotisation aux associations	15,245.85		11,377.00		9,527.35	
0220.3130.03	Frais de ports	22,336.80		15,000.00		19,320.79	
0220.3130.04	Archives communales			500.00		372.00	
0220.3130.05	Prestation de services de tiers - DIGI-FR - SITEL	4,869.50		2,932.00		4,423.35	
0220.3132.00	Prestations et honoraires spécialistes et de tiers	28,742.55		2,000.00		-2,030.50	
0220.3133.00	Charges pour l'informatique	3,985.54		4,100.00			

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses	31,725.35		30,000.00		29,493.95	
0220.3137.00	Redevance Radio-TV et droits d'auteurs	838.85		300.00		852.05	
0220.3137.01	Impôt des véhicules	376.00		500.00		416.00	
0220.3151.00	Entretien de machines, véhicule et appar. divers	3,702.85				4,879.60	
0220.3153.00	Entretien de matériel informatique	976.10					
0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique et site internet	73,849.60		70,200.00		70,532.20	
0220.3162.00	Mensualités de leasing imprimantes / photocopieurs	3,508.75		6,000.00		4,621.60	
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	701.20				882.80	
0220.3170.01	Frais de déplacement personnel administratif	373.50		200.00		61.00	
0220.3190.00	Indemn. et franchises pour dommages choses vhc	250.00					
0220.3320.10	Amortissements planifiés, logiciels et licences			5,000.00			
0220.4210.00	Emoluments administratifs		1,286.65		2,000.00		1,749.95
0220.4210.01	Emoluments administratifs permis de constr. et naturalisat.		20,159.50		30,000.00		21,714.40
0220.4250.00	Ventes		12,146.90		11,500.00		12,124.90
0220.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		5,289.70				871.65
029	Immeubles administratifs	10,793.30	22,167.00	5,577.50	22,300.00	11,000.95	22,167.00
0290	Immeubles administratifs	10,793.30	22,167.00	5,577.50	22,300.00	11,000.95	22,167.00
0290.3010.00	Salaire du concierge	7,176.35		4,809.00		7,806.35	
0290.3010.01	Salaires personnel auxil. grands nettoyages	1,440.00				1,590.05	
0290.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	488.15		319.00		577.15	
0290.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	284.70		191.00		450.10	
0290.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	252.15		111.50		305.55	
0290.3054.00	Cotisations patronales aux AF	183.15		120.00		215.75	
0290.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	43.75		27.00		56.00	
0290.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments administratifs	925.05					
0290.4470.01	Location des terres communales		13,167.00		13,300.00		13,167.00
0290.4479.00	Loyer des antennes de téléphonie mobile		9,000.00		9,000.00		9,000.00

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	412,554.95	166,792.88	352,559.06	150,750.00	513,780.23	146,392.15
			245,762.07		201,809.06		367,388.08
11	Sécurité publique			5,000.00			
111	Police			5,000.00			
1110	Police communale			5,000.00			
1110.3090.00	Frais de formation			5,000.00			
14	Questions juridiques	144,774.00	17,003.00	109,730.90	15,000.00	105,098.75	14,642.50
140	Questions juridiques	144,774.00	17,003.00	109,730.90	15,000.00	105,098.75	14,642.50
1400	Questions juridiques générales	144,774.00	17,003.00	109,730.90	15,000.00	105,098.75	14,642.50
1400.3000.00	Vacations commission de naturalisation	297.50		1,000.00		136.25	
1400.3010.00	Salaire personnel contrôle des habitants	121,858.55		89,583.00		87,737.10	
1400.3010.01	Traitement pers.auxiliaire, heures irrég., ancienneté	59.20				45.65	
1400.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	905.00		840.00			
1400.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	8,126.60		5,957.00		5,865.50	
1400.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	3,111.60		2,525.00		2,784.85	
1400.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2,826.95		2,076.90		1,753.90	
1400.3054.00	Cotisations patronales aux AF	3,048.30		2,239.00		2,194.25	
1400.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	729.10		510.00		524.85	
1400.3090.00	Frais de formation du personnel					410.00	
1400.3130.00	Emoluments pour prestations - Cartes d'identité et divers	3,811.20		5,000.00		3,646.40	
1400.4210.00	Emoluments administratifs contrôle habitants		15,445.00		15,000.00		14,502.50
1400.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		1,558.00				140.00
15	Service du feu	215,492.80	144,559.88	199,514.16	131,700.00	373,844.68	125,757.65
150	Service du feu	215,492.80	144,559.88	199,514.16	131,700.00	373,844.68	125,757.65
1500	Service du feu communal	30,867.55	131,689.75	15,150.00	131,700.00	217,513.28	125,757.65
1500.3000.00	Jetons Commiss. du Feu et des Construct.	1,925.00		1,000.00		787.50	
1500.3000.01	Jetons de présences Service du Feu	822.50		200.00		770.00	
1500.3120.00	Frais d'électricité			2,200.00			
1500.3120.01	Frais de chauffage			8,000.00			

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1500.3130.00	Frais de port, téléphone et radio	158.00					
1500.3130.01	Frais transmission télécommande incendie	583.80		600.00		661.70	
1500.3134.00	Primes d'assurances de choses	690.35		650.00		690.35	
1500.3144.00	Entretien des bâtiments	23,480.05		1,500.00		6,050.90	
1500.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	1,592.30					
1500.3181.00	Pertes sur créances effectives	1,615.55				1,952.05	
1500.3411.00	Pertes réalisées sur les immobilisations corporelles					206,178.63	
1500.3611.00	Part. frais lutte contre les hydrocarbures			1,000.00		422.15	
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		82,931.60		71,000.00		79,271.75
1500.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		1,858.15		10,200.00		1,252.00
1500.4470.00	Loyer		46,900.00		50,500.00		46,900.00
1500.4634.00	Subventions de l'ECAB						-1,666.10
1506	Service du feu, organisation régionale	184,625.25	12,870.13	184,364.16		156,331.40	
1506.3612.00	Frais d'interv. de l'Association intercommunale des pompiers	248.00				505.60	
1506.3612.01	Participation à l'Association intercommunale des pompiers	184,377.25		184,364.16		155,825.80	
1506.4612.00	Remboursement participation ADIS		12,870.13				
16	Défense	52,288.15	5,230.00	38,314.00	4,050.00	34,836.80	5,992.00
161	Défense militaire	600.00		800.00		600.00	
1610	Défense militaire	600.00		800.00		600.00	
1610.3000.00	Jetons de présences des membres des autorités			200.00			
1610.3612.00	Participation au stand intercommunal	600.00		600.00		600.00	
162	Défense civile	51,688.15	5,230.00	37,514.00	4,050.00	34,236.80	5,992.00
1620	Défense civile	51,688.15	5,230.00	37,514.00	4,050.00	34,236.80	5,992.00
1620.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions			50.00			
1620.3010.00	Salaires du personnel communal	4,616.00		4,500.00		4,037.50	
1620.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	40.95					
1620.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	315.75		299.00		245.75	
1620.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	145.95		104.30		118.20	
1620.3054.00	Cotisations patronales aux caisses alloc. familiales AF	118.60		112.00		92.95	
1620.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières	28.45		25.00		22.05	
1620.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures			500.00		1,770.75	
1620.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	21,051.00		15,600.00		16,691.85	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1620.3130.00	Téléphones	303.00		300.00		333.00	
1620.3130.01	Cotisations aux associations			50.00			
1620.3134.00	Primes d'assurances de choses	3,264.90		1,600.00		2,340.10	
1620.3144.00	Entretien et amén. abris publics	16,182.75		7,500.00		3,081.10	
1620.3151.00	Entretien des machines et appareils			500.00		107.00	
1620.3631.00	Participation aux coûts de fonctionnement à PCi XXI	5,620.80		6,373.70		5,396.55	
1620.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances						50.00
1620.4470.00	Loyer des abris de protection civile		2,680.00		1,500.00		3,392.00
1620.4630.00	Subvention de la Confédération		2,550.00		2,550.00		2,550.00

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2	FORMATION	4,066,243.41	265,918.39	3,978,797.14	229,227.40	3,906,043.35	255,390.10
			3,800,325.02		3,749,569.74		3,650,653.25
21	Scolarité obligatoire	3,459,385.31	265,918.39	3,385,887.41	229,227.40	3,362,521.50	255,390.10
211	Ecole primaire I (école infantine)	236,404.40		245,544.85		224,876.20	
2110	Ecole primaire I (école infantine)	236,404.40		245,544.85		224,876.20	
2110.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils			8,800.00			
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	236,404.40		236,744.85		224,876.20	
212	Ecole primaire II	1,155,842.10	30,883.56	1,157,638.85	16,377.25	1,068,629.55	29,267.30
2120	Ecole primaire II	1,155,842.10	30,883.56	1,157,638.85	16,377.25	1,068,629.55	29,267.30
2120.3000.00	Jetons de présence cycle scol. oblig.	5,280.00		8,200.00		5,323.25	
2120.3000.01	Vacations Conseil des parents	1,302.50		4,230.00		1,810.00	
2120.3010.00	Salaire du secrétariat des écoles	22,786.40		22,908.95		22,066.10	
2120.3010.01	Traitement pers.auxiliaire, heures irrég., ancienneté					4.15	
2120.3010.02	Trait. personnel acompagnnt transports scol.	5,907.00					
2120.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	200.00		300.00			
2120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	1,948.65		1,523.50		1,477.45	
2120.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	1,825.20		1,838.90		1,744.80	
2120.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	741.95		531.10		454.80	
2120.3054.00	Cotisations patronales caisses compensation AF	751.45		572.70		579.85	
2120.3055.00	Cotisations patronales aux assurances IJ maladie	174.75		130.00		131.90	
2120.3100.00	Matériel de bureau, fournitures scolaires	411.50		500.00		2,297.05	
2120.3101.00	Mobilier, matériel technique, machines	9,789.90		7,178.60		9,328.70	
2120.3101.01	Achat autres fournitures et marchandises	9,667.10		5,700.00		2,733.05	
2120.3101.03	Achat fournitures pour le camp vert					336.00	
2120.3102.00	Frais d'impression	1,070.00		2,500.00		1,070.00	
2120.3104.00	Matériel didactique	9,550.70		20,400.00		1,600.00	
2120.3104.01	Frais des Caisses de classes	2,550.00		2,250.00		2,400.00	
2120.3130.01	Redevances gestion droits d'auteurs	767.60		700.00		752.60	
2120.3130.04	Frais de ports	1,453.60		1,000.00		114.80	
2120.3130.05	Prestations de tiers pour les écoles (piscines, etc)	2,171.35		3,000.00		1,300.00	
2120.3151.00	Entretien de machines, appareils	17,107.45		14,500.00		18,165.55	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2120.3151.01	Entretien matériel de sport extérieur (EPS)			200.00			
2120.3161.00	Frais de location salle multi-usage Léchelles	3,700.00					
2120.3170.00	Frais de représentation et de délégation			1,500.00		531.40	
2120.3171.00	Achat fournitures camp de ski	11,803.85		12,000.00		14,670.45	
2120.3171.01	Achat fournitures camp vert	8,312.90		9,000.00		2,180.60	
2120.3171.02	Frais de location camp de ski	24,558.70		29,000.00		14,119.80	
2120.3171.03	Frais de location camp vert	4,646.10		4,800.00		2,731.00	
2120.3171.04	Indemnités course d'école	6,282.00		5,490.00		5,400.00	
2120.3171.05	Indemnités activités culturelles et sportives	342.00		2,750.00		2,800.00	
2120.3171.06	Indemnités Activités de classe	8,850.00		7,830.00		8,160.00	
2120.3300.60	Amortissements planifiés, biens meubles PA	6,842.45		12,266.90		8,917.80	
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	982,885.35		970,723.20		932,213.50	
2120.3611.01	Information sexuelle des écoles	2,161.65		4,115.00		3,214.95	
2120.4260.00	Participation des parents aux camps, excursions, etc.		10,090.00		7,680.00		15,257.00
2120.4260.01	Participation JS et divers pour les camps d'école		16,456.05		5,400.00		6,988.35
2120.4260.02	Remboursement de tiers et d'assurances		1,397.51				3,016.95
2120.4631.00	Subvention cantonale pour frais scolaires		2,940.00		2,600.00		4,005.00
2120.4660.40	Amort. plan. subv. invest. communes et associations				697.25		
213	Ecole du cycle d'orientation	1,111,588.05		993,000.00		1,084,019.55	13,254.45
2130	Ecole du cycle d'orientation	1,111,588.05		993,000.00		1,084,019.55	13,254.45
2130.3320.90	Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporell	118,042.45				151,055.95	
2130.3612.00	Participation au cycle d'orientation	993,545.60		993,000.00		932,963.60	
2130.4862.00	Revenus de transfert extraordinaires - collectivités publicu						13,254.45
217	Bâtiments scolaires	485,969.56	130,055.15	506,214.61	150,115.15	505,942.30	128,862.95
2170	Bâtiments scolaires	485,969.56	130,055.15	506,214.61	150,115.15	505,942.30	128,862.95
2170.3000.00	Jetons de présence et frais divers	148.75		1,500.00		175.00	
2170.3000.01	Jetons-frais étude projet global (sp+éc)	9,528.45		20,000.00		12,385.00	
2170.3010.00	Salaires du personnel communal	95,873.75		93,124.50		97,898.05	
2170.3010.01	Traitement pers. auxiliaire, heures irrég., ancienneté	25.65				468.55	
2170.3010.03	Salaire responsable maintenance informatique			500.00			
2170.3010.04	Salaire du personnel auxiliaire	11,839.50		8,000.00		13,023.75	
2170.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	479.05		300.00		300.00	
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	6,341.90		6,192.80		6,963.40	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2170.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	4,090.50		3,834.00		4,980.95	
2170.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3,160.00		2,159.00		3,580.00	
2170.3054.00	Cotisations patronales aux AF	2,378.70		2,388.00		2,602.55	
2170.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	568.90		530.00		661.85	
2170.3099.00	Frais de repas, réception, cadeau					770.00	
2170.3101.00	Achat matériel divers et de sport	620.35		1,000.00		455.10	
2170.3102.00	Frais de publications et annonces	272.40					
2170.3110.00	Acquisitions de meubles et appareils de bureau	529.55		500.00			
2170.3120.00	Frais d'électricité	22,004.15		18,000.00		15,013.80	
2170.3120.01	Frais de chauffage	67,369.05		100,000.00		90,414.70	
2170.3130.00	Frais de téléphone	5,827.40		1,500.00		1,480.95	
2170.3130.01	Frais de nettoyage et de conciergerie bâtiments scol.	21,097.40		15,000.00		16,020.25	
2170.3134.00	Primes d'assurances diverses, mobilier, ECAB	7,453.35		6,300.00		7,187.05	
2170.3144.00	Entretien et rénovation des bâtiments	36,504.05		35,700.00		26,338.35	
2170.3150.00	Entretien appareils et mobilier	12,104.30		4,000.00		29,468.50	
2170.3151.00	Entretien engins et matériel de sport	2,429.75		500.00		109.70	
2170.3161.00	Location de matériel divers					100.00	
2170.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	482.85		1,000.00		203.20	
2170.3300.40	Amortissement planifié des bâtiments scolaires	138,600.45		147,946.95		138,600.45	
2170.3300.60	Amort. planifiés meubles, machines et véhicules	704.10		704.10		704.10	
2170.3320.90	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	35,535.26		35,535.26		36,037.05	
2170.4250.01	Vente électricité panneaux solaires sur/bâtiments communaux		6,526.50		8,000.00		6,318.00
2170.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		8,782.00		7,800.00		10,385.80
2170.4260.01	Participation aux frais de conciergerie (locations)		1,040.00				
2170.4470.00	Loyer des appartements		75,084.00		75,200.00		73,884.00
2170.4470.01	Loyer chauffage à distance à Cousset		21,000.00		21,000.00		21,000.00
2170.4472.00	Location de salles		2,300.00		1,000.00		3,160.00
2170.4660.00	Amortissement subv. invest. confédération		1,207.50				
2170.4660.10	Amortissement de la subvention cantonale		6,000.15		6,000.15		6,000.15
2170.4660.40	Amort. plan. subv. invest. des entreprises publiques		8,115.00		8,115.00		8,115.00
2170.4910.00	Prestations effect. p/les invest. communaux				23,000.00		
218	Accueil extra-scolaire (AES)	215,687.50	104,979.68	203,143.60	62,435.00	188,765.75	84,005.40
2180	Accueil extra-scolaire	215,687.50	104,979.68	203,143.60	62,435.00	188,765.75	84,005.40
2180.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	201.25				35.00	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2180.3010.00	Salaires du personnel communal	141,889.70		140,317.00		118,045.50	
2180.3010.01	Salaire du concierge	9,074.45		5,600.00		7,414.80	
2180.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	590.00		660.00		950.00	
2180.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admini.	9,681.70		8,307.00		8,138.95	
2180.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	5,042.40		5,079.65		4,938.60	
2180.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4,595.20		2,896.00		3,971.95	
2180.3054.00	Cotisations patronales aux AF	3,631.65		3,122.95		3,044.25	
2180.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	898.20		711.00		750.45	
2180.3090.00	Frais de formation	841.50		1,200.00		3,383.50	
2180.3100.00	Matériel de bureau	202.30		500.00			
2180.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	612.05		700.00		1,417.75	
2180.3102.00	Frais de publications et d'annonces					196.55	
2180.3110.00	Acquisition meubles et appareils de bureau			1,400.00		834.15	
2180.3130.00	Fourniture de nourriture	29,861.70		20,700.00		26,418.70	
2180.3130.01	Frais de télécommunication	828.00		900.00		828.60	
2180.3130.02	Prestations de tiers (autorisations, etc)	458.05		200.00			
2180.3144.00	Entretien et rénovation du bâtiment	5,684.10		6,800.00		6,116.35	
2180.3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	792.80		1,500.00		741.40	
2180.3151.00	Entretien de mobilier, machines, appareils			1,000.00			
2180.3170.00	Frais de réception	288.45		1,400.00		61.90	
2180.3171.00	Frais de sortie et d'excursion AES	251.50					
2180.3181.00	Pertes sur créances effectives	162.50				1,377.35	
2180.3636.00	Cotisation aux associations	100.00		150.00		100.00	
2180.4260.00	Participation des parents aux unités AES		62,391.15		40,435.00		54,769.90
2180.4260.01	Participation des parents aux repas		28,540.00		19,000.00		25,900.00
2180.4260.02	Remboursement de tiers et d'assurances						3,448.70
2180.4631.00	Subventions cantonales		14,048.53		3,000.00		-113.20
219	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	253,893.70		280,345.50	300.00	290,288.15	
2190	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs			1,950.00			
2190.3144.00	Entretien et rénovation des bâtiments			1,950.00			
2192	Bibliothèque scolaire	9,175.50		9,175.50		9,016.50	
2192.3130.00	Frais de bibliothèque	9,175.50		9,175.50		9,016.50	
2195	Transports scolaires	244,718.20		269,220.00	300.00	281,271.65	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2195.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	446.25				157.50	
2195.3130.00	Transports scolaires	236,211.15		258,000.00		271,742.80	
2195.3130.01	Frais de transport suppl. des élèves (activités)	8,060.80		11,220.00		9,371.35	
2195.4631.00	Subvention cantonale				300.00		
22	Ecoles spécialisées	584,475.85		572,909.73		523,309.30	
220	Ecoles spécialisées	584,475.85		572,909.73		523,309.30	
2200	Ecoles spécialisées	584,475.85		572,909.73		523,309.30	
2200.3611.00	Part aux mesures pédago-thérapeutiques	21,544.35		21,708.08		23,155.25	
2200.3611.01	Part fournitures, équipem. ECS/I, enseignant, appui, MITIC	50.40					
2200.3612.00	Part à autre commune pour les frais des classes spécialisées	135,479.40		142,019.00		116,924.25	
2200.3631.00	Part des communes aux institu.spécialisées, handicapés	427,401.70		409,182.65		383,229.80	
23	Formation professionnelle initiale	22,382.25		20,000.00		20,212.55	
230	Formation professionnelle initiale	22,382.25		20,000.00		20,212.55	
2300	Formation professionnelle initiale	22,382.25		20,000.00		20,212.55	
2300.3611.00	Part au Service de la formation professionnelle cantonale	22,382.25		20,000.00		20,212.55	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	227,606.80	4,065.00	218,933.00		183,055.10	3,957.40
			223,541.80		218,933.00		179,097.70
3120.3636.00	Indemnité à l'ass. des Amis de la Tour de Montagny	400.00		400.00		400.00	
32	Culture, autres	160,162.00	1,740.00	155,358.00		126,816.40	1,457.40
329	Culture, non mentionné ailleurs	160,162.00	1,740.00	155,358.00		126,816.40	1,457.40
3290	Culture, non mentionné ailleurs	160,162.00	1,740.00	155,358.00		126,816.40	1,457.40
3290.3000.00	Vacations du Conseil communal culture et loisirs	4,900.00		2,200.00		2,660.00	
3290.3000.01	Vacations de la Commission culturelle	2,387.50		1,500.00		5,143.75	
3290.3102.00	Frais d'imprimés, de publication et d'annonces	2,501.75		2,400.00		669.40	
3290.3130.00	Frais de ports	243.00				458.20	
3290.3170.00	Réception organisée par la commune (Nvx citoyens,stés,div.)	4,528.15		6,600.00		1,826.90	
3290.3170.01	Fête nationale - Subventions et frais	5,591.60		3,500.00		2,156.20	
3290.3170.02	Organisation "Arbre de mes 7 ans"	198.00		210.00		270.40	
3290.3631.00	Part. dép. du Conservatoire	70,995.80		66,164.00		51,161.30	
3290.3636.00	Subside à la bibliothèque BIREMONT	59,517.70		59,184.00		45,005.10	
3290.3636.01	Subventions aux sociétés à but culturel	2,620.00		2,900.00		2,920.00	
3290.3636.02	Part. à des manifestations culturelles	1,678.50		4,950.00		4,245.15	
3290.3636.03	Subside à l'école de musique de Montagny	5,000.00		5,000.00		10,000.00	
3290.3636.04	Dons aux sociétés culturelles			750.00		300.00	
3290.4250.00	Vente lors de manifestations culturelles et de loisirs		1,740.00				1,457.40
34	SPORT ET LOISIRS	67,044.80	2,325.00	63,175.00		55,838.70	2,500.00
341	Sport	42,047.45	1,250.00	25,500.00		24,905.40	
3410	Sport	42,047.45	1,250.00	25,500.00		24,905.40	
3410.3120.00	Frais d'électricité buvette-vestiaire Cousset	1,728.45					
3410.3120.01	Frais de chauffage buvette-vestiaire Cousset	3,498.55					
3410.3130.00	Presta. de service - Frais élimination gazon terrain de foot	900.00		500.00		700.00	
3410.3134.00	Primes d'assurances - Robots de tonte	727.85		1,000.00		984.50	
3410.3144.00	Entretien des installations sportives	15,034.90		13,500.00		14,306.70	
3410.3151.00	Entretien de machines - Tondeuse à gazon, divers	893.85		3,000.00		2,414.20	
3410.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	12,463.85					

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3410.3636.00	Subventions aux sociétés sportives	6,500.00		6,500.00		6,500.00	
3410.3636.01	Dons aux sociétés sportives	300.00		1,000.00			
3410.4472.00	Location locaux installations sportives et loisirs		1,250.00				
342	Loisirs	24,997.35	1,075.00	37,675.00		30,933.30	2,500.00
3420	Loisirs	24,997.35	1,075.00	37,675.00		30,933.30	2,500.00
3420.3000.00	Commission communale Senior+	5,114.00		3,000.00		2,687.50	
3420.3101.00	Achat mat. divers, poubelles/sachets chiens	3,154.50		2,000.00		1,921.70	
3420.3102.00	Frais panneaux manifestations, publication et annonces	118.60		2,400.00		129.10	
3420.3130.00	Frais de port, affranchiss., prest. de services de tiers	240.10					
3420.3144.00	Entretien bancs publics, parcs, fontaines, chem. péd.	2,736.20		11,700.00		13,336.00	
3420.3170.00	Animations et manifestations des Seniors	9,708.95		11,300.00		8,010.10	
3420.3612.00	Particip. exploitation piscine commune de Payerne	3,000.00		3,000.00		3,000.00	
3420.3636.00	Participation Passeport-vacances	840.00		2,200.00		1,000.00	
3420.3636.01	Subvention communale aux organisations sans but lucratif	85.00		75.00		75.00	
3420.3636.02	Frais de manifestations FRITIME			2,000.00		773.90	
3420.4260.00	Remboursements et participations de tiers		1,075.00				2,500.00

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4	SANTÉ	1,330,525.50	7,327.40	1,292,950.55	6,000.00	1,430,270.30	8,117.15
			1,323,198.10		1,286,950.55		1,422,153.15
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	813,560.05		771,156.95		809,864.95	
411	Hôpitaux	55,984.15		53,313.10		53,168.15	
4110	Hôpitaux	55,984.15		53,313.10		53,168.15	
4110.3000.00	Jetons et frais de commission			500.00		140.00	
4110.3320.90	Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporell	1,846.20				3,692.40	
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	13,465.55		12,141.10		11,324.65	
4110.3612.00	Participation aux frais d'exploitation du SMUR	40,672.40		40,672.00		38,011.10	
412	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	757,575.90		717,843.85		756,696.80	
4120	Établissement médico-social	757,575.90		717,843.85		756,696.80	
4120.3320.90	Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporell	56,013.90				112,027.80	
4120.3612.00	Participation RSSBF homes médicalisés régionaux	166,361.00		148,275.00		148,221.85	
4120.3631.00	Particip. cant. SPS accompagn. homes médicalisés régionaux	535,201.00		569,568.85		496,447.15	
42	Soins ambulatoires	499,505.00		503,473.60		601,049.95	
421	Soins ambulatoires	499,505.00		503,473.60		601,049.95	
4210	Soins ambulatoires	499,505.00		503,473.60		601,049.95	
4210.3000.00	Jetons et frais de commission	2,712.50		1,000.00		1,820.00	
4210.3090.00	Frais de formation			1,100.00			
4210.3101.00	Matériel d'exploitation, mobilier et machines					5,222.10	
4210.3102.00	Frais de publications et d'annonces					2,069.80	
4210.3612.00	Soins à domicile et aide familiale régionaux	373,342.85		379,223.00		389,060.75	
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires régionales	112,308.05		111,009.00		114,990.30	
4210.3612.02	Participation puériculture	11,141.60		11,141.60		10,887.00	
4210.3640.00	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif					77,000.00	
43	Prévention	17,460.45	7,327.40	18,320.00	6,000.00	19,355.40	8,117.15
433	Service médical des écoles	17,460.45	7,327.40	18,320.00	6,000.00	19,355.40	8,117.15
4330	Service médical des écoles	17,460.45	7,327.40	18,320.00	6,000.00	19,355.40	8,117.15

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4330.3136.00	Visites médicales			2,000.00			
4330.3611.00	Service dentaire cantonal	16,140.45		15,000.00		18,035.40	
4330.3611.01	Clinique dentaire mobile	1,320.00		1,320.00		1,320.00	
4330.4260.00	Participation des parents		7,327.40		6,000.00		8,117.15

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1,846,481.35		1,710,871.95		1,761,483.25	
			1,846,481.35		1,710,871.95		1,761,483.25
52	Invalidité	851,327.75		837,680.20		799,973.25	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	851,327.75		837,680.20		799,973.25	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	851,327.75		837,680.20		799,973.25	
5230.3631.00	Part. cantonale aux institu. spécialisée et aux handicapés	851,327.75		837,680.20		799,973.25	
54	Famille et jeunesse	459,676.50		333,162.25		448,762.50	
541	Allocations familiales (AF)	16,096.35		18,112.00		14,892.10	
5410	Allocations familiales (AF)	16,096.35		18,112.00		14,892.10	
5410.3631.00	Financement des AF pour personnes sans activité lucrative	16,096.35		18,112.00		14,892.10	
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	17,418.40		21,050.25		19,514.45	
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	17,418.40		21,050.25		19,514.45	
5430.3631.00	Part. avances sur contributions d'entretien non récupérées	17,418.40		21,050.25		19,514.45	
545	Prestations aux familles	426,161.75		294,000.00		414,355.95	
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	426,161.75		294,000.00		414,355.95	
5451.3000.00	Jetons et frais de commission	1,085.00		500.00		437.50	
5451.3636.00	Subventions aux crèches	336,829.75		200,000.00		325,727.80	
5451.3636.01	Subventions pour l'Accueil familial de jour	85,747.00		90,000.00		85,690.65	
5451.3636.02	Subventions pour l'école maternelle	2,500.00		3,500.00		2,500.00	
55	Chômage	55,814.50		54,242.00		54,242.00	
559	Chômage non mentionné ailleurs	55,814.50		54,242.00		54,242.00	
5590	Chômage non mentionné ailleurs	55,814.50		54,242.00		54,242.00	
5590.3631.00	Contrib. des communes Fonds cant. de l'emploi	55,814.50		54,242.00		54,242.00	
56	Logements sociaux	2,955.00				5,609.50	
560	Logements sociaux	2,955.00				5,609.50	
5600	Logements sociaux	2,955.00				5,609.50	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5600.3611.00	Subsides pour immeubles (HLM)	2,955.00				5,609.50	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	476,707.60		485,787.50		452,896.00	
572	Aide matérielle	4,418.60		5,670.35		5,155.20	
5720	Aide matérielle	4,418.60		5,670.35		5,155.20	
5720.3611.00	Part LASoc, aide matérielle, mesures d'insertion sociale MIS	4,418.60		5,670.35		5,155.20	
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	472,289.00		480,117.15		447,740.80	
5790	Assistance, non mentionnée ailleurs	472,289.00		480,117.15		447,740.80	
5790.3000.00	Jetons et frais de commission	510.30		500.00		735.00	
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction	7,137.80		6,657.15		6,201.75	
5790.3611.01	Part. à LASoc	170.50					
5790.3612.00	Frais de fonctionnement du Service social régional	324,284.55		342,232.00		298,437.85	
5790.3612.01	Part. service régional de protect. de l'adulte	132,494.60		124,728.00		119,440.30	
5790.3636.00	Fonds d'aide socio-éducatif Cherpillod					14,325.00	
5790.3637.00	Part. aux cotisations individ. AVS	7,691.25		6,000.00		8,600.90	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	857,466.14	37,132.00	925,907.21	47,695.40	886,867.20	63,113.57
			820,334.14		878,211.81		823,753.63
61	Circulation routière	703,530.34	28,031.00	763,207.21	42,195.40	713,971.20	37,869.00
615	Routes communales	703,530.34	28,031.00	763,207.21	42,195.40	713,971.20	37,869.00
6150	Routes communales	703,530.34	28,031.00	763,207.21	42,195.40	713,971.20	37,869.00
6150.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	1,971.55		4,000.00		1,977.50	
6150.3010.00	Salaires du personnel communal	212,063.95		222,244.10		214,109.35	
6150.3010.01	Salaires - heures irrégulières, ancienneté de service etc.	201.10		1,000.00		203.95	
6150.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	1,217.00		1,752.00		1,752.00	
6150.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	13,414.90		14,779.25		13,296.50	
6150.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	15,903.60		16,402.00		15,598.20	
6150.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	6,545.10		5,152.00		6,886.90	
6150.3054.00	Cotisations patronales aux AF	5,031.70		5,556.00		4,972.70	
6150.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	1,273.35		1,265.00		1,284.05	
6150.3090.00	Frais de formation	4,256.60		4,600.00		6,305.40	
6150.3101.00	Achat de carburant	17,096.58		16,000.00		14,454.50	
6150.3101.01	Achat de marchandises	8,247.20		7,000.00		7,619.60	
6150.3102.00	Frais de publications et annonces			300.00		872.35	
6150.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	6,927.45		6,200.00		3,217.80	
6150.3120.00	Frais d'éclairage public	12,415.35		8,000.00		8,992.30	
6150.3120.01	Frais d'électricité, chauffage, eau	1,172.30		1,100.00		949.20	
6150.3130.00	Frais de ports et de téléphone	2,392.30		2,600.00		2,697.90	
6150.3130.01	Frais évacuation résidus ballayage des routes	9,538.50		10,000.00		7,394.70	
6150.3132.00	Frais d'honoraires externes pour projets routiers	295.00				2,520.00	
6150.3134.00	Assurance véhicules	11,774.55		12,500.00		11,402.25	
6150.3134.01	Assurances diverses	13.75		240.00		267.55	
6150.3137.00	Impôt sur les véhicules	3,562.10		4,500.00		3,470.00	
6150.3137.01	Taxe poids-lourds	1,870.00		1,900.00		1,870.00	
6150.3141.00	Entretien des routes et des trottoirs	16,497.35		15,000.00		9,928.60	
6150.3141.01	Service hivernal, déblaiement, salage	18,270.95		13,500.00		5,077.70	
6150.3141.02	Entretien de l'éclairage public	7,579.95		7,400.00		7,579.95	
6150.3141.03	Entretien signalisation et abornements	6,858.55		19,000.00		5,142.90	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6150.3144.00	Entretien et rénovation des bâtiments édilit.	155.15		1,000.00			
6150.3151.00	Frais de véhicules et de machines	33,072.55		32,300.00		58,430.20	
6150.3169.00	Location de véhicules pour entretien des routes	5,638.20		3,000.00		90.45	
6150.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	36.80		300.00			
6150.3190.00	Indemn. et franchises pour dommages à tiers					560.05	
6150.3300.10	Amortissements planifiés, routes / voies de communication PA	220,141.64		222,008.04		234,958.40	
6150.3300.60	Amortissements planifiés, biens meubles PA	52,836.95		97,278.80		52,836.95	
6150.3320.90	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	3,530.02		3,530.02		5,644.65	
6150.3631.00	Participation entretien ouvrages cantonaux	1,228.30		1,500.00		1,306.65	
6150.3636.00	Cotisation à des associations	500.00		300.00		300.00	
6150.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		15,438.75		12,500.00		25,117.20
6150.4660.10	Amort. plan. subv. invest. fédérales/cantonaux		7,842.25		7,842.25		7,842.25
6150.4660.40	Amort. plan. subv. invest. des entreprises publiques		1,750.00		18,853.15		1,750.00
6150.4910.00	Imputation frais de transport interne voirie		3,000.00		3,000.00		3,159.55
62	Transports publics	153,935.80	9,101.00	162,700.00	5,500.00	172,896.00	25,244.57
621	Infrastructures de transports publics	26,085.00		23,951.00		24,571.00	
6210	Infrastructures de transports publics	26,085.00		23,951.00		24,571.00	
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	26,085.00		23,951.00		24,571.00	
622	Trafic régional et agglomération	119,085.00		133,749.00		120,325.00	
6220	Trafic régional et agglomération	119,085.00		133,749.00		120,325.00	
6220.3611.00	Part aux dépenses relatives au trafic régional	119,085.00		133,749.00		120,325.00	
629	Transports publics non mentionné ailleurs	8,765.80	9,101.00	5,000.00	5,500.00	28,000.00	25,244.57
6290	Transports publics non mentionné ailleurs	8,765.80	9,101.00	5,000.00	5,500.00	28,000.00	25,244.57
6290.3109.00	Achat cartes journalières CFF	8,765.80		5,000.00		28,000.00	
6290.4250.00	Vente cartes journalières CFF		9,101.00		5,500.00		25,244.57

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU	1,673,531.20	1,570,098.70	1,702,621.30	1,561,618.55	1,694,334.79	1,555,489.05
			103,432.50		141,002.75		138,845.74
71	Approvisionnement en eau	419,096.90	419,096.90	433,258.65	433,258.65	437,283.60	437,283.60
710	Approvisionnement en eau	419,096.90	419,096.90	433,258.65	433,258.65	437,283.60	437,283.60
7101	Approvisionnement communal en eau	419,096.90	419,096.90	433,258.65	433,258.65	437,283.60	437,283.60
7101.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	394.45		800.00		770.00	
7101.3010.00	Salaires du personnel	37,198.50		37,391.00		36,778.15	
7101.3010.01	Traitement pers. auxiliaire, heures irrég., ancienneté	31.40				28.10	
7101.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	190.00		300.00		300.00	
7101.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	2,503.85		2,486.00		2,485.95	
7101.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	3,290.40		3,313.50		3,226.80	
7101.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1,155.55		866.00		1,191.65	
7101.3054.00	Cotisations patronales aux AF	939.75		934.00		929.85	
7101.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	224.45		212.00		222.90	
7101.3090.00	Frais de formation et perfectionn. du personnel	240.00					
7101.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	32.40					
7101.3105.00	Achats d'eau pour revente	11,508.45				3,567.35	
7101.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	105.30		3,000.00		470.95	
7101.3111.01	Achat de compteurs	52,135.25		45,000.00		35,949.45	
7101.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	9,420.05		500.00		2,084.00	
7101.3130.00	Frais d'analyse d'eau	2,660.25		1,600.00		2,338.50	
7101.3130.01	Frais de télécommunication et de ports	500.00		300.00		500.00	
7101.3130.02	Cotisation aux associations	1,195.70				1,182.35	
7101.3134.00	Assurance ECAB	504.20		630.00		504.20	
7101.3137.00	TVA au taux forfaitaire	355.75		600.00		406.50	
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	31,736.10		40,000.00		46,109.50	
7101.3143.01	Recherches fuites d'eau sur réseau			2,000.00		3,612.50	
7101.3143.02	Entretien des bornes hydrantes	5,837.20		10,000.00		10,400.60	
7101.3143.03	Frais de raccordement nouvelles constructions	9,726.80		10,000.00		11,366.15	
7101.3160.00	Conventions avec les CFF	54.05		54.00		53.85	
7101.3181.00	Pertes sur créances effectives	4.65					
7101.3192.00	Indemnisation de droits (passage, servitude, etc)					1,448.95	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7101.3300.31	Amort. planifiés, ouvrages génie civil PA entrepr. comm. FS	46,295.55		46,280.65		46,280.65	
7101.3300.60	Amort. planifiés, meubles, machines et véhicules	2,346.09		2,346.09		2,756.82	
7101.3320.91	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	2,274.00		2,274.00		2,274.00	
7101.3510.00	Attribution financement spécial maintien de la valeur (FSMV)	76,178.45		47,564.05		46,165.43	
7101.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre compte (FSEC)	38,089.26		21,807.36		10,622.25	
7101.3612.10	Convention pression incendie avec Torny			10,000.00		10,000.00	
7101.3612.20	Participation versée à l'Entente	81,969.05		115,000.00		153,256.20	
7101.3940.31	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers			28,000.00			
7101.4240.01	Taxes de base		96,729.80		98,000.00		97,476.90
7101.4240.02	Taxes d'utilisation (vente d'eau)		242,838.85		245,000.00		245,886.05
7101.4240.03	Vente d'eau à la commune de Prez				12,000.00		497.20
7101.4240.04	Vente d'eau au Golf de Payerne		1,862.35		5,000.00		4,980.65
7101.4240.05	Vente d'eau au GAGN (Group. adduct. eau Glâne Nord)						16,320.10
7101.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		274.00		500.00		164.05
7101.4660.20	Amortissement subv. invest. autres communes et associations		3,156.35				
7101.4660.40	Amorti. subv. d'invest.entrep.publ. portées au passif		6,596.70		6,596.70		6,596.70
7101.4660.70	Amorti. Planifié, subv. d'invest. ménages portées au passif		67,638.85		66,161.95		65,361.95
72	Traitement des eaux usées	849,966.80	849,966.80	828,285.60	828,286.60	841,093.55	841,093.55
720	Traitement des eaux usées	849,966.80	849,966.80	828,285.60	828,286.60	841,093.55	841,093.55
7201	Traitement communal des eaux usées	849,966.80	849,966.80	828,285.60	828,286.60	841,093.55	841,093.55
7201.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	918.75		400.00		840.00	
7201.3010.00	Salaires du personnel communal	84,837.30		85,293.50		83,649.10	
7201.3010.01	Service piquet-heures supplémentaires	2,524.95		2,500.00		2,615.00	
7201.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	-252.00		768.00		768.00	
7201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	5,752.70		5,672.00		5,699.40	
7201.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	7,369.20		7,421.30		7,233.00	
7201.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2,655.40		1,977.00		2,735.55	
7201.3054.00	Cotisations patronales aux AF	2,157.30		2,132.35		2,132.35	
7201.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	515.40		485.00		509.90	
7201.3090.00	Frais de formation du personnel de la STEP			200.00		25.00	
7201.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	943.95		1,500.00		1,226.60	
7201.3101.01	Achat produits chimiques	7,593.05		10,000.00		11,173.00	
7201.3101.02	Achat produits d'entretien et de nettoyage	1,215.05		1,500.00		2,162.65	
7201.3101.03	Achat carburant véhicule	1,650.42		1,500.00		1,674.70	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7201.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	1,475.25		1,000.00		3,142.40	
7201.3120.00	Eau, énergie, chauffage STEP	58,104.70		42,600.00		61,723.25	
7201.3120.01	Eau, énergie STAP	890.10		1,500.00		1,842.65	
7201.3130.00	Frais de télécommunication et de ports	2,042.85		1,800.00		2,230.90	
7201.3130.01	Eliminations matières retenues par les grilles	529.70		7,000.00		2,326.35	
7201.3130.02	Transport et élimination des boues	51,411.40		40,000.00		39,697.35	
7201.3132.00	Frais d'analyses et d'expertises	4,515.00		5,000.00		6,292.10	
7201.3134.00	Primes d'assurances de choses et RC	2,647.15		1,400.00		1,289.65	
7201.3134.01	Primes d'assurance bâtiment ECAB	10.00		1,250.00		1,357.50	
7201.3137.00	TVA au taux forfaitaire	22,923.45		26,000.00		23,182.90	
7201.3137.01	Impôt des véhicules	679.00		650.00		679.00	
7201.3143.00	Entretien des infrastructures	13,969.95		30,000.00		21,123.00	
7201.3144.00	Entretien et réparation des immeubles	1,949.40		500.00			
7201.3151.00	Entretien et réparation mob. et install. techn.	26,696.30		20,000.00		17,401.60	
7201.3160.00	Conventions avec les CFF	1,081.00		1,080.00		1,077.00	
7201.3300.32	Amort. planifiés, ouvrages génie civil PA d'entre. commu. FS	35,383.55		35,383.55		35,383.55	
7201.3320.92	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	9,502.40		9,502.40		9,502.40	
7201.3510.00	Attribution à la réserve "maintien des installations EU	155,337.38		342,114.05		347,581.20	
7201.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre compte (FSEC)	311,954.65		91,456.45		116,143.75	
7201.3612.00	Participation à l'Eparse	7,159.10		3,000.00		3,452.75	
7201.3630.00	Taxe fédérale lutte contre les micropolluants	23,823.00		23,500.00		23,220.00	
7201.3940.32	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers			22,200.00			
7201.4240.00	Taxe de base selon la surface (m2xindice)		199,027.50		204,000.00		198,991.85
7201.4240.01	Taxes de base par Unité Locative (UL)		196,923.55		183,000.00		193,475.30
7201.4240.02	Taxes d'utilisation		345,374.80		335,000.00		349,537.35
7201.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		2,488.60		500.00		
7201.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC				5,897.55		
7201.4660.70	Amort. plan. subv. invest. des ménages privés		106,152.35		99,889.05		99,089.05
73	Gestion des déchets	322,951.20	293,543.25	342,490.10	274,000.00	328,090.89	275,437.75
730	Gestion des déchets	322,951.20	293,543.25	342,490.10	274,000.00	328,090.89	275,437.75
7301	Gestion communale des déchets	322,951.20	293,543.25	342,490.10	274,000.00	328,090.89	275,437.75
7301.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	236.25		750.00		157.50	
7301.3010.00	Salaires du personnel communal	63,939.75		64,229.80		63,681.15	
7301.3010.01	Traitement pers. auxiliaire, heures irrég., ancienneté	74.40				68.50	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7301.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	340.00		480.00		480.00	
7301.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	4,271.95		4,271.30		4,261.80	
7301.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	5,716.20		5,758.45		5,606.40	
7301.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1,971.90		1,489.00		2,044.15	
7301.3054.00	Cotisations patronales aux AF	1,602.30		1,605.75		1,593.35	
7301.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	383.85		365.00		380.70	
7301.3101.00	Achat de matériel d'exploitation et fournitures	18,452.65		23,300.00		28,239.30	
7301.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils			500.00		4,099.60	
7301.3130.00	Frais de ramassage des ordures ménagères	107,044.65		100,000.00		100,682.40	
7301.3130.01	Frais d'élimination des déchets déchetterie	82,256.00		105,000.00		79,477.70	
7301.3130.02	Commissions commerçants vente de sacs/vignettes	5,837.75		5,500.00		5,220.05	
7301.3134.00	Assurances	10.20		20.00		20.20	
7301.3137.00	TVA	8,806.30		8,000.00		7,712.20	
7301.3137.01	Impôt des véhicules	74.00		60.00		74.00	
7301.3140.00	Frais d'entretien de la déchetterie					165.55	
7301.3144.00	Entretien des installations (déchet.places, y.c.électr)	2,017.75		2,000.00		850.80	
7301.3151.00	Frais d'entretien des machines et véhicules	1,293.50		3,000.00		2,854.35	
7301.3170.00	Frais de réceptions, dédommagements	52.60		200.00		40.15	
7301.3181.00	Pertes sur créances effectives	3,208.40				3,026.85	
7301.3300.60	Amort. planifiés meubles, machines et véhicules	12,360.80		12,360.80		14,194.64	
7301.3910.00	Imputation frais transport interne voirie	3,000.00		3,000.00		3,159.55	
7301.3940.33	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers			600.00			
7301.4240.00	Taxe de base		153,157.70		150,000.00		149,790.80
7301.4240.01	Taxe d'utilisation		126,676.95		110,000.00		112,129.60
7301.4250.00	Recyclage, ramassage verres, papier		13,468.10		14,000.00		13,371.10
7301.4270.00	Amendes		240.50				146.25
74	Aménagements	15,384.75	855.45	31,042.45	20,573.30	25,762.40	574.15
741	Corrections de cours d'eau	15,384.75	855.45	31,042.45	20,573.30	25,762.40	574.15
7410	Corrections de cours d'eau	15,384.75	855.45	31,042.45	20,573.30	25,762.40	574.15
7410.3000.00	Jetons de présence et frais de commission	315.00		150.00		420.00	
7410.3132.00	Honoraires étude cours d'eau					9,693.00	
7410.3142.00	Entretien des ruisseaux par des tiers			15,000.00		2,294.00	
7410.3142.01	Entretien des rives de l'Arbogne	9,256.05		10,000.00		7,541.70	
7410.3300.20	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	922.45		922.45		922.45	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7410.3612.00	Participation entretien berges de la Broye	71.25		150.00		71.25	
7410.3612.01	Participation fonds de gestion de l'Arbogne	4,820.00		4,820.00		4,820.00	
7410.4630.00	Subventions fédérales						26,067.45
7410.4631.00	Subventions cantonales				20,000.00		-26,066.60
7410.4660.10	Amort. planifiés subv. invest. fédérales		855.45		573.30		573.30
76	Lutte contre la pollution de l'environnement					1,055.45	
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement					1,055.45	
7690	Lutte contre la pollution de l'environnement					1,055.45	
7690.3132.00	Honoraires pour assainissement des sites contaminés					1,055.45	
77	Protection de l'environnement, autres	2,986.00	330.00	5,872.00	1,500.00	4,881.60	1,100.00
771	Cimetières, crématoires	2,986.00	330.00	5,872.00	1,500.00	4,881.60	1,100.00
7710	Cimetière communal	2,986.00	330.00	5,872.00	1,500.00	4,881.60	1,100.00
7710.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions			300.00			
7710.3143.00	Entretien du cimetière	1,403.20		4,500.00		3,509.60	
7710.3161.00	Frais de location de machines p/inhumations	710.80		200.00			
7710.3300.30	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	872.00		872.00		872.00	
7710.3637.00	Particip. communales frais inhumation indigents					500.00	
7710.4240.00	Taxes d'inhumation et de désaffectation		330.00		1,500.00		1,100.00
79	Aménagement du territoire	63,145.55	6,306.30	61,672.50	4,000.00	56,167.30	
790	Aménagement du territoire	63,145.55	6,306.30	61,672.50	4,000.00	56,167.30	
7900	Aménagement du territoire	63,145.55	6,306.30	61,672.50	4,000.00	56,167.30	
7900.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	3,806.25		3,000.00		2,020.00	
7900.3101.00	Achat de plaquettes noms de rues et numéros pour immeuble			500.00			
7900.3102.00	Frais de publications et d'annonces			500.00			
7900.3130.00	Frais des urbanistes et des ingénieurs	555.95		1,500.00			
7900.3130.01	Emoluments préavis p/permis de construire	8,720.00		5,000.00		7,955.00	
7900.3132.00	Honoraires des ingénieurs, urbanistes, etc.	9,820.85		6,500.00		5,181.00	
7900.3132.01	Honoraires et frais d'avocats			5,000.00			
7900.3158.00	Frais de maintenance SIT communal	5,570.00		5,000.00		6,300.00	
7900.3320.90	Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporell	9,750.50		9,750.50		10,358.80	
7900.3612.00	Participation à l'Ass. COREB pour le plan directeur régional	24,922.00		24,922.00		24,352.50	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7900.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		6,306.30		4,000.00		

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	30,741.80	1,498.00	17,936.00	660.00	30,085.10	1,068.20
			29,243.80		17,276.00		29,016.90
81	Agriculture	2,550.00	61.00	250.00	60.00	1,274.70	361.00
811	Administration, exécution et contrôle	2,550.00	61.00	250.00	60.00	1,274.70	361.00
8110	Administration, exécution et contrôle	2,550.00	61.00	250.00	60.00	1,274.70	361.00
8110.3000.00	Jetons et frais de commission			200.00		350.00	
8110.3010.00	Traitement du personnel auxiliaire					456.00	
8110.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					6.20	
8110.3130.01	Emoluments et honoraires de prestations	2,500.00				412.50	
8110.3636.00	Part. à l'association des AF	50.00		50.00		50.00	
8110.4210.00	Indemnités droit de passage/servitude		61.00		60.00		361.00
82	Sylviculture	8,400.80	1,437.00	8,890.00	600.00	20,215.40	707.20
820	Sylviculture	8,400.80	1,437.00	8,890.00	600.00	20,215.40	707.20
8200	Domaine forestier communal	8,400.80	1,437.00	8,890.00	600.00	20,215.40	707.20
8200.3000.00	Jetons et frais de commission	787.50		1,000.00		1,050.00	
8200.3101.00	Achat de carburant			300.00			
8200.3102.00	Frais de publications et annonces	89.00		90.00		89.00	
8200.3130.00	Prestations de tiers (coupes/entret arbres/haies)	524.30				12,104.40	
8200.3141.00	Entretien des routes forestières			500.00			
8200.3635.00	Participation à la Corporation de triage forestier	7,000.00		7,000.00		6,972.00	
8200.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		1,409.00		600.00		707.20
8200.4430.00	Location surface forestière à des tiers		28.00				
84	Tourisme	10,995.00					
840	Tourisme	10,995.00					
8400	Tourisme communal	10,995.00					
8400.3612.00	Participation l'Association touristique régionale	10,995.00					
85	Industrie, artisanat et commerce	8,796.00		8,796.00		8,595.00	
850	Industrie, artisanat et commerce	8,796.00		8,796.00		8,595.00	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8500	Promotion économique	8,796.00		8,796.00		8,595.00	
8500.3612.00	Participation à l'Ass. régionale de la promotion économique	8,796.00		8,796.00		8,595.00	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	FINANCES ET IMPÔTS	380,957.44	9,615,907.00	441,497.60	9,513,187.00	589,133.92	9,784,052.55
		9,234,949.56		9,071,689.40		9,194,918.63	
91	Impôts	174,104.73	7,866,108.32	132,000.00	8,252,729.00	206,028.01	8,056,887.89
910	Impôts	174,104.73	7,866,108.32	132,000.00	8,252,729.00	206,028.01	8,056,887.89
9100	Impôts communaux ordinaires	174,104.73	6,747,669.57	132,000.00	6,794,329.00	206,028.01	6,718,319.79
9100.3130.00	Frais de rappels et de poursuites	29,750.40		24,000.00		27,044.18	
9100.3180.00	Réévaluation sur créances (provision du croire)	4,892.49				81,019.38	
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	137,163.25		100,000.00		94,521.05	
9100.3499.00	Escomptes	-123.41		1,000.00		-174.75	
9100.3636.00	Subventions aux organisations à but non lucratif	2,422.00		7,000.00		3,618.15	
9100.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques - année fiscale		5,519,848.85		5,880,000.00		5,101,454.55
9100.4000.10	Impôts sur le revenu personnes physiques, années précédentes		225,755.60				672,240.55
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		217,635.65		197,000.00		197,169.10
9100.4000.60	Imputation forfaitaire d'impôts sur le revenu des personnes		-215.35				-379.60
9100.4001.00	Impôts sur fortune des personnes physiques - année fiscale		301,049.45		287,000.00		268,497.60
9100.4001.10	Impôts sur fortune des pers. physiques, années précédentes		79,762.70				-77,756.20
9100.4002.00	Impôt à la source		161,862.92		143,000.00		118,575.11
9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales-année en cours		191,431.70		190,000.00		215,667.00
9100.4010.10	Impôts sur bénéfice des pers. morales - années précédentes		-83,723.40				94,111.35
9100.4011.00	Impôt sur le capital des personnes morales-année en cours		14,943.45		15,000.00		15,000.00
9100.4011.10	Impôt sur capital des personnes morales, années précédentes		25,202.85				2,128.65
9100.4029.00	Récupération de pertes sur créances d'impôts		1,516.50		10,000.00		68,615.69
9100.4260.00	Remboursement intérêts, frais de rappels/poursuites		70,269.65		50,000.00		20,667.40
9100.4611.00	Compensation cantonale de base - Réforme fiscale		22,329.00		22,329.00		22,328.59
9101	Impôts communaux spéciaux		1,118,438.75		1,458,400.00		1,338,568.10
9101.4021.00	Contribution immobilière - année fiscale		790,549.15		765,000.00		785,084.70
9101.4021.10	Contribution immobilière - années précédentes						11,184.75
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values		147,690.75		190,000.00		287,400.60
9101.4023.00	Impôt sur les mutations		169,918.70		488,000.00		234,126.00
9101.4024.00	Impôt sur les successions et donations				5,000.00		9,467.30
9101.4025.00	Impôt sur les appareils et distributeurs		350.00		400.00		400.00

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9101.4033.00	Impôt sur les chiens		9,930.15		10,000.00		10,904.75
93	Péréquation financière intercommunale		996,565.00		996,565.00		986,049.00
930	Péréquation financière intercommunale		996,565.00		996,565.00		986,049.00
9300	Péréquation financière intercommunale		996,565.00		996,565.00		986,049.00
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		137,811.00		137,811.00		133,191.00
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		858,754.00		858,754.00		852,858.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres	5,429.10	217,164.00	5,397.60	211,893.00	5,210.50	208,421.40
950	Part aux recettes sans affectation, autres	5,429.10	217,164.00	5,397.60	211,893.00	5,210.50	208,421.40
9500	Part aux recettes sans affectation, autres	5,429.10	217,164.00	5,397.60	211,893.00	5,210.50	208,421.40
9500.3130.00	Provision d'encaissement pour impôts sur véhicules à moteur	5,429.10		5,397.60		5,210.50	
9500.4601.00	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		217,164.00		211,893.00		208,421.40
96	Administration de la fortune et de la dette	157,309.80	11,230.85	304,100.00	50,800.00	78,856.00	4,104.50
961	Intérêts	157,309.80	11,230.85	304,100.00	50,800.00	78,856.00	4,104.50
9610	Intérêts	157,309.80	11,230.85	304,100.00	50,800.00	78,856.00	4,104.50
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	157,309.80		304,100.00		78,856.00	
9610.4400.00	Intérêts des liquidités		10,876.50				4,104.50
9610.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants		354.35				
9610.4940.00	Imputation internes des intérêts				50,800.00		
97	Redistributions		858.55		1,200.00		805.30
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		858.55		1,200.00		805.30
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		858.55		1,200.00		805.30
9710.4699.00	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		858.55		1,200.00		805.30
990	Postes non ventilables		406,068.48				527,784.46
9900	Postes non ventilables		406,068.48				527,784.46
9900.4895.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du PA		406,068.48				527,784.46
995	Charges et revenus neutres		117,911.80				
9950	Charges et revenus neutres		117,911.80				
9950.4390.00	Successions, donations, legs, biens en déshérence, etc.		117,911.80				

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
999	Clôture	44,113.81				299,039.41	
9990	Clôture	44,113.81				299,039.41	
9990.9000.00	Excédent de revenus	44,113.81				299,039.41	

Compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		11,729,789.12	11,729,789.12	11,579,014.31	11,574,938.35	11,876,208.07	11,876,208.07
	Excédent de charge				4,075.96		
		11,729,789.12	11,729,789.12	11,579,014.31	11,579,014.31	11,876,208.07	11,876,208.07

ANNEXES AUX COMPTES 2024

Selon article 18 LFCO du 01.01.2021

4 DONNÉES PRINCIPALES

4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	44 113.81	-	299 039.41
400	Impôts directs, personnes physiques	6 505 699.82	6 507 000.00	6 279 801.11
401	Impôts directs, personnes morales	147 854.60	205 000.00	326 907.00
4021	Impôts fonciers	790 549.15	765 000.00	796 269.45
5 ./ 6	Investissements nets	6 069 292.20	-	2 303 188.52

a) Limite d'activation, règles régissant la présentation des comptes

La limite d'activation des investissements est fixée à CHF 20'000.-- conformément au Règlement des finances adopté le 6 octobre 2020.

La présentation des comptes est conforme avec la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 et l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019.

b) Principes relatifs à la présentation des comptes et régissant l'établissement du bilan

Selon les exigences légales, le patrimoine administratif est évalué aux coûts des investissements et des acquisitions qui sont réalisés, déductions faites des amortissements appliqués selon la directive 4 du Scm.

Vu l'absence de patrimoine financier immobilisé, aucune réévaluation n'a quant à lui été calculée.

Commune/bourgeoisie/syndicat de : **Montagny**Exercice : **2024**

Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2024				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2 999 057.02	Attributions aux FS, capitaux propres			581 559.74	Prélèvements sur les FS, capitaux propres			0.00	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	3 580 616.76
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	-158 967.55	35		114 267.71	45		0.00	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	-44 699.84		
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	3 158 024.57	35		467 292.03	45		0.00	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	3 625 316.60		
29003	Financement spécial, élimination des déchets	0.00	35		0.00	45		0.00	29003	Financement spécial, élimination des déchets	0.00		
29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00	35		0.00	45		0.00	29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00		
29005	Autres 1	0.00	35		0.00	45		0.00	29005	Autres 1	0.00		
29006	Autres 2	0.00	35		0.00	45		0.00	29006	Autres 2	0.00		
29007	Autres 3	0.00	35		0.00	45		0.00	29007	Autres 3	0.00		
29008	Autres 4	0.00	35		0.00	45		0.00	29008	Autres 4	0.00		
29009	Autres 5	0.00	35		0.00	45		0.00	29009	Autres 5	0.00		

Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2024				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1 532 189.87	Attributions à la réserve liée au retraitement			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement			0.00	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1 126 121.39
29500	Patrimoine administratif, autres	1 532 189.87								29500	Patrimoine administratif, autres	1 126 121.39	
29501	Approvisionnement en eau	0.00								29501	Approvisionnement en eau	0.00	
29502	Traitement des eaux usées	0.00								29502	Traitement des eaux usées	0.00	
29503	Gestion des déchets	0.00								29503	Gestion des déchets	0.00	
29504	Entreprise électrique	0.00								29504	Entreprise électrique	0.00	
2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF			0.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29600	Prêt à court terme	0.00								29600	Prêt à court terme	0.00	

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF		
2980	Autres capitaux propres	0.00	Attributions aux autres capitaux propres			0.00	Prélèvements aux autres capitaux propres			0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800	Autres capitaux propres	0.00	3898		0.00	4898		0.00	29800	Autres capitaux propres	0.00		
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	8 283 361.25			44 113.81			0.00	299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	8 327 475.06		
29990	Compte général	8 283 361.25	29900	Excédent (+)	44 113.81	29900	Déficit (-)	0.00	29990	Compte général	8 327 475.06		

11.4 Tableau des provisions

35

205 Provisions à court terme							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2024	Modification			Valeur comptable au 31.12.2024	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
10120.99	Provision pour pertes sur débiteurs	308 114.63	313 007.12		308 114.63	313 007.12	Selon examen du risque (procédures de recouvrement en cours) Montants des prêts de la commune au CMM SA
14650.99	Provision pour pertes sur prêt CMM SA	77 000.00	77 000.00		77 000.00	77 000.00	

208 Provisions à long terme							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2024	Modification			Valeur comptable au 31.12.2024	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
	Aucune						

Total des provisions à court terme	385 114.63	390 007.12	0.00	385 114.63	390 007.12
Total des provisions à long terme	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des provisions	385 114.63	390 007.12	0.00	385 114.63	390 007.12

Comptabilité des immobilisations - 2024

Commune

Montagny

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements cumulés au 31.12.2023	Valeur au bilan au 01.01.2024	Amortissement annuel planifié 2024	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle au 31.12.2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		22 170 279.10	-5 762 478.20	16 407 800.90	-518 231.08	0.00	0.00	0.00	21 921 729.42
1400	Terrains (bâti et non bâti)	1 050 777.28	0.00	1 050 777.28	0.00	0.00	0.00	0.00	1 050 777.28
1401	Routes et voies de communication	5 701 744.50	-2 388 592.76	3 313 151.74	-220 141.64	0.00	0.00	0.00	3 093 010.10
1402	Aménagement des cours d'eau	36 899.40	-4 953.82	31 945.58	-922.45	0.00	0.00	0.00	31 023.13
1403	Autres ouvrages de génie civil	6 551 756.85	-649 005.47	5 902 751.38	-82 551.10	0.00	0.00	59 588.00	5 879 788.28
1404	Bâtiments	4 587 773.15	-1 714 091.61	2 873 681.54	-139 525.50	0.00	0.00	310 401.70	3 044 557.74
1405	Forêts	280 000.00	0.00	280 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	280 000.00
1406	Biens meubles	1 328 028.22	-1 005 834.54	322 193.68	-75 090.39	0.00	0.00	0.00	247 103.29
1407	Immobilisations corp. en cours	2 633 299.70	0.00	2 633 299.70	0.00	0.00	0.00	-369 989.70	8 295 469.60
1409	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		6 981 202.85	-686 046.92	6 295 155.93	-248 958.58	0.00	0.00	0.00	6 176 824.20
1420	Logiciels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	19 638.00	19 638.00
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	5 454.00	-5 454.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1427	Immobilisations incorp. en cours	248 607.20	0.00	248 607.20	0.00	0.00	0.00	-144 276.25	234 957.80
1429	Autres immobilisations incorporelles	728 882.50	-398 816.77	330 065.73	-73 056.03	0.00	0.00	124 638.25	381 647.95
1441-1447	Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1452-1456	Participations	134 840.00	-15 000.00	119 840.00	0.00	0.00	0.00	0.00	119 840.00
1460-1469	Subventions d'investissement	5 863 419.15	-266 776.15	5 596 643.00	-175 902.55	0.00	0.00	0.00	5 420 740.45
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1080	Terrains non bâtis	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1084	Bâtiments	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1087	Installations en construction	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1089	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		-5 793 352.70	1 937 684.10	-3 855 668.60	209 314.60	0.00	0.00	0.00	-3 739 848.25
2068	Subventions d'investissement passif	-5 793 352.70	1 937 684.10	-3 855 668.60	209 314.60	0.00	0.00	0.00	-3 739 848.25

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

Capitaux de tiers	20	19 516 492.49
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	144 772.30
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	3 739 848.25
Patrimoine financier	- 10	4 452 152.08
= Dette nette		11 469 264.46
Revenus fiscaux	40	7 773 509.67
TAUX D'ENDETTEMENT NET		147.54%
(Dette nette / Revenus fiscaux)		

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives:

- < 100% bon
- 100% – 150% suffisant
- > 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats		44 113.81
Amortissement du PA	+ 33	767 189.66
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35	581 559.74
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45	-
Réévaluations emprunts PA	+ 364	-
Réévaluations participations PA	+ 365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466	209 314.60
Amortissements supplémentaires	+ 383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+ 387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Attributions au capital propre	+ 389	-
Prélèvements sur le capital propre	- 489	406 068.48
Réévaluations PA	- 4490	-
= Autofinancement		777 480.13
Immobilisations corporelles	50	6 044 200.10
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	98 948.35
Prêts	+ 54	-
Participations et capital social	+ 55	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	-
Investissements extraordinaires	+ 58	19 638.00
= Investissements bruts		6 162 786.45
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	60	-
Remboursements	+ 61	-
Vente d'immobilisations incorporelles	+ 62	-
Subventions d'investissements acquises	+ 63	93 494.25
Remboursement de prêts	+ 64	-
Transfert de participations	+ 65	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+ 66	-
Recettes d'investissement extraordinaires	+ 68	-
= Recettes d'investissement		93 494.25
Investissements bruts		6 162 786.45
Recettes d'investissement	-	93 494.25
= Investissements nets		6 069 292.20
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT		13%
(Autofinancement / Investissements nets)		

Valeurs indicatives:

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 -100%

Récession : 50 – 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

Charges d'intérêt	340	157 309.80
Revenus des intérêts	- 440	11 230.85
= Charges d'intérêts net		146 078.95
Revenus fiscaux	40	7 773 509.67
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	1 768 019.51
Revenus divers	+ 43	117 911.80
Revenus financiers	+ 44	182 639.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	-
Revenus de transfert	+ 46	1 478 639.81
Revenus extraordinaires	+ 48	406 068.48
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	406 068.48
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	406 068.48
= Revenus courants		11 726 789.12

PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

(Charges d'intérêts net / Revenus courants)

1%

Valeurs indicatives:

- 0% – 4% bon
- 4% – 9% suffisant
- > 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

Engagements courants		200	1 130 325.00
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		144 772.30
Engagements financiers à court terme	+	201	-
Instruments financiers dérivés	-	2016	-
Engagements financiers à long terme	+	206	18 239 848.25
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	3 739 848.25
= Dette brute			15 775 097.30
Revenus fiscaux		40	7 773 509.67
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	1 768 019.51
Revenus divers	+	43	117 911.80
Revenus financiers	+	44	182 639.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	-
Revenus de transfert	+	46	1 478 639.81
Revenus extraordinaires	+	48	406 068.48
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	406 068.48
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	406 068.48
= Revenus courants			11 726 789.12

DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

(Dette brute / revenus courants)

135%

Valeurs indicatives:

- < 50% très bon
- 50% – 100% bon
- 100% – 150% moyen
- 150% – 200% mauvais
- > 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Immobilisations corporelles	50	6 044 200.10
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	98 948.35
Prêts	+ 54	-
Participations et capital social	+ 55	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	-
Investissements extraordinaires	+ 58	19 638.00
= Investissements bruts		6 162 786.45

Charges de personnel	30	1 675 678.25
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+ 31	1 903 558.47
Réévaluations sur créances	- 3180	4 892.49
Charges financières	+ 34	157 186.39
Réévaluations, immobilisations PF	- 344	-
Charges de transfert	+ 36	6 597 502.80
Réévaluations, emprunts PA	- 364	-
Réévaluations, participations PA	- 365	-
Amortissements, subventions d'investissements	- 366	-
Charges de personnel extraordinaires	+ 380	-
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+ 381	-
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+ 3840	-
Charges de transfert extraordinaires	+ 386	-
= Dépenses courantes		10 329 033.42

Dépenses courantes		10 329 033.42
Investissements bruts	+	6 162 786.45
Dépenses totales		16 491 819.87

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

(Investissements bruts / Dépenses totales)

37%

Valeurs indicatives:

- < 10% effort d'investissement faible
- 10% – 20% effort d'investissement moyen
- 20% – 30% effort d'investissement élevé
- > 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE

Charges d'intérêts	340	157 309.80
Revenus des intérêts	- 440	11 230.85
Amortissements du patrimoine administratif	+ 33	767 189.66
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+ 364	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+ 365	-
Amortissements subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	- 466	209 314.60
= Service de la dette		703 954.01

Revenus fiscaux	40	7 773 509.67
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	1 768 019.51
Revenus divers	+ 43	117 911.80
Revenus financiers	+ 44	182 639.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	-
Revenus de transfert	+ 46	1 478 639.81
Revenus extraordinaires	+ 48	406 068.48
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	406 068.48
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	406 068.48
= Revenus courants		11 726 789.12

PART DU SERVICE DE LA DETTE

(Service de la dette / Revenus courants)

6%

Valeurs indicatives:

< 5% charge faible

5% – 15% charge acceptable

> 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Capitaux de tiers	20	19 516 492.49
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	144 772.30
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	3 739 848.25
Patrimoine financier	- 10	4 452 152.08
= Dette nette		11 469 264.46

Population résidente permanente

3 005

DETTE NETTE PAR HABITANT

(Dette nette / Population résidente permanente)

3 816.73

Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net

0 – 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats			44 113.81
Amortissement du PA	+	33	767 189.66
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	581 559.74
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	-
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	209 314.60
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	406 068.48
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			777 480.13
Revenus fiscaux		40	7 773 509.67
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	1 768 019.51
Revenus divers	+	43	117 911.80
Revenus financiers	+	44	182 639.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	-
Revenus de transfert	+	46	1 478 639.81
Revenus extraordinaires	+	48	406 068.48
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	406 068.48
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	406 068.48
= Revenus courants			11 726 789.12

TAUX D'AUTOFINANCEMENT

(Autofinancement / Revenus courants)

7%

Valeurs indicatives:

> 20% bon

10% – 20% moyen

< 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	147.54%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	13%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	1%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	135%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	37%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	6%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	3 816.73
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	7%

FLUX DE TRESORERIE

Commune de :

Montagny

Exercice :

2024

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
90	Clôture du compte de résultats	44 113.81
33	Amortissement du patrimoine administratif	767 189.66
35	Attributions aux financements spéciaux	581 559.74
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366	Amortissements des subventions des investissements	-
466	Amortissements des subventions des investissements portées au passif	209 314.60
3690	Charges de transfert	-
4690	Produits de transfert	-
389	Attributions aux capitaux propres	-
4490	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	406 068.48
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		777 480.13
ACTIVITÉS D'OPÉRATION		
101	Variation des créances	731 863.59
102	Variation des placements financiers à court terme	-
104	Variation des actifs de régularisation	-47 918.60
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-
107	Variation des placements financiers à long terme	-
108	Variation du PF	-
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-
200	Variation des engagements courants	301 532.94
201	Variation des engagements financiers à court terme	-
204	Variation des passifs de régularisations	25 654.64
205	Variation des provisions à court terme	-
208	Variation des provisions à long terme	-
209	Variation des financements spéciaux, fonds	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		1 011 132.57
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements	6 069 292.20
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-6 069 292.20
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
2060	Variation des hypothèques	-
2064	Variation des emprunts	5 000 000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		5 000 000.00
VARIATION DE TRESORERIE		719 320.50

FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	1 121 799.82
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	1 841 120.32
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN		719 320.50

Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	1,199,294.40		1,300,000.00		30,835.75	
			1,199,294.40		1,300,000.00		30,835.75
02	Services généraux	1,199,294.40		1,300,000.00		30,835.75	
022	Services généraux	1,199,294.40		1,300,000.00			
0220	Services généraux	1,199,294.40		1,300,000.00			
0220.5040.00	Achat bâtiment ancienne banque MLV et travaux	1,179,656.40		1,300,000.00			
0220.5821.00	Elaboration nouveau site internet communal	19,638.00					
029	Immeubles administratifs					30,835.75	
0290	Immeubles administratifs					30,835.75	
0290.5040.00	Rénovation des locaux administratifs					30,835.75	

Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE						408,178.63
1500.6060.00	Transfert des biens meubles du PA au PF					408,178.63	408,178.63

Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2	FORMATION	128,584.55	7,800.00	164,434.70		204,794.10	42,663.00
			120,784.55		164,434.70		162,131.10
21	Scolarité obligatoire	128,584.55	7,800.00	164,434.70		204,794.10	42,663.00
213	Ecole du cycle d'orientation						42,663.00
2130	Ecole du cycle d'orientation						42,663.00
2130.6620.00	Rembt particip. constr./transf. CO de la Broye						42,663.00
217	Bâtiments scolaires	128,584.55	7,800.00	164,434.70		204,794.10	
2170	Bâtiments scolaires	128,584.55	7,800.00	164,434.70		204,794.10	
2170.5040.00	Entretien + rénovat. bâtiments scolaires 2021-2023	81,751.95				133,281.75	
2170.5040.02	Entretien et rénovation bâtiments scolaires 2023	32,982.00		4,000.00		42,192.25	
2170.5290.00	Etude extension/rénovation centre scolaire Cousset	13,850.60		160,434.70		29,320.10	
2170.6310.00	Subvention d'investissements du canton		7,800.00				

Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	3,303,225.15	50,000.00	4,234,290.25	360,929.00	1,591,824.40	
			3,253,225.15		3,873,361.25		1,591,824.40
34	SPORT ET LOISIRS	3,303,225.15	50,000.00	4,234,290.25	360,929.00	1,591,824.40	
341	Sport	3,303,225.15	50,000.00	4,234,290.25	360,929.00	1,591,824.40	
3410	Sport	3,303,225.15	50,000.00	4,234,290.25	360,929.00	1,591,824.40	
3410.5030.00	Aménagement d'un terrain de sport d'entrainement à Cousset	1,577.20		85,000.00			
3410.5040.01	Crédit de construction install. sportives et loisirs Cousset	3,301,647.95		4,110,929.00		1,580,447.35	
3410.5290.00	Crédit étude 2021 installations sportives à Cousset			38,361.25		11,377.05	
3410.6310.01	Subv. investisst cantonale nlle salles de classes				85,857.00		
3410.6350.01	Subv. investisst. entrep. privées - Loro				225,072.00		
3410.6350.02	Subv. investisst. entreprises privées - Don Place de jeu		50,000.00		50,000.00		

Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4	SANTÉ			20,000.00		45,000.00	
					20,000.00		45,000.00
42	Soins ambulatoires			20,000.00		45,000.00	
421	Soins ambulatoires			20,000.00		45,000.00	
4210	Soins ambulatoires			20,000.00		45,000.00	
4210.5450.00	Prêt au Centre médical de Montagny SA			20,000.00		45,000.00	

Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	349,446.75		499,398.50	27,000.00	351,921.40	
			349,446.75		472,398.50		351,921.40
61	Circulation routière	349,446.75		499,398.50	27,000.00	343,474.50	
615	Routes communales	349,446.75		499,398.50	27,000.00	343,474.50	
6150	Routes communales	349,446.75		499,398.50	27,000.00	343,474.50	
6150.5010.00	Investissements routiers 2020	299,184.45		129,350.00		149,036.10	
6150.5010.01	Aménagement piétonnier sup. Côte des Esserts Cousset					645.25	
6150.5010.02	Investissements routiers 2021					111,140.50	
6150.5010.03	Assainissement carrefour des Arbognes à Cousset	6,835.90		300,048.50		2,487.85	
6150.5010.05	Stabilisation Route de la Chanéaz à Montagny-les-Monts					1,190.00	
6150.5010.06	Trav. d'amélior. sécurité - Vision glob. "transp. mobilité"	10,780.30		30,000.00		47,904.95	
6150.5010.07	Investissements routiers 2023					31,069.85	
6150.5010.10	Investissements routiers 2024	32,646.10		40,000.00			
6150.6310.00	Subventions cantonales (route du Botset Mannens)				27,000.00		
62	Transports publics					8,446.90	
621	Infrastructures de transports publics					8,446.90	
6210	Infrastructures de transports publics					8,446.90	
6210.5010.06	Construction abri bus à Montagny-les-Monts					8,446.90	

Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU	1,182,235.60	35,694.25	2,333,500.15	106,600.00	658,710.60	127,184.10
			1,146,541.35		2,226,900.15		531,526.50
71	Approvisionnement en eau	147,630.05	14,054.40	320,000.00	20,000.00	196,592.55	41,224.00
710	Approvisionnement en eau	147,630.05	14,054.40	320,000.00	20,000.00	196,592.55	41,224.00
7101	Approvisionnement en eau (communal)	147,630.05	14,054.40	320,000.00	20,000.00	196,592.55	41,224.00
7101.5031.00	Investissements 2020 - Distribution eau potable					1,190.95	
7101.5031.01	Rempl. conduite eau potable route du Jordil à Mannens	17,883.80		50,000.00		59,774.55	
7101.5031.03	Déplacement conduite(s) d'eau potable	70,158.25		210,000.00		135,627.05	
7101.5031.04	Rempl. conduite eau potable rte du Botset à Mannens	59,588.00		60,000.00			
7101.6370.00	Taxes de raccordement eau potable		14,054.40		20,000.00		41,224.00
72	Traitement des eaux usées	946,707.80	21,639.85	1,880,000.00	20,000.00	445,909.40	85,960.10
720	Traitement des eaux usées	946,707.80	21,639.85	1,880,000.00	20,000.00	445,909.40	85,960.10
7201	Traitement des eaux usées (communal)	946,707.80	21,639.85	1,880,000.00	20,000.00	445,909.40	85,960.10
7201.5032.00	Assainissement EC/EU à Mannens - Etape 2	945,447.60		1,000,000.00		445,659.40	
7201.5032.01	Investissements 2020 - Epuration des eaux	1,260.20		880,000.00		250.00	
7201.6370.00	Taxes de raccordement eaux usées		21,639.85		20,000.00		85,960.10
74	Aménagements	2,800.00		45,000.00	45,000.00	6,645.10	
741	Corrections de cours d'eau	2,800.00		45,000.00	45,000.00	6,645.10	
7410	Corrections de cours d'eau	2,800.00		45,000.00	45,000.00	6,645.10	
7410.5020.00	Trvx endiguemt-Seuil de l'Arbogne à Cousset			45,000.00		6,645.10	
7410.5020.01	Aménagement Arbogne - Le Pelons	2,800.00					
7410.6300.00	Subv. fédérales Trvx endiguemt-Seuil de l'Arbogne à Cousset				45,000.00		
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	22,389.20		26,575.00	21,600.00		
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	22,389.20		26,575.00	21,600.00		
7690	Lutte contre la pollution de l'environnement	22,389.20		26,575.00	21,600.00		
7690.5290.00	Etude investig. site pollué "Le Motélon" à Cousset	22,389.20		26,575.00			
7690.6300.00	Subv. fédérale étude investig. site pollué "Le Motélon"				13,500.00		

Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7690.6310.00	Subv. cantonale Etude investig. site pollué "Le Motélon"				8,100.00		
79	Aménagement du territoire	62,708.55		61,925.15		9,563.55	
790	Aménagement du territoire	62,708.55		61,925.15		9,563.55	
7900	Aménagement du territoire	62,708.55		61,925.15		9,563.55	
7900.5290.00	Révision du PAL - Etudes complémentaires	62,708.55		61,925.15		9,563.55	

Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8	ECONOMIE PUBLIQUE						1,872.00
						1,872.00	
81	Agriculture						1,872.00
8110.6060.00	Transfert des biens meubles du PA au PF						1,872.00

Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	FINANCES ET IMPOTS	93,494.25	6,162,786.45			579,897.73	2,883,086.25
		6,069,292.20				2,303,188.52	
99	Postes non ventilables	93,494.25	6,162,786.45			579,897.73	2,883,086.25
999	Clôture	93,494.25	6,162,786.45			579,897.73	2,883,086.25
9990	Clôture	93,494.25	6,162,786.45			579,897.73	2,883,086.25
9990.5900.00	Report de recettes au bilan	93,494.25				579,897.73	
9990.6900.00	Report de dépenses au bilan		6,162,786.45				2,883,086.25

Compte des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		6,256,280.70	6,256,280.70	8,551,623.60	494,529.00	3,462,983.98	3,462,983.98
	Excédent de charge				8,057,094.60		
		6,256,280.70	6,256,280.70	8,551,623.60	8,551,623.60	3,462,983.98	3,462,983.98

Liste pour le contrôle des projets

N° activité: 1
Année: 2024

N°	Désignation	Compte	Date crédit	ID crédit	Date valid.	Crédit voté	Dépenses année	Dépenses total	Excédent brut	Recettes année	Recettes total	Excédent Net	Ecart Net
5	Entretien et rénovation des bât. scolaire	2170.5040.00	03.12.2020		03.12.2020	214,000.00							
		2170.5040.00	13.12.2022		13.12.2022	56,000.00							
5	Entretien et rénovation des bât. scolaire	2170.5040.00				270,000.00	93,926.65	252,356.35	17,643.65	12,174.70	17,128.90	235,227.45	34,772.55
39	Taxes de raccordement eau potable	7101.6370.00	01.01.2023		01.01.2023	20,000.00			20,000.00	14,054.40	55,278.40	-55,278.40	75,278.40
41	Taxes de raccordement eaux usées	7201.6370.00	01.01.2023		01.01.2023	20,000.00			20,000.00	21,639.85	107,599.95	-107,599.95	127,599.95
78	Assainissement EC/EU à Mannens - Eta	7201.5032.00	14.12.2017	Sép. épur. Mannens	14.12.2017	1,700,000.00							
		6150.5010.00	05.12.2019	Trottoir Jordil Mann	05.12.2019	430,000.00							
		7101.5031.01	01.07.2021	Rempl cond. Jordil M	01.07.2021	106,000.00							
		7101.5031.04	21.05.2024	Rempl. cond. Botset	21.05.2024	60,000.00							
78	Assainissement EC/EU à Mannens - Eta	7201.5032.00				2,296,000.00	1,322,948.05	2,120,369.65	175,630.35	844.20	17,976.10	2,102,393.55	193,606.45
107	Etude ext./rénov. ctre scol. Cousset	2170.5290.00	05.12.2019		05.12.2019	240,000.00	13,850.60	98,649.40	141,350.60			98,649.40	141,350.60
111	Invest. 2020 - Epuration des eaux	7201.5032.01	05.12.2019		05.12.2019	1,025,000.00	1,260.20	155,616.25	869,383.75		250.00	155,366.25	869,633.75
118	Investissements routiers 2021	6150.5010.02	03.12.2020			186,000.00							
		6150.6310.00	03.12.2020			-27,000.00							
118	Investissements routiers 2021	6150.5010.02				159,000.00	12,088.70	188,956.50	-29,956.50	12,088.70	12,088.70	176,867.80	-17,867.80
121	Révision du PAL - Etudes complémentair	7900.5290.00	03.12.2020			45,000.00							
		7900.5290.00	07.12.2021	PAL	07.12.2021	30,000.00							
121	Révision du PAL - Etudes complémentair	7900.5290.00				75,000.00	62,708.55	85,346.95	-10,346.95			85,346.95	-10,346.95
122	Crédit étude 2021 install. sportives	3410.5290.00	30.06.2021		30.06.2021	163,000.00		198,773.80	-35,773.80		74,135.55	124,638.25	38,361.75
124	Skater-hockey, multi-sports, vestiaires	3410.5040.01	15.03.2022	Sports & loisirs	15.03.2022	5,270,000.00							
		3410.6340.01	15.03.2022	Panneaux solaires	15.03.2022	-20,000.00							
124	Skater-hockey, multi-sports, vestiaires	3410.5040.01				5,250,000.00	3,312,990.95	4,938,273.00	311,727.00	11,343.00	18,872.50	4,919,400.50	330,599.50
125	Elaboration nouveau site internet commu	0220.5821.00	01.01.2022			20,000.00	19,638.00	19,638.00	362.00			19,638.00	362.00
127	Prêt au Centre médical de Montagny SA	4210.5450.00	01.01.2022			69,000.00		77,000.00	-8,000.00			77,000.00	-8,000.00
128	Assainissement carrefour des Arbognes	6150.5010.03	01.01.2022			310,000.00	6,835.90	19,275.25	290,724.75			19,275.25	290,724.75
132	Rénovation des locaux administratifs cor	0290.5040.00	13.12.2020	Transfo admin. commu	13.12.2022	43,000.00		30,835.75	12,164.25			30,835.75	12,164.25
133	Déplacement conduites eau potable	7101.5031.03	13.12.2022	Déplacement conduite	13.12.2022	80,000.00							
		7101.5031.03	31.05.2023	Compl. dépl. conduit	31.05.2023	210,000.00							

Liste pour le contrôle des projets

N° activité: 1
Année: 2024

N°	Désignation	Compte	Date crédit	ID crédit	Date valid.	Crédit voté	Dépenses année	Dépenses total	Excédent brut	Recettes année	Recettes total	Excédent Net	Ecart Net
133	Déplacement conduites eau potable	7101.5031.03				290,000.00	70,158.25	205,785.30	84,214.70			205,785.30	84,214.70
134	Trvx endiguemt-Seuil de l'Arbogne à Cou	7410.5020.00	13.12.2023	Trvx endiguemt-Seuil	13.12.2023	44,880.10		6,645.10	38,235.00			6,645.10	38,235.00
135	Entretien et rénovation bâtiments scolai	2170.5040.02	13.12.2022	Entretien et rénovat	13.12.2022	75,000.00	35,634.70	77,826.95	-2,826.95	2,652.70	2,652.70	75,174.25	-174.25
137	Trav. d'amélior. sécurité - Vision glob.	6150.5010.06	13.12.2022	Etude amél. routière	13.12.2022	60,000.00	10,780.30	58,685.25	1,314.75			58,685.25	1,314.75
138	Achat bâtiment ancienne banque MLV	0220.5040.00	01.01.2024		13.12.2023	1,300,000.00	1,187,456.40	1,187,456.40	112,543.60	7,800.00	7,800.00	1,179,656.40	120,343.60
139	Aménagement terrain entraînement	3410.5030.00	13.12.2023	Terrain entraînement	13.12.2023	85,000.00	1,577.20	1,577.20	83,422.80			1,577.20	83,422.80
140	Investissements routiers 2024	6150.5010.10	13.12.2023	Investissements 2024	13.12.2023	40,000.00	32,646.10	32,646.10	7,353.90			32,646.10	7,353.90
141	Aménagement Arbogne "Le Pelons"	7410.5020.01	10.12.2024	Arbogne Pelons	10.12.2024	575,000.00	2,800.00	2,800.00	572,200.00			2,800.00	572,200.00
142	Etude investig site pollué "Le Motélon"	7690.5290.00	13.12.2023	Site pollué Motélon	13.12.2023	26,575.00	22,389.20	22,389.20	4,185.80			22,389.20	4,185.80
TOTAL						12,456,455.10	6,209,689.75	9,780,902.40	2,675,552.70	82,597.55	313,782.80	9,467,119.60	2,989,335.50

En cours

Terminé

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
1	ACTIF	27,119,733.40	76,872,955.67	71,441,983.37	32,550,705.70
10	Patrimoine financier (PF)	4,416,776.57	69,533,237.32	69,497,861.81	4,452,152.08
100	Disponibilités et placements à court terme	1,121,799.82	40,037,714.57	39,318,394.07	1,841,120.32
1000	Caisse	3,716.75	406,364.45	405,781.90	4,299.30
10000.00	Caisse	3,716.75	404,312.45	403,729.90	4,299.30
10000.60	Compte de passage "caisse" pour paiement débiteur au guichet		2,052.00	2,052.00	
1001	Poste	1,101,107.50	27,618,356.69	26,899,538.71	1,819,925.48
10010.00	PostFinance - compte trésorerie	1,101,102.77	27,586,660.81	26,870,543.48	1,817,220.10
10010.01	Postfinance - compte caisse	4.73	31,695.88	28,995.23	2,705.38
1002	Banque	16,775.57	23.43	103.46	16,695.54
10020.00	CC Banque cantonale de Fribourg (BCF)	16,046.90	17.93	41.53	16,023.30
10020.01	CC Banque Raiffeisen Broye-Vully-Lacs (BRBVL)	728.67	5.50	61.93	672.24
1003	Placements à court terme sur le marché monétaire		12,000,000.00	12,000,000.00	
10030.00	Placement à court terme Postfinance		12,000,000.00	12,000,000.00	
1004	Cartes de débits et de crédits		12,970.00	12,970.00	
10040.00	Ventes par cartes de débits et de crédits		12,970.00	12,970.00	
1009	Autres disponibilités	200.00			200.00
10090.00	Parts sociales, valeurs comm., etc..	200.00			200.00
101	Créances	-5,053,734.40	21,098,893.00	21,830,756.59	-5,785,597.99
1010	Créances résultant livraisons de prestations, envers tiers	409,094.85	6,821,546.76	6,927,667.52	302,974.09
10100.00	Débiteurs	409,094.85	1,772,773.06	1,879,067.82	302,800.09
10100.50	Débiteurs historiques MCH1		5,048,773.70	5,048,773.70	
10100.60	Débiteurs acomptes eau et épuration			-174.00	174.00
1011	Comptes courants avec tiers	286,833.01	2,719,972.73	3,763,365.85	-756,560.11
10110.00	Comptes courants avec tiers		13,465.55	13,465.55	
10110.01	Compte courant avec le canton (Trésorerie d'Etat)	15,887.36	2,434,427.18	3,478,954.65	-1,028,640.11
10110.03	Compte courant paroisse de Mannens-Grandsivaz	72,849.65	78,560.00	72,849.65	78,560.00
10110.04	Compte-courant paroisse Montagny-Tours	198,096.00	193,520.00	198,096.00	193,520.00
1012	Créances fiscales	-5,749,662.26	11,557,373.51	11,139,723.22	-5,332,011.97

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
10120.00	Créances résultant des impôts communaux généraux	-5,464,672.08	9,852,716.93	9,416,863.60	-5,028,818.75
10120.98	Compte tampon/temporaire débiteurs impôts		451,014.75	451,014.75	
10120.99	Ducroire	-308,114.63	461,155.58	466,048.07	-313,007.12
10121.00	Créances résultant des impôts fonciers	23,124.45	792,486.25	805,796.80	9,813.90
104	Actifs de régularisation	8,348,711.15	8,396,629.75	8,348,711.15	8,396,629.75
1041	Charges biens, services, autres char. d'exploit., nature 31	2,594.00	21,938.15	2,594.00	21,938.15
10410.00	Régularisation char. de biens, services, charges d'exploit.	2,594.00	21,938.15	2,594.00	21,938.15
1042	Impôts (nature 40)	8,346,117.15	8,374,691.60	8,346,117.15	8,374,691.60
10420.00	Régularisation impôts	8,346,117.15	8,374,691.60	8,346,117.15	8,374,691.60
14	Patrimoine administratif (PA)	22,702,956.83	7,339,718.35	1,944,121.56	28,098,553.62
140	Immobilisations corporelles PA	16,407,800.90	6,437,849.30	923,920.78	21,921,729.42
1400	Terrains PA	1,050,777.28			1,050,777.28
14000.00	Terrains du patrimoine administratif	1,050,777.28			1,050,777.28
1401	Routes et voies de communications PA	3,313,151.74	17,850.00	237,991.64	3,093,010.10
14010.00	Routes	5,701,744.50	17,850.00	17,850.00	5,701,744.50
14010.99	Amortissements cumulés routes et voies de communications PA	-2,388,592.76		220,141.64	-2,608,734.40
1402	Aménagement des cours d'eau	31,945.58		922.45	31,023.13
14020.00	Aménagement des cours d'eau	36,899.40			36,899.40
14020.99	Amortissements cumulés endiguements	-4,953.82		922.45	-5,876.27
1403	Autres ouvrages de génie civile PA	5,902,751.38	59,588.00	82,551.10	5,879,788.28
14030.00	Cimetière	29,065.80			29,065.80
14030.99	Amortissements cumulés cimetière	-5,837.15		872.00	-6,709.15
14031.00	Approvisionnement en eau potable	3,692,007.95	59,588.00		3,751,595.95
14031.99	Amortissements cumulés eau potable	-366,060.14		46,295.55	-412,355.69
14032.00	Traitement des eaux usées	2,830,683.10			2,830,683.10
14032.99	Amortissements cumulés Epuration des eaux	-277,108.18		35,383.55	-312,491.73
1404	Bâtiments PA	2,873,681.53	310,401.70	139,525.50	3,044,557.73
14040.00	Bâtiments scolaires	1,274,122.40	310,401.70		1,584,524.10
14040.01	Centrale de chauffage	1,235,784.60			1,235,784.60
14040.02	Centre d'entretien	185,358.15			185,358.15

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
14040.03	Installation de protection civile	358,203.00			358,203.00
14040.04	Installation de panneaux solaires photovoltaïques	94,618.25			94,618.25
14040.05	Local des pompiers	1,205,143.90			1,205,143.90
14040.06	Maison communale	234,542.85			234,542.85
14040.99	Amortissements cumulés bâtiments	-1,714,091.62		139,525.50	-1,853,617.12
1405	Forêts PA	280,000.00			280,000.00
14050.00	Forêts	280,000.00			280,000.00
1406	Biens meubles PA	322,193.69		75,090.39	247,103.30
14060.00	Véhicules	563,785.45			563,785.45
14060.01	Mobilier, machines	409,890.30			409,890.30
14060.99	Amortissements cumulés véhicules machines matériel	-651,482.06		75,090.39	-726,572.45
1407	Installations en constructions PA	2,633,299.70	6,050,009.60	387,839.70	8,295,469.60
14070.00	Compte général	2,427,850.25	5,902,379.55	328,251.70	8,001,978.10
14071.00	Approvisionnement en eau	195,401.60	147,630.05	59,588.00	283,443.65
14072.00	Traitement des eaux usées	10,047.85			10,047.85
142	Immobilisations incorporelles PA	578,672.93	274,903.10	217,332.28	636,243.75
1420	Logiciels PA		19,638.00		19,638.00
14200.00	Logiciel informatique	5,454.00	19,638.00		25,092.00
14200.99	Amortissements cumulés logiciel informatique	-5,454.00			-5,454.00
1427	Immobilisations incorporelles en cours PA	248,607.20	130,626.85	144,276.25	234,957.80
14270.00	Compte général	227,067.20	130,626.85	144,276.25	213,417.80
14272.00	Traitement des eaux usées	21,540.00			21,540.00
1429	Autres immobilisations incorporelles PA	330,065.73	124,638.25	73,056.03	381,647.95
14290.00	Plan d'aménagement local (PAL)	56,110.20			56,110.20
14290.02	Frais d'études écoles-bâtiments-install. sport.	369,624.50	124,638.25		494,262.75
14290.03	Frais d'études routes et voies de communication	56,446.60			56,446.60
14290.05	Frais étude nouvelle mensuration cadastrale	56,914.10			56,914.10
14290.99	Amortissements cumulés études div.-PAL-Cadastre	-278,613.35		61,279.63	-339,892.98
14291.00	Plan des infrastructures pour l'eau potable (PIEP)	45,859.10			45,859.10
14291.99	Amortissements cumulés étude PIEP	-39,037.17		2,274.00	-41,311.17

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
14292.00	Plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE)	95,023.90			95,023.90
14292.99	Amortissements cumulés PGEE	-32,262.15		9,502.40	-41,764.55
145	Participations, capital social PA	119,840.00			119,840.00
1454	Participations aux entreprises publiques	69,840.00			69,840.00
14540.00	Capital-actions SAIDF	69,840.00			69,840.00
1455	Participations aux entreprises privées	50,000.00			50,000.00
14550.01	Actions Centre Médical de Montagny SA	50,000.00			50,000.00
146	Subventions d'investissement	5,596,643.00	77,000.00	252,902.55	5,420,740.45
1462	Subv. d'investissement aux communes, asso. intercommunales	5,596,643.00		175,902.55	5,420,740.45
14620.01	Particip. construction CO de la Broye	3,934,749.20			3,934,749.20
14620.02	Particip. construction homes personnes âgées	1,867,130.00			1,867,130.00
14620.03	Particip. construction Hôpital de la Broye	61,539.95			61,539.95
14620.99	Amortissements cumulés subv. assoc. intercommunales	-266,776.15		175,902.55	-442,678.70
1465	Subvention d'investissement aux entreprises privées		77,000.00	77,000.00	
14650.00	Prêt au Centre médical de Montagny SA	77,000.00			77,000.00
14650.99	Ducroire sur prêts CMM SA	-77,000.00	77,000.00	77,000.00	-77,000.00
14999.99	Compte de passage immobilisations		549,965.95	549,965.95	

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
2	PASSIF	27,119,733.40	19,907,585.25	14,476,612.95	32,550,705.70
20	Capitaux de tiers	14,305,125.26	18,982,872.29	13,771,505.06	19,516,492.49
200	Engagements courants	828,792.06	13,743,058.80	13,441,525.86	1,130,325.00
2000	Engagements courants de livraisons, de prestations de tiers	822,892.06	10,787,877.70	10,561,307.66	1,049,462.10
20000.00	Créanciers	822,892.06	10,368,797.40	10,157,465.76	1,034,223.70
20001.00	Créanciers caisse de compensation		196,796.75	196,796.75	
20001.01	Créanciers caisse de pension		130,726.35	120,839.10	9,887.25
20001.02	Créanciers assurance accidents		35,815.15	41,026.95	-5,211.80
20001.03	Créanciers assurance IJM		15,682.60	15,682.60	
20001.04	Créanciers ALFA Alloc. familiales		40,059.45	29,496.50	10,562.95
2001	Comptes courants avec tiers		649,816.40	588,775.70	61,040.70
20010.03	CC Paroisse Mannens-Grandsivaz		185,176.65	164,835.75	20,340.90
20010.04	CC Paroisse Montagny-Tours		464,339.75	423,639.95	40,699.80
20010.05	C/C retenue salaire amicale administration		300.00	300.00	
2005	Comptes courants internes		2,303,714.70	2,290,942.50	12,772.20
20053.00	Compte de compensation, salaires		1,444,380.65	1,431,608.45	12,772.20
20054.00	Comptes de compensation, rembt débiteurs		859,334.05	859,334.05	
2006	Dépôts et cautions	5,900.00	1,650.00	500.00	7,050.00
20060.01	Cautions badges et clés	5,900.00	1,650.00	500.00	7,050.00
204	Passifs de régularisation	120,664.60	146,319.24	120,664.60	146,319.24
2041	Charges de biens, services, charges d'exploitation nature 31	120,664.60	146,319.24	120,664.60	146,319.24
20410.00	Régularisation charges de biens, services, charges exploit.	120,664.60	146,319.24	120,664.60	146,319.24
206	Engagements financiers à long terme	13,355,668.60	5,093,494.25	209,314.60	18,239,848.25
2064	Emprunts	9,500,000.00	5,000,000.00		14,500,000.00
20640.00	Prêt PosteFinance, 10 ans, 01.24-01.34, 1.50%		5,000,000.00		5,000,000.00
20640.02	Prêt BCGE 5089.93.01, 5 ans, 0.05 %, 11.21->11.26	5,500,000.00			5,500,000.00
20640.05	Prêt SUVA, 10 ans, 12.22-12.32, 1.94%	4,000,000.00			4,000,000.00
2068	Subventions d'investissements inscrites au passif	3,855,668.60	93,494.25	209,314.60	3,739,848.25
20680.00	Subventions d'investissements Confédération	35,435.05			35,435.05

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
20680.99	Amortissements cumulés subv. invest Confédération	-14,128.88		1,489.65	-15,618.53
20681.00	Subventions d'investissements du canton	379,781.55	7,800.00		387,581.55
20681.99	Amortissements cumulés subv. invest. Canton	-98,086.46		14,415.70	-112,502.16
20682.10	Subv. d'invest. communes et assoc. approvisionnement en eau	78,908.95			78,908.95
20682.99	Amortissements cumulés subv. invest. communes et assoc.			3,156.35	-3,156.35
20684.00	Subventions d'investissements des entreprises publiques	833,232.85			833,232.85
20684.99	Amortissements cumulés entr. publics Divers	-159,155.48		16,461.70	-175,617.18
20685.00	Subventions d'investissement entreprises privées		50,000.00		50,000.00
20687.10	Subventions d'investissements de ménages privés	1,690,971.95	14,054.40		1,705,026.35
20687.20	Subventions EU d'investissements de ménages privés	2,653,808.90	21,639.85		2,675,448.75
20687.99	Amortissements cumulés subv. invest ménages privés	-1,545,099.83		173,791.20	-1,718,891.03
29	Capital propre	12,814,608.14	924,712.96	705,107.89	13,034,213.21
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2,999,057.02	581,559.74		3,580,616.76
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2,999,057.02	581,559.74		3,580,616.76
29001.00	Financement spécial Approvisio.en eau, Maintien de la valeur	-239,673.50	76,178.45		-163,495.05
29001.01	Financement spécial Approvisio.en eau, Équilibre du compte	80,705.95	38,089.26		118,795.21
29002.00	Financement spécial Trait.eaux usées, Maintien de la valeur	2,343,248.19	311,954.65		2,655,202.84
29002.01	Financement spécial Trait. eaux usées - Équilibre du compte	814,776.38	155,337.38		970,113.76
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1,532,189.87		406,068.48	1,126,121.39
2950	Réserve liée au retraitement	1,532,189.87		406,068.48	1,126,121.39
29500.00	Patrimoine administratif, autres	1,532,189.87		406,068.48	1,126,121.39
299	Excédent ou découvert de bilan	8,283,361.25	343,153.22	299,039.41	8,327,475.06
2990	Résultat annuel	299,039.41	44,113.81	299,039.41	44,113.81
29900.00	Résultat annuel	299,039.41	44,113.81	299,039.41	44,113.81
2999	Résultat cumulés des années précédentes	7,984,321.84	299,039.41		8,283,361.25
29990.00	Résultat cumulés des années précédentes	7,984,321.84	299,039.41		8,283,361.25

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
	Total de l'actif	27,119,733.40	76,872,955.67	71,441,983.37	32,550,705.70
	Total du passif	27,119,733.40	19,907,585.25	14,476,612.95	32,550,705.70
		0.00	56,965,370.42	56,965,370.42	-0.00



FIDUCONSULT

SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISES ET REVISION - CONSEILS JURIDIQUES ET FISCAUX

Rapport de l'organe de révision
au Conseil communal et à la
Commission financière de la

Commune de Montagny

Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024

Fiduconsult Fribourg SA Rue des Pilettes 3 Case postale CH-1701 Fribourg
Téléphone 026 422 72 00 Téléfax 026 422 72 80 E-mail: fiduconsult@fiduconsult.ch



**EXPERT
SUISSE**

Mitglied
Memore
Membro
Member

Société agréée en matière
de révision ASR

102

Membre indépendant de **EAI**
INTERNATIONAL



FIDUCONSULT

SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISES ET REVISION - CONSEILS JURIDIQUES ET FISCAUX

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024
à l'attention du Conseil Communal et de la Commission financière de la

Commune de Montagny

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Montagny, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de la Loi sur les finances communales (LFCo), à son règlement d'exécution (OFCo) et à la recommandation d'audit 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60).

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil communal relatives aux comptes annuels

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil communal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre audit, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels n'est pas encore documenté par écrit dans tous les domaines importants.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi suisse, ce qui explique que nous ne puissions confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

En dépit de la remarque formulée dans le paragraphe «Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires», nous recommandons de proposer au Conseil général d'approuver les comptes annuels.

Fribourg, le 15 avril 2025

FIDUCONSULT FRIBOURG SA



15 avril 2025

Qualified Electronic Signature by  SwissID

Pascal Thierrin
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



15 avril 2025

Qualified Electronic Signature by  SwissID

Michaël Ballaman
Expert-réviseur agréé



MONTAGNY

CONSEIL GÉNÉRAL
Commission des finances

Rapport de la Commission Financière au au Conseil Général sur les comptes de la Commune clos au 31 décembre 2024

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

I. Mission de la Commission financière

Selon l'article 72, lettre h LFCo, il appartient à la Commission financière (ci-après COFI) de prendre position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention du Conseil général.

II. Procédure suivie

a. En date du 08.04.2025, la COFI a reçu une version papier d'un dossier contenant des documents suivants :

- Bilan au 31.12.2024 ;
- Compte de résultats 2024 par classification fonctionnelle ;
- Compte des investissements 2024 par classification fonctionnelle ;
- Compte de résultats 2024 par nature ;
- Compte des investissements 2024 par nature ;
-

Ainsi que les annexes aux comptes annuels, selon article 18 LFCO du 01.01.2021 :

- Estimation des rentrées fiscales au 31.12.2024 ;
- Indicateurs financiers MCH2 ;
- Etat des capitaux propres ;
- Etat des participations et des garanties ;
- Aperçu du compte de résultats selon les fonctions ;
- Clôture du compte de résultats ;
- Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières ;

b. En date du 08.04.2025, la COFI a reçu, par mail de Stéphane Currat, les commentaires sur les comptes 2024 ainsi qu'un certain nombre d'explications concernant les écarts entre les comptes 2024 et le budget 2024 ou les comptes 2023 ;

c. Lors de sa séance du 15.04.2025, la COFI a revu en détail les différents comptes et postes des états financiers en s'attardant d'une part sur les explications contenues dans les états financiers eux-mêmes et d'autre part sur les calculs et analyses qu'elle a elle-même conduits. A la suite de cette séance, une liste de questions a été envoyée à l'administration communale et la COFI a demandé les quelques documents manquants pour pouvoir effectuer son travail ;

d. En date du 16.04.2025, la COFI a reçu par mail de M. Currat, le rapport de l'organe de révision au Conseil communal et à la COFI concernant les comptes arrêtés au 31.12.2024, comprenant également les documents demandés par la COFI, à savoir : la comptabilité des immobilisations

2024, le tableau du flux de trésorerie, le tableau des diverses provisions et les engagements hors bilan ;

- e. En date du 17.04.2025, la COFI a reçu par mail de l'administration communale, la liste récapitulative pour le contrôle des projets ainsi les fiches de contrôle des projets ;
- f. En date du 23.04.2025. la COFI a reçu par mail de l'administration communale, les réponses du Conseil communal aux questions posées par la COFI et une copie de la convention relative à l'exploitation de la buvette Rougeterre par les sociétés de foot et de skaterhockey également demandée par la COFI ;
- f. Le 28.04.2024, 5 membres de la COFI ont participé à une séance avec le Conseil communal in corpore et Mme Wider, administratrice communale. La fiduciaire n'était pas présente à cette séance. Les questions-réponses ont été passées en revue et certaines ont encore été précisées par le Conseil communal.

A l'issue de cette séance, la COFI a tenu sa séance pour finaliser le rapport.

III. Présentation succincte des Comptes

BILAN

ACTIF	2024	2023	PASSIF	2024	2023
	En CHF'000	En CHF'000		En CHF'000	En CHF'000
Disponibilités et placements à court terme	1 841	1 122	Engagements courants	1 130	829
Créances	-5 786	-5 054	Passifs de régularisation	147	121
Actifs de régularisation	8 397	8 348	Engagements financiers à long terme	18 240	13 356
Immobilisations corporelles PA	21 941	16 408	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	3 581	2 999
Immobilisations incorporelles PA	617	579	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1 126	1 532
Participation, capital social PA	120	120			
Subvention d'investissement	5 421	5 597			
			<i>Fortune au 1er janvier</i>	<i>8 283</i>	<i>7 984</i>
			<i>Excédent des produits / (charges)</i>	<i>44</i>	<i>299</i>
			Fortune au 31 décembre	8 327	8 283
TOTAL	32 551	27 120	TOTAL	32 551	27 120

COMPTE DE RESULTATS 2024

Le compte de résultat présente un résultat excédentaire de CHF 44'113.81 selon les chiffres suivants :

Total des charges	11'685'675.31	Total des produits	11'729'789.12
Imputations internes	(3'000.00)	Imputations internes	(3'000.00)
Charges réelles	11'682'675.31	Produits réels	11'726'789.12

La COFI n'a pas de remarques particulières à formuler.

COMPTE D'INVESTISSEMENT 2024

Le compte d'investissement présente un excédent de charges de CHF 6'069'292.20.

Le suivi des investissements ne requiert pas de remarque particulière pour la COFI.

IV. Conclusion

Sur la base des procédures effectuées, la COFI conclut, tout comme l'organe de révision à la conformité de la comptabilité et des comptes annuels aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Cependant, malgré notre remarque de l'année dernière et selon le rapport de la fiduciaire, nous constatons également que le système de contrôle interne n'est pas encore documenté et devra l'être impérativement en 2025.

D'autre part, nous jugeons les indicateurs suivants comme importants et non négligeables :

- taux d'endettement net
- degré d'autofinancement
- dette par habitant
- taux d'autofinancement

Nous constatons que les résultats de ces indicateurs ne sont actuellement pas bons. Les futurs investissements prévus dans la commune auront indéniablement un impact sur ces indicateurs, ce qui laisse à penser qu'une augmentation du coefficient d'impôt communal semble inévitable à terme.

En conclusion, la COFI préavise favorablement et à l'unanimité le Conseil général d'approuver les comptes 2024 de la Commune dans leur ensemble.

Olivier Dousse
Président

François Egger
Membre

Sandrine Haldimann
Secrétaire

Anthony Berger
Membre

Monique Gründler
Membre

Questions sur documents Comptes 2024

COMPTE DE RESULTAT

<i>Compte</i>	<i>Valeur</i>	<i>Question/commentaires</i>	<i>Réponse du CC</i>
0120.3170.00 0120.3199.00	1'209.50 1'526.60	Que représentent ces frais, car non prévus au budget ?	Il s'agit principalement des frais de réceptions organisées par la commune, du repas lors de la journée plénière du CC.
0220.3132.00	28'742.55	Merci de chiffrer les différentes rubriques de votre réponse.	<ul style="list-style-type: none"> - Lixt SA, monitoring 2024, Fr. 291.85 - Data Consulting, révision immobilisations MCH2, Fr. 1'955.25 - Grézine Ivan, recherche pour facturation, Fr. 3092.10 - Jeckelmann Sàrl, support finances, Fr. 1'189.10 - Prisma Legal Sàrl, conseils droit du travail, Fr. 640.25 - GRH Conseils, recrutement Fr. 21'574
2120.3104.00	9'550.70	Est-ce que le matériel budgétisé (Ipads) sera acheté en 2025 ?	Oui, les iPads seront achetés en 2025.
2130.3320.90	118'042.45	Pourquoi les amortissements planifiés n'ont pas été budgétisés ? Ce cas de figure se présente à plusieurs reprises dans les comptes.	Les normes MCH2 préconisent un début d'amortissement l'année qui suit la fin de l'investissement. Un investissement terminé en 2023 sera alors amorti la première fois en 2024. Il est possible qu'au moment du budget, certains investissements étaient prévus terminer en 2024, donc amortis la première fois en 2025 et que, finalement, ils aient été terminés en 2023.
3410.3120.00 3410.3120.01	1'728.45 3'498.55	Est-ce que les sociétés utilisatrices versent une participation à ces frais? Et serait-il possible de voir les conventions d'utilisation de la buvette avec le foot et le skater ?	La participation des sociétés est réglée par la convention.
3420.3000.00	5'114.00	Comment se justifie l'augmentation des coûts par rapport à l'année passée ?	En 2023, la commission Seniors + débutait. Il y a eu plus d'activités en 2024, ce qui n'était pas prévu au budget. Au moment de l'établissement du budget, on ne pouvait que

			difficilement évaluer le degré d'activité de cette commission pour 2024.
5451.3636.00	336'829.75	Quand est-ce que le nouveau règlement sera il présenté au Conseil général et quand entrera-t-il en vigueur ?	Le conseil communal présentera son nouveau règlement lors de prochaine séance du Conseil général le 27.05.2025 avec une entrée en vigueur dès l'approbation par le Conseil général (et passé le délai référendaire)
5410.3631.00	16'096.35	Les AF ne sont-elles pas financées par le canton ? Merci de donner une explication concernant ces frais.	Les communes participent aux allocations familiales cantonales
6150.3120.00	12'415.35	Quelle est la raison de l'augmentation des coûts par rapport à l'année précédente ?	L'augmentation est due à la conjoncture et au prix de l'électricité.
7101.3105.00	11'508.45	A qui cette eau achetée est-elle vendue ? Ou est-elle vendue au sein de la commune ?	Il s'agit d'un échange d'eau avec la commune de Torny pour le vide sanitaire de la conduite et une taxe pour la défense incendie (Fr. 10'000.--). Il ne s'agit pas d'eau pour la consommation domestique.
7201.3130.02	51'411.40	Quelle est la raison de l'augmentation des ces frais ?	Il y a eu davantage de transports de boues d'épuration et de vidanges de désableur en 2024.
9100.3181.00	137'163.25	Est-ce que la procédure des encaissements est toujours la même qu'auparavant ?	Oui

Remarques générales :

- Les explications reçues concernant les écarts ont été très appréciées et ont répondu déjà à de nombreuses questions ;
- Par contre, certains documents sont manquants :
 - o état des poursuites pour la provision pour pertes sur débiteurs 2024 avec le détail de la provision (consommation et récréation) cette liste contient les noms des débiteurs et ne sera pas envoyée. Elle a été contrôlée par l'organe de révision.
 - o tableau des flux de trésorerie (cash flow) est présent dans le rapport de révision
- Sur le document de l'estimation des rentrées fiscales au 31.12.2024, les années en tête de colonnes n'ont pas été modifiées (il manque 2024), les chiffres étant corrects. Sera corrigé et ré-envoyé par mail

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Remarques générales :

- Il manque la liste pour le contrôle des projets ainsi que les fiches de contrôle, ce qui ne nous permet pas d'analyser les comptes correctement. **Envoyé par mail le 17.04.2025 à M. Dousse.**
- Il y a une différence entre le compte d'investissement par nature (total des charges 6'256'280.70, total des produits de CHF 93'494.25, excédent de charge de CHF 6'162'786.45) et par classification fonctionnelle (total charges 6'162'786.45, total des produits 93'494.25 soit excédent de charge 6'069'292.20). Nous ne comprenons pas pourquoi nous n'arrivons pas au même chiffre entre la classification fonctionnelle et celle par nature. **Totaux contrôlés et corrects dans le rapport de révision.**

INDICATEURS FINANCIERS

- Les indicateurs concernant le taux d'endettement net, le degré d'autofinancement, la dette par habitant et le taux d'autofinancement ne sont pas bons. Dès lors, une augmentation d'impôt est-elle prévisible à court terme ?

Les huit derniers exercices se sont soldés par un bénéfice. Une augmentation d'impôt n'est pas à l'ordre du jour actuellement au sein du Conseil communal. Bien sûr, en analysant les derniers comptes et en considérant les futurs investissements, nous pouvons présumer que cette question se posera prochainement.

L'analyse des indicateurs et de la comptabilité communale est un exercice complexe. Nous arrivons à la fin de la législature et il serait intéressant pour le Conseil communal de pouvoir bénéficier de votre expertise à ce sujet. Quels sont les indicateurs que vous jugez important et quels sont les éléments qui vous dirigeraient vers une augmentation d'impôt ? Avec une présentation de votre part dans le courant 2025, nous pourrions ensuite nous aligner sur une méthode commune.

BILAN

Merci de nous donner des informations concernant le document « Alignement des soldes débiteurs au 31.12.2024, car nous ne comprenons pas bien ce tableau. **Il s'agit d'une correction d'imputation de différentes factures qui sont comptabilisées, pour la plupart, dans les comptes 10100.50 et 10100.00. Le paramétrage va être revu avec le fournisseur informatique pour 2025 afin d'éviter de devoir faire des écritures de correction manuelles les prochaines années.**

IMMOBILISATIONS

Est-ce que le document « comptabilité des immobilisations – 2024 » qui nous a été transmis concerne bien la commune de Montagny ? Car les noms de quartiers et autres nous sont étrangers .

Le fichier transmis est effectivement erroné. L'extraction a bien eu lieu dans la comptabilité communale mais il est vrai que les chiffres du tableau des immobilisations présenté ne sont pas les nôtres. Ce sujet sera abordé avec notre fournisseur informatique.

Les documents qui font partie du rapport de révision sont quant à eux bien ceux de notre commune ; ils ont été pointés avec nos comptes et validés par le contrôle de l'organe de révision

DIVERS

Serait-il possible de nous fournir la liste des engagements hors bilan ?

Vous trouverez les engagements hors bilan dans le tableau des participations (dans le rapport de l'organe de révision).



Le Conseil communal de Montagny présente son **rapport de gestion**
au Conseil général pour l'année 2024

Rappel de la base légale

→ **Loi sur les finances communales (LFCo) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 21**

Art. 19 Rapport de gestion

- ¹ Par le rapport de gestion, le conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé.
- ² Le rapport de gestion est présenté à l'assemblée communale ou au conseil général en même temps que les comptes.
- ³ L'assemblée communale ou le conseil général prend acte du rapport de gestion du conseil communal.

* * *

→ **Règlement du Conseil général entré en vigueur le 30 août 2019**

Art. 27 Calendrier

- ¹ Le Conseil général siège en séance ordinaire au moins deux fois par année : une fois au cours des cinq premiers mois, pour approuver les comptes de l'année précédente et le rapport de gestion, et une fois avant la fin de l'année, notamment pour décider du budget de l'année suivante.
-



Répartition des dicastères du Conseil communal 2024

DICASTERE	DOMAINES DE COMPETENCE	OBJETS	CONSEILLER-RE COMMUNAL-E RESPONSABLE	CONSEILLER-RE COMMUNAL-E SUPPLÉANT-E
1	Administration – Information – Bâtiments communaux - Agriculture	Administration communale - Affaires générales - Relations publiques - Aspects juridiques et légaux – archives - Bâtiments communaux - Parkings publics - Sociétés locales (locations) – Agriculture – Remaniement parcellaire – Loyers	Jean-Luc Clément Syndic	Anne Bersier Vice-Syndique
2	Finances Aménagement du territoire	Projet sportif et de loisirs Finances y compris planification - Commission financière - Rapport de gestion Commissions d'aménagement et de l'énergie - Cadastre et mensurations	Stéphane Currat	Yannis Baillet
3	Police des constructions	Police des constructions et permis de construire - Nouvelles constructions communales - Sociétés locales (fonctionnement des sociétés) Police - Protection civile – Militaire	Laurent Schopfer	Stéphane Currat
4	Enseignement et formation - Activités parascolaires	Enseignement obligatoire – Formation – Transports – Bibliothèque – AES – Lutins – Mamans de Jour - Service médical des écoles y compris dentaire	Yannis Baillet	Laurent Schopfer
5	Santé publique et affaires sociales - Culture et loisirs – Personnel de l'administration communale et de conciergerie	Homes - Logements sociaux – Chômages - Assurances sociales – Tutelles – Curatelles - Protection de l'adulte - Assistances et personnes âgées — Tourisme - Sites historiques - Cultes et églises - Commission de naturalisation - Personnel communal y.c. conciergerie	Anne Bersier Vice-Syndique	Jean-Luc Clément Syndic
6	Travaux publics - Voirie	Espaces verts– Routes - Gestion des déchets - Gestion des cimetières - Éclairage public - Sécurité routière - Sports (infrastructures et installation)	Sébastien Rossier	Rémy Grether
7	Protection et aménagement de l'environnement – Service du feu	Eau potable - Eaux usées y compris STEP - Protection de la nature et des cours d'eau - Forêts - Service du feu	Rémy Grether	Sébastien Rossier



Dicastère no 1 - Administration – Personnel de l'administration communale & le personnel de conciergerie – Information – Bâtiments communaux

<ul style="list-style-type: none"> ○ Conseil général, Conseil communal 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Préparation des ordres du jour avec le bureau du Conseil général. ○ Préparation des dossiers et convocations. ○ Communication entre le Conseil communal et le Conseil général.
<ul style="list-style-type: none"> ○ Administration générale 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présidence des séances du Conseil communal. ○ Suivi des affaires courantes. ○ Contact avec les administrés pour des sujets divers
<ul style="list-style-type: none"> ○ Personnel communal 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Contact avec les différents services communaux. ○ Gestion des affaires courantes
<ul style="list-style-type: none"> ○ Information 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Journal communal. ○ Rencontre trimestrielle avec les Syndics de la Basse Broye. ○ Relations avec les associations de district (COREB, ASCOBROYE) et avec les autorités cantonales.
<ul style="list-style-type: none"> ○ Bâtiments communaux 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Relation avec les concierges pour le suivi des affaires courantes. ○ Coordination pour l'utilisation des locaux communaux par les sociétés locales ○ Gestion des affaires courantes.
<ul style="list-style-type: none"> ○ Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Baux à ferme ○ Remaniement parcellaire

Pour ces sujets, le dicastère est chargé d'établir et de gérer des budgets d'investissements et de fonctionnement en étroite collaboration avec l'administration communale, ainsi que de veiller au bon fonctionnement de ces services en entente avec leurs responsables.

Le conseiller communal responsable du dicastère n°1 représente la commune dans les organes suivants :

- Association des communes de la Broye (ASCOBROYE) : Membre du comité directeur.
- Communauté régionale de la Broye (COREB) : Membre délégué d'Ascobroye.
- Fonds de développement régional de la BROYE (FDR) : Membre délégué d'Ascobroye.
- Entente intercommunale pour la gestion des eaux du vallon de la Praz : Président du comité



Conseil communal, Conseil général

Préparation des ordres du jour avec le bureau du Conseil général.

Se coordonner avec le bureau du Conseil général sur les différents sujets à traiter en séance de Conseil général et discussions sur les objets divers. Coordination entre le bureau du Conseil général et le Conseil communal.

Préparation des dossiers et convocations du Conseil général.

S'assurer des délais et des règles de convocation pour les séances de Conseil général. Préparation du dossier de convocation en lien avec l'ordre du jour.

Communication entre le Conseil communal et le Conseil général

Préparation des sujets d'information à communiquer au Conseil général, selon les demandes de chaque dicastère. Sur demande des groupes du Conseil général, participation aux réunions pour répondre aux questions.

Administration générale

Présidence des séances du Conseil communal.

Présidence des 45 séances qui se sont déroulées en 2024 les lundi soir dès 18h00 et pour une durée moyenne de 2 heures.

Appui dans les affaires gérées dans les différents dicastères (voirie, adduction d'eau potable, épuration des eaux, etc.)

Suivi des affaires courantes et contacts avec les administrés pour des sujets divers

Répondre aux demandes de citoyens, vision locale pour analyser la situation, s'assurer du suivi par les différents intervenants (dicastère responsable, personnel communal, services cantonaux).

Suivi des dossiers à la suite à l'enlèvement d'un barrage sur l'Arbogne et suivi avec les services cantonaux.

Participation aux fêtes d'anniversaire des 90 ans, participation aux rencontres des aînés.

Personnel communal

Contact avec les différents services communaux.

Préparation des séances et des dossiers avec l'administration communale, gestion des affaires courantes de conciergerie, appui des conseillers communaux dans leurs dicastères respectifs.

Gestion des affaires courantes

Analyse globale de la situation du personnel communal en rapport avec d'autres communes pour s'assurer de la classification adéquate des fonctions.

Information

Journal communal

Planification des éditions du journal et participation aux séances du comité de rédaction. Coordination entre le Conseil communal et le Comité de rédaction.

Rencontre trimestrielle avec les Syndics de la Basse Broye.

Rencontre avec les Syndics / Syndiques des communes de Belmont-Broye, Saint-Aubin, Delley-Portalban, Gletterens et Vallon. Partage d'expériences et coordination sur différents sujets au niveau cantonal et régional.



Relations avec les associations de district (COREB, ASCOBROYE) et avec les autorités cantonales.

Gestion des affaires courantes sur différents dossiers en lien avec par exemple l'aménagement du territoire, le fonds de développement régional, AGRICO St-Aubin, etc.

Participation au Conseil d'administration de la société coopérative de la piscine de Payerne

La commune est représentée au Conseil d'administration du fait de ses engagements passés pour le développement de la piscine de Payerne.

Bâtiments communaux

Relation avec les concierges pour le suivi des affaires courantes.

Lancement de la procédure d'engagement d'un nouveau concierge pour le centre sportif

Coordination pour l'utilisation des locaux communaux par les sociétés locales

Planning d'utilisation de la salle polyvalente du centre sportif

Gestion des affaires courantes pour l'entretien et la rénovation des bâtiments.

Contact avec les services techniques communaux (voirie) pour l'entretien courant des bâtiments (éclairage, sanitaires, douche, etc.)



Dicastère no 2 – Aménagement du territoire – Finances – Projet sportif et loisirs

<ul style="list-style-type: none"> ○ Aménagement du territoire et énergie 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adaptation du PAL et de ses annexes selon demandes des services de l'Etat (DIME - DAEC), selon demandes de propriétaires et selon les souhaits du Conseil communal. ○ Plan communal des énergies et mesures à mettre en place
<ul style="list-style-type: none"> ○ Finances 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration du budget de la Commune en collaboration avec tous les membres du Conseil communal ○ Suivi du budget et élaboration des comptes ○ Validation des factures créanciers, libération des paiements par signatures collectives ○ Collaboration avec la Commission financière ○ Contrôle des comptes en collaboration avec la fiduciaire agréée ○ Suivi du contentieux (impôts, loyers, taxes) ○ Suivi et renouvellement des prêts bancaires
<ul style="list-style-type: none"> ○ Projet sportif et loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation de construction afin de répondre aux besoins actuelles et futures des sociétés sportives et culturelles.

Pour ces sujets, le dicastère est chargé d'établir et de gérer des budgets d'investissements et de fonctionnement en étroite collaboration avec l'administration communale, ainsi que de veiller au bon fonctionnement de ces services en entente avec leurs responsables.

Le conseiller communal responsable du dicastère n°2 représente la commune dans les organes suivants :

- ASCOBROYE – Association des communes de la Broye

Aménagement du territoire et de l'énergie

PAD Cousset Centre – déposé à l'enquête préalable en décembre 2024

Révision de ce PAD sur demande de plusieurs propriétaires afin de pouvoir augmenter l'attractivité de ce secteur central de Cousset. Ce dossier est traité par le bureau Urbasol. La commune, avec l'aide de son bureau d'urbanisme Archam et de la commission de l'aménagement, reste l'organe décisionnel.

Commission de l'énergie – en cours

Les membres de la commission peuvent proposer des actions ou projets et les diriger avec l'aide de l'administration si nécessaire.

Révision des indices IBUS et IOS – mis à l'enquête en janvier 2025

La révision à la baisse des indices, principalement dans les villages périphériques de la commune, doit permettre de réduire la densification et ainsi améliorer la qualité urbanistique et de vie dans nos villages.

Le rapport contenant les propositions a été réalisé par le bureau d'urbanisme.



Finances

En étroite collaboration avec le personnel de l'administration, le responsable du dicastère a :

Assuré le suivi régulier des finances générales (en collaboration avec l'administrateur communal)
Validé les factures « créanciers » et libéré les paiements par signatures collectives. Les factures sont préalablement visées par les responsables de dicastères.
Contrôlé les suivis des débiteurs et du contentieux (en collaboration avec l'administrateur communal)
Préparé le budget 2025 d'exploitation et d'investissement (l'administrateur communal et la Commission financière). Les responsables de dicastères préparent leurs propres budgets.
Suivi de l'endettement et du renouvellement de l'emprunt échu
Finalisé le budget de fonctionnement 2025 qui a été adopté par le Conseil général. Le budget communal est établi selon la norme du Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2), ceci en application de la loi cantonale sur les finances communales entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

Projet sportif et loisirs

Projet sportif et loisirs – inauguration en septembre 2024

- Présidence de la commission de bâtisse. Réunion mensuelle de cette commission pour assister le maître d'ouvrage, pour proposer les différentes finitions et pour proposer au Conseil communal les attributions des entreprises.
- Présence aux séances de chantier. Suivi hebdomadaire en tant que chef de projet, avec le bureau d'architecture.
- Gestion de la partie administrative et communications régulières au CG.
- Contrôle des coûts en collaboration avec le bureau d'architecture. L'évolution des coûts est disponible en tout temps pour l'ensemble du Conseil communal.
- Suivi et contrôle de la facturation.



Dicastère no 3 – Police des constructions / Permis de construire / Nouvelles constructions / Transformations / Sociétés locales (fonctionnement des Sociétés) / Police citoyens / Protection civile / Militaire

<ul style="list-style-type: none"> ○ Police des constructions et permis de construire 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Gestion des dossiers selon procédure ordinaire et simplifié ○ Gestion des dossiers selon demande préalable ainsi que ceux ne nécessitant pas de permis (panneaux solaires, etc) ○ Gestion des oppositions et séances de conciliation
<ul style="list-style-type: none"> ○ Sociétés locales 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Participation aux AG des diverses sociétés ○ Représentation du CC aux diverses manifestations ○ Gestion des diverses demandes des sociétés
<ul style="list-style-type: none"> ○ Police citoyenne 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Traitement des diverses plaintes des citoyens ○ Diverses réunions en présentielle sur site ○ Séances de conciliation ○ Contacts avec le Canton et la Préfecture
<ul style="list-style-type: none"> ○ Protection civile 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi de l'entretien des abris PC ○ Traitement des dossiers de maintenance des abris ○ Séance avec les responsable PC ○ Etablissement et gestion du budget de la maintenance des abris
<ul style="list-style-type: none"> ○ Militaire 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi et traitement des informations et demandes ○ Information des diverses manœuvres de la troupe ○ Contact avec la police militaire

Pour ces sujets, le dicastère est chargé d'établir et de gérer des budgets d'investissements et de fonctionnement en étroite collaboration avec l'administration communale, ainsi que de veiller au bon fonctionnement de ces services en entente avec leurs responsables.

Police des constructions et permis de construire

Gestion des dossiers

Réalisé par le technicien communal M. Yvan Maillard (de janvier à juin 2024)

Réalisé par le bureau technique communal (de juillet à décembre 2024)

Nombre de dossiers de mise à l'enquête traités : 60 (9 préalables, 20 ordinaires et 31 simplifiés).

Nombre de permis délivrés : 45

Nombre de permis refusés : 4

Lignes directrices définies par le Conseil communal en début de législature

Les dérogations ne seront accordées uniquement sur des bâtiments existants ou transformés.

Sur les dossiers de nouvelles constructions, aucunes dérogations ne seront accordées.

La procédure interne en cas d'opposition sur les dérogations refusées a été revue.



Sociétés locales

Organisation

Représentation du CC aux AG des Sociétés : 5

Représentation du CC au diverses manifestations : 4

Police citoyenne

Organisation - décisions

Traitement de dossiers de plainte : 4

Séance sur site avec le Canton : 1

Réunion sur site avec citoyens : 2

Protection civile / Militaire

Gestion des demandes et informations

Traitement rapport de maintenance abris PC : 1

Contrôle du suivi des nettoyage des abris PC

Traitement des informations sur les manœuvres de la troupe.



Dicastère n°4 - Enseignement, formation, activités parascolaires

<ul style="list-style-type: none"> ○ Ecole obligatoire 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Enseignement primaire, Cercle Scolaire de Montagny ○ Relations avec le CO de la Broye pour les enfants domiciliés sur la commune ○ Camps ○ Conseil des parents
<ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil extra-scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Crèches et ateliers de jeux ○ AES ○ Accueil familial de jour (« mamans de jour »)
<ul style="list-style-type: none"> ○ Bibliothèque 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Scolaire ○ Publique
<ul style="list-style-type: none"> ○ Transports 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Transports publics ○ Transports scolaires

Pour ces sujets, le dicastère est chargé d'établir et de gérer des budgets d'investissements et de fonctionnement en étroite collaboration avec l'administration communale, ainsi que de veiller au bon fonctionnement de ces services en entente avec leurs responsables.

Le conseiller communal responsable du dicastère n°4 représente la commune dans les organes suivants :

- Association intercommunale des communes de la Broye et de Villarepos pour le cycle d'orientation (membre du comité)
- Commission de surveillance des SLPP de la Broye (vice-présidence)
- Associations de l'accueil familial de jour
- Conseil des parents de la commune de Montagny
- Assemblée de la société Bibliobroye

Enseignement

Traitement des affaires courantes .

En étroite collaboration avec la directrice d'école et la secrétaire scolaire, traitement et suivi régulier des affaires ayant trait à l'enseignement primaire et des transports scolaires. Ceci inclue notamment mais pas exclusivement : la coordination des enclassements et des transports, le renouvellement régulier de mobilier, la coordination école/AES, diverses analyses (sécurité, accompagnement dans les transports, ...) dans le cadre du Conseil des Parents.

Extrascolaire

Petite enfance – subventions pour placement en crèche

Le système d'attribution et de contrôle des subventions octroyées pour le placement d'enfants en crèches a été revu et précisé. Cette amélioration fonctionnelle permet

- De garantir que toutes les demandes de subventions soient traitées identiquement sans dépendance du lieu de placement



- De garantir que les subventions octroyées correspondent aux revenus des familles selon l'avis de taxation en vigueur.

Actualisation du règlement sur le subventionnement de l'accueil pré-scolaire

Le règlement de subventionnement aux crèches a été adapté au contexte actuel. Il sera soumis à adoption par le Conseil Général et les services cantonaux en puis mis en vigueur en 2025.

Transports

Consultations horaires – transports publics

Prise de position dans le cadre des consultations horaires 2024 (horaire 2025) : les changements demandés ont été acceptés par le canton. Ainsi l'amplitude des courses du Car Postal a été augmenté : les bus roulent plus tôt le matin et plus tard le soir, ce qui permet notamment aux pendulaires d'utiliser les transports publics pour se rendre par ex. à Fribourg o Yverdon depuis nos villages desservis par Car Postal.

Accompagnement Car postal

Conformément à la loi scolaire, un accompagnement des élèves de notre école dans les lignes publiques (Car Postal) a été mis en place.

Autres

Journal communal

Planification des éditions du journal et participation aux séances du comité de rédaction. Coordination entre le Conseil communal et le Comité de rédaction.



Dicastère no 5 - Santé publique, affaires sociales, culture et loisirs

○ Santé publique	○ Liens avec les différents services santé du canton / district
○ Affaires sociales	○ Liens avec les différents services sociaux du canton / district ○ Commission Senior+ ○ Commission de naturalisation
○ Culture et loisirs	○ Commission culture et loisirs ○ Liens entre les différents acteurs. Remise en route post covid

Pour ces sujets, le dicastère est chargé d'établir et de gérer des budgets d'investissements et de fonctionnement en étroite collaboration avec l'administration communale, ainsi que de veiller au bon fonctionnement de ces services en entente avec leurs responsables.

Le conseiller communal responsable du dicastère n°5 représente la commune dans les organes suivants :

- Association : Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise (RSSBF)

Santé publique

Centre Médical Montagny SA

Commune membre du Conseil d'administration de la SA avec PraxaMed. Suivis, entretiens, rendez-vous.

Réseau Santé de la Broye Fribourgeoise (RSSBF).

Assemblée des délégués. Assises de la santé de la Broye.



Affaires sociales

Senior+

Comité constitué de 7 personnes. Atelier laine mis en place en 2024. Promenades balisées, bancs.
Mise en place du programme annuel : atelier laine, tables d'hôtes, gymnastique et rencontres jeux .

Repas des aînés

Repas des aînés.

Organisation et visites des 4 jubilaires nonagénaires

Jeunes citoyens et accueil des nouveaux citoyens

Pizza et bowling.

Accueil des nouveaux citoyens.

Culture et loisirs

CCL (Commission Culture et Loisir).

Comptoir de Montagny, rallye pédestre, Jeux m'amuse ludothèque

Inauguration buvette Rougeterre

Organisé par la CCL



Dicastère no 6 - Travaux publics et voirie

o Voirie et travaux publics	o Entretien du réseau routier communale o Etudes et réalisation des travaux publics o Collaboration avec le personnel de la voirie o Service hivernal o Entretien des bâtiments communaux et matériel de la voirie
Gestion des déchets	o Fonctionnement de la déchetterie o Gestion des ordures ménagères
o Espaces verts et infrastructures sportives	o Entretien des terrains de football o Entretien des espaces verts
o Cimetières	o Aménagement et entretien o Gestion des tombes
o Eclairage public	o Surveillance et partenariat avec groupe E

Pour ces sujets, le dicastère est chargé d'établir et de gérer des budgets d'investissements et de fonctionnement en étroite collaboration avec l'administration communale, ainsi que de veiller au bon fonctionnement de ces services en entente avec leurs responsables.

Le conseiller communal responsable du dicastère n°6 représente la commune dans les organes suivants :

- Délégué au groupement forestier Broye-Vully (GFBV)
- Délégué au Conseil intercommunal de l'Eparsé
- Délégué de l'Association du CO des communes de la Broye

Voirie et travaux publics

Entretien du réseau routier

La commune possède plus de 50km de routes communales. Par conséquent, les travaux de balayage et l'épavage des bords de route mobilisent fortement le personnel de l'édilité ainsi que le ramassage des déchets. De plus, la réfection des bitumes, la remise en état de diverses bordures (ilot au Bas des Esserts et borne hydrante à Champ Vernard suite à des accidents) et sceller des couvercles de chambre (route du Pelleret 3x) suite aux dégâts hivernaux ont lieu également durant la belle saison. Le curage des grilles intervient avant et après les gros orages estivaux. Enfin, la remise en état des chemins en gravier se planifie, si possible, qu'une seule fois par année avant la belle saison.

Travaux publics

Les travaux publics sont le fruit d'une étroite collaboration entre plusieurs acteurs (géomètre, ingénieur, entreprise génie-civil). Lors de la réalisation des travaux par l'entreprise mandatée, la coordination entre tous les intervenants est effectuée par le conseiller communal et/ou le responsable de la voirie qui suit le déroulement des travaux. Le collaborateur technique suit également les travaux pour les parties techniques et administratives. Les travaux publics qui nous ont



occupés en 2024 sont est principalement la mise en séparatif de Mannens et la création du trottoir (ensemencement des bords de route). En plus, le changement de conduites d'eau potable à l'impasse des Hirondelles et à l'école de Mannens demande également un suivi, la recherche de vanne divers sondage (Jordil).

Personnel de la voirie

Le personnel de la voirie permet se répartit efficacement toutes les tâches qui lui incombent sous la responsabilité du chef d'exploitation. Mais les collaborateurs doivent également être souple afin de gérer les divers et imprévus qui surviennent dans la commune. La formation de nos deux apprentis fait partie intégrante d'un service public.

Service hivernal

La voirie fait tout son possible pour déblayer la neige sur les routes et les trottoirs selon un plan bien établi, y compris le salage. Le personnel fait également appel au bon sens et à la patience des citoyens. La pose et la dépose des piquets à neige est un rituel de saison.

Bâtiments et matériel

L'année 2024 est synonyme de nombreux déménagements. Il y a eu l'emménagement de deux salles de classes à Rougeterre en août. Avant cela, en juillet, la voirie a monté la place de jeu du centre sportif, semé, arrosé et soigné les nouveaux gazons jusqu'à la première tonte. En juin le démontage de la rampe de skateboard. En avril c'était le déménagement de la bibliothèque à Cousset Centre. Et pour terminer l'année, le déplacement des archives communales vers Montagny-la-Ville. Le personnel de la voirie a également isolé le galetas de l'école de Montagny-la-Ville et préparer pour l'installation de la PAC (creuse pour la conduite, bétonnage de la dalle et pose des treillis).

Gestion des déchets

Fonctionnement de la déchetterie

Un membre du personnel de l'édilité contrôle que le tri soit effectué correctement de la part des citoyens. Cette surveillance durant les heures d'ouverture est indispensable afin d'assurer le bon fonctionnement de notre « petite » déchetterie.

Gestion des ordures ménagères

La surveillance des dépôts illégaux de sacs non-taxés et la recherche des fautifs occupent considérablement le personnel communal. Le système de la taxe au sac et leur collecte dans des containers au centre des villages a gentiment atteint ses limites. Le projet d'investissement pour introduire la taxe au poids et l'installation de moloks avec pesée intégrée a été accepté.

Espaces verts et infrastructures sportives



Entretien des terrains de football

Les robots de tonte du terrain de Cousset ont lâché durant la pleine saison. Une solution de recharge a été mise en place rapidement avec un tracteur à gazon mulching en location. Pour la suite, une réflexion a été menée. Avec le projet du terrain d'entraînement/junior, un seul robot ne permettra pas la tonte de toute la surface. Ainsi l'investissement dans un tracteur-mulching est meilleur marché que deux robots. Le coût d'entretien est nettement inférieur pour un tracteur tondeuse et plus fiable qu'un robot.

Entretien des espaces verts

Autour de nos écoles et du centre sportif, dans nos cimetières revitalisés, les carrefours et ronds-points, autant d'espaces qu'il faut entretenir durant la belle saison sans oublier les différents parterres et bacs à fleurs.

Cimetière

Aménagement et entretien

Le service de voirie s'occupe des cimetières et le pourtour des églises de Montagny-les-Monts et Mannens et en partie de celui de Tours. La désaffectation des tombes fait également partie de ses tâches. Ces dernières années, des aménagements conséquents ont été réalisés. L'engazonnement des cimetières est l'une des solutions pour limiter le désherbage et végétaliser ces espaces aux surfaces minérales.

Eclairage public

Pour donner suite aux investissements conséquents du passage à l'éclairage LED dans la commune, il est demandé d'aller plus loin en diminuant la pollution lumineuse nocturne. Selon le Groupe E, il n'est actuellement pas possible de le faire sans un nouvel investissement car les luminaires ne sont pas encore équipés du pilotage à distance. Des nouvelles mesures cantonales sont à venir en 2028.

Investissements

Description	Investissement	Situation
Report 2020 trottoir à la Route du Jordil à Mannens	430'000	Terminé
Report 2022 Assainissement carrefour des Arbognes à Cousset	310'000	En attente du PAD Cousset Centre



Report 2023 Amélioration de la sécurité routière – limitation de la vitesse	25'000	Mise à l'enquête
Terrain de foot juniors	85'000	Obtention du permis de construire
Investissements routiers 2024	40'000	Terminé



Dicastère no 7 - Protection et aménagement de l'environnement, justice et police, Service du feu

- Adduction d'eau potable
- Epuration des eaux
- Correction des eaux et endiguement
- Justice, police, affaires militaires et protection civile
- Service du feu

Pour ces sujets, le dicastère est chargé d'établir et de gérer des budgets d'investissements et de fonctionnement en étroite collaboration avec l'administration communale, ainsi que de veiller au bon fonctionnement de ces services en entente avec leurs responsables.

Le conseiller communal responsable du dicastère n° 7 représente la commune dans les organes suivants :

- Entente Montagny-Payerne pour l'exploitation des eaux de la Praz.
- EPARSE association intercommunale pour l'épuration des eaux.
- COPIL de l'association de communes pour la défense incendie

Alimentation en eau potable

L'année 2024 a été marquée par une grande décision politique concernant notre alimentation en eau via l'entente intercommunale avec Payerne. En effet Payerne a souhaité mettre fin à notre collaboration en nous cédant ses parts.

Une expertise a été effectuée par un spécialiste, et après négociation, le montant de CHF 1'700'000.00 a été mis au budget et accepté par le CG. Payerne reste néanmoins partenaire pour la gestion de la ressource pour la période transitoire.

En parallèle, le groupement de distribution d'eau GAGN dont Torny est membre, souhaiterait nous acheter de l'eau, si notre ressource est suffisante, ce qui nous incite également à chercher de nouvelles ressources sur notre territoire.

Epuration

Les travaux en vue de la construction des installations de l'EPARSE ont marqué un temps d'arrêt cette année, ceci dû aux problèmes administratifs rencontrés par la commune de Payerne pour le changement d'affectation de la zone, et les différentes oppositions. Tout a été résolu en fin d'année, les travaux devraient commencer à l'automne 2025.

Concernant les travaux de mise en séparatifs, après les soucis rencontrés pour le bassin de rétention de Mannens, les travaux ont commencé au printemps, et se sont poursuivis tout le long de l'année afin de clôturer à satisfaction ce chantier étalé sur une décennie.



Police

Principaux sujets de discussions concernent le problème de manque de place de stationnement à Mannens suite à la construction ces dernières années de nombreux bâtiments locatifs sous-équipés en place de stationnements et dont les locataires sont contraints de squatter les bords de routes publiques ou privées, donnant droit à de nombreuses réclamations. Le C.C. reviendra en 2025 avec des propositions pour essayer de régler les problèmes.

Pompiers

L'association de défense incendie et de secours de la Broye, se porte très bien, et a trouvé sa vitesse de croisière après une première année de mise en place, l'année 2024 fut un très bon millésime, tant au niveau engagement opérationnel qu'au niveau de gestion financière qui s'est concrétiser par un remboursement d'une partie des excédants aux communes membres, reste néanmoins des défis organisationnels pour les prochaines années dus au manque de locaux adaptés pour certaines bases de départ.

→ **Message du bureau du Conseil général au Conseil général**

Message du bureau du Conseil général au Conseil général – Règlement communal concernant le subventionnement des places d'accueil extrafamilial pré-scolaire.

Point no 5 de l'ordre du jour :

5. Règlement communal concernant le subventionnement des places d'accueil extrafamilial pré-scolaire

Le bureau du Conseil général

27 mai 2025

Point 5 de l'ordre du jour de la séance de Conseil général du mardi 27 mai 2025

Règlement concernant les structures d'accueil préscolaire

Question soumise au vote : Acceptez-vous le Règlement sur les structures d'accueil préscolaire et sa mise en vigueur dès validation de la DSAS?

Contexte et situation actuelle

Lors de sa séance du 4 mars 2024, le Conseil communal a pris connaissance de l'important dépassement de budget du compte 5451.3636.00 « Subventions places d'accueil crèches ». Ce dépassement s'élève à plus de CHF 135'000.-. Au cours de sa séance du 29 avril 2024, le Conseil communal a décidé de ne plus entrer en matière sur la signature de nouvelles conventions, jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation communale.

En effet, le Conseil communal est tenu de respecter les postes de son budget 2024. Par conséquent, il ne pouvait négliger ce dépassement et a dû intervenir afin de respecter notamment l'art. 7 al. 1 du règlement des finances de la commune de Montagny (RFin).

Cependant, en sa décision du 29 juillet 2024, la préfecture a admis les recours interjetés contre les décisions communales et le Conseil Communal a décidé lors de sa séance du 26 août 2024, d'accepter la décision préfectorale tout en maintenant sa position concernant la question de fond soulevée par ce dossier : la perte complète d'autonomie communale en matière de subventionnement des structures de la petite enfance.

Objet du vote

Dans ce contexte un **Règlement concernant les structures d'accueil préscolaire** a été élaboré et soumis à la DSAS, la Scm et à la surveillance fédérale des prix.

Deux mesures notables diffèrent de la réglementation actuelle et doivent permettre de répondre simultanément aux exigences légales en l'état incompatibles : le respect du budget d'une part et le soutien aux familles dans la conciliation vie professionnelle – vie privée d'autre part :

- Refonte du barème des subventions, notamment afin de limiter les inégalités entre les familles en lissant les quelques exceptions de subventions individuelles nettement supérieures à la moyenne.
- Subventions plafonnées dans le cas d'un placement dans le but de la socialisation

Soumission au Conseil Général

L'établissement ou la modification d'un tel règlement doit être approuvé par le législatif communal.

Règlement communal concernant le subventionnement des places d'accueil extrafamilial préscolaire

Le Conseil général de Montagny (FR) :

Vu :

- les articles 6 et 11 de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) ;

adopte les dispositions suivantes :

Article 1– Buts, domaine d'application, généralités

¹ Le présent règlement communal a pour but de régir l'octroi des subventions pour les places d'accueil préscolaire, tel que défini dans la loi cantonale du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE ; RSF 835.1), des enfants domiciliés sur le territoire communal.

² Dans la suite du présent règlement, le terme « parents » désigne la ou les personne/s détenant l'autorité parentale au sens du Code civil suisse.

Article 2 – Offres de places d'accueil préscolaire

¹La commune conclut des conventions individuelles avec des structures d'accueil préscolaire de type crèches situées sur le territoire communal, a conclu une convention avec l'Association d'accueil familial de jour de la Broye en date du 15 mai 2017 définissant le mode de subventionnement correspondant.

²En vue de garantir un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire, la commune peut également passer des conventions avec d'autres structures d'accueil à la condition qu'aucune place ne soit disponible dans les structures situées sur le territoire communal.

Article 3 – Subventions

¹La commune subventionne les parents selon l'annexe 1.

Article 4 – Droit aux subventions

¹Seuls les parents domiciliés dans la commune de Montagny ont droit aux subventions.

²En cas de changement de domicile les subventions s'arrêtent automatiquement à la fin du mois en cours.

³Le droit aux subventions est déterminé avant le début de l'accueil.

⁴Lorsque l'enfant est placé dans le seul but de la socialisation, dans le cas d'un pourcentage d'occupation des parents au total inférieur ou égal à 120%, respectivement inférieur ou égal à 20%

pour une famille monoparentale, une subvention pour au maximum deux demi-jours par semaine est accordée.

Article 5 – Montant des subventions

¹ Le montant initial des subventions est déterminé avant le début de l'accueil.

Article 6 – Calcul du revenu déterminant

¹ Le calcul du revenu déterminant permettant de fixer le montant de la subvention est donné, en vertu de l'art. 12 al. 2 de la LStE, par le revenu annuel net (code 4.910) auquel sont ajoutés :

- a) pour les personnes salariées ou rentières :
 - les primes et cotisations d'assurance (codes 4.110 à 4.140),
 - réduction de primes (code 4.115)
 - les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30 000 francs (code 4.210),
 - les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.310),
 - le vingtième (5 %) de la fortune imposable (code 7.910).
- b) pour les personnes ayant une activité indépendante :
 - les primes de caisse-maladie et accidents (code 4.110),
 - réduction de primes (code 4.115)
 - les autres primes et cotisations (code 4.120),
 - le rachat d'années d'assurance (2e pilier, caisse de pension) pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.140),
 - les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30 000 francs (code 4.210),
 - les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède 15 000 francs (code 4.310),
 - le vingtième (5 %) de la fortune imposable (code 7.910).

Pour les personnes imposées à la source, le revenu déterminant correspond à 80 % du revenu brut soumis à l'impôt, augmenté du vingtième de la fortune imposable selon les données fiscales disponibles au 1er janvier de l'année en cours.

² Pour la détermination du revenu des parents, les subventions se basent sur le dernier avis de taxation en vigueur. Lors du placement initial, la Commune peut décider d'accepter une simulation.

³ Tous les revenus des personnes formant ménage commun selon état de leur inscription au registre du Contrôle des habitants de la commune sont pris en considération, indépendamment de leur état civil et de leur soutien financier effectif ou non aux coûts du ménage.

Article 7 – Procédure pour la demande de subvention

¹ Les parents font la demande de subvention auprès de la structure d'accueil qui leur remet le présent règlement et le formulaire de demande pour la détermination de la subvention. Le formulaire de demande pour la détermination de la subvention doit être complété par les parents et retourné à la structure d'accueil, accompagné de tous les documents justificatifs listés dans le formulaire.

² La commune établit le calcul du revenu déterminant, selon l'article 6.

³ A réception du dossier complet, la demande de subvention est analysée et validée par la commune.

⁴La subvention est appliquée dès le 1^{er} jour du mois de l'entrée effective de l'enfant dans la structure d'accueil, mais au plus tôt à la date de réception du dossier complet auprès de la commune.

⁵La subvention communale est versée directement aux structures d'accueil qui la déduisent du montant des prestations facturées aux parents.

Article 8 – Modification de subvention

¹Les parents doivent communiquer à la Commune, dans un délai de 30 jours dès leur survenance, les modifications de leur situation susceptible d'influencer la subvention octroyée (principalement changement du revenu, de la fortune, du pourcentage d'occupation, du taux de placement). Ceci entraîne une nouvelle analyse et la validation du dossier complet actualisé par la commune.

²Les parents sont tenus de fournir les documents et informations correspondants. L'exactitude des données et des documents doit être attestée par la signature des parents.

³Les contributions attribuées à tort pourront être facturées par la commune.

Art. 9 – Voies de droit

¹Les décisions prises par le Conseil communal concernant l'octroi de subventions pour les places d'accueil préscolaire peuvent, dans un délai de trente jours, faire l'objet d'une réclamation écrite auprès du Conseil communal. Ce délai court dès la notification de la décision.

²Les décisions sur réclamation sont sujettes à recours auprès du préfet dans les trente jours dès sa notification.

Article 10 – Dispositions finales

¹Le conseil communal est chargé de l'application de la loi et du présent règlement.

²Ce règlement abroge le règlement sur les structures d'accueil de la Petite Enfance du 5 décembre 2005.

³Le présent règlement entre en vigueur au moment de son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Ainsi adopté par le Conseil général de Montagny le .././....

La secrétaire :

Le président du Conseil Général :

Sylvie Wider

Marc Küng

Approuvé par la Direction de la Santé et des affaires sociales le.....

Le Conseiller d'Etat, Directeur
Philippe Demierre

Annexe 1 : échelle des subventions

La part de subvention est exprimée en pourcentage du prix coûtant net à la journée de la structure.

Palier	Revenu déterminant		Part de la subvention communale % prix coûtant	
Palier 1	CHF	-	CHF 40'000.00	90%
Palier 2	CHF	40'001.00	CHF 47'500.00	82%
Palier 3	CHF	47'501.00	CHF 55'000.00	74%
Palier 4	CHF	55'001.00	CHF 62'500.00	66%
Palier 5	CHF	62'501.00	CHF 70'000.00	58%
Palier 6	CHF	70'001.00	CHF 77'500.00	55%
Palier 7	CHF	77'501.00	CHF 85'000.00	52%
Palier 9	CHF	85'001.00	CHF 90'000.00	49%
Palier 10	CHF	90'001.00	CHF 95'000.00	42%
Palier 11	CHF	95'001.00	CHF 100'000.00	38%
Palier 12	CHF	100'001.00	CHF 105'000.00	35%
Palier 13	CHF	105'001.00	CHF 110'000.00	30%
Palier 14	CHF	110'001.00	CHF 115'000.00	25%
Palier 15	CHF	115'001.00	CHF 120'000.00	20%
Palier 16	CHF	120'001.00	CHF 127'500.00	15%
Palier 17	CHF	127'501.00	CHF 135'000.00	10%
Palier 18	CHF	135'001.00	CHF 142'500.00	5%
Palier 19	CHF	142'501.00	CHF 150'000.00	5%
Palier 20	CHF	150'001.00	CHF 999'999.00	0%

Pour une demi-journée, 65% de la subvention journalière (repas compris) est accordée.

Ainsi adopté par le Conseil général de Montagny le .././....

La secrétaire :

Sylvie Wider

Le président du Conseil Général :

Marc Küng

Approuvé par la Direction de la Santé et des affaires sociales le.....

Le Conseiller d'Etat, Directeur
Philippe Demierre

→ **Message du bureau du Conseil général au Conseil général**

Message du bureau du Conseil général au Conseil général – Transformation et agrandissement de l'école de Cousset – demande d'un premier crédit de construction

Point no 6 de l'ordre du jour :

6. Transformation et agrandissement de l'école de Cousset, décision et crédit de construction.

Le bureau du Conseil général

Fiche d'investissement

Chapitre comptable no :	2170.5040.01
--------------------------------	--------------

Objet :	Transformation et agrandissement de l'école de Cousset : décision et premier crédit de construction.
----------------	--

Lieu :	Cousset
---------------	---------

Descriptif :	<p>Le descriptif du projet de rénovation et d'agrandissement du centre scolaire de Cousset vous a été présenté lors des informations transmises le 10 février et le 17 mars 2025.</p> <p>Le budget de l'avant-projet se monte à 9.3 millions, avec une tolérance de +/-20%. A ce jour il n'est pas encore possible d'avoir un chiffrage davantage précis. Nous attendons encore les retours des différents bureaux d'ingénieurs ainsi qu'un devis pour la démolition et le désamiantage.</p> <p>Cette demande d'un premier crédit de construction sert à valider le concept de rénovation et d'agrandissement, afin de nous permettre de continuer les études et la suite en toute confiance.</p>
---------------------	---

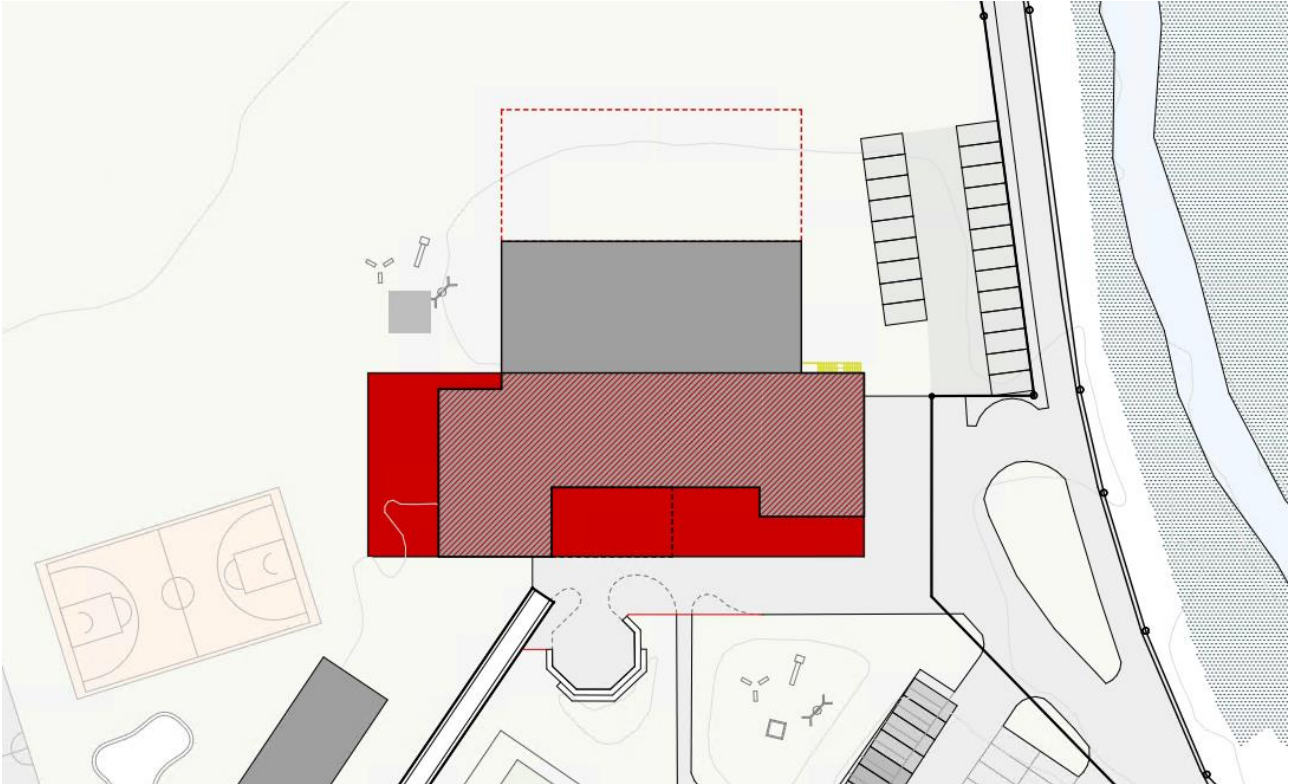
Coût d'investissement :	Premier crédit de Fr. 1'000'000.-
--------------------------------	-----------------------------------

Coût financier de fonctionnement	Amortissement annuel (3%) : Fr. 30'000.-- Intérêt annuel (3%) : Fr. 30'000.--
---	--

Charges effectives de fonctionnement	Fr. 20'000.--
---	---------------

Sources :	-
------------------	---

Plan de situation :



Façade principale :





MONTAGNY

CONSEIL GÉNÉRAL
Commission des finances

Montagny, le 30 avril 2025

Rapport de la Commission financière au Conseil général concernant la demande d'un premier crédit de construction pour la transformation et l'agrandissement de l'école de Cousset

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

I. MISSION DE LA COMMISSION FINANCIERE

Selon l'article 67, al. 1, lettre h LFCo, les dépenses non prévues au budget doivent faire l'objet d'une décision spéciale du Conseil général et selon l'article 72, al 1, lettre c LFCo, il appartient à la Commission financière (COFI) d'examiner les propositions de dépenses qui doivent faire l'objet d'une telle décision.

II. PREMIER CREDIT DE CONSTRUCTION POUR LA TRANSFORMATION ET L'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE A COUSSET

Le Conseil communal demande l'octroi d'un premier crédit de construction de CHF 1'000'000.- pour la transformation et l'agrandissement de l'école à Cousset.

III. PROCEDURE SUIVIE

- a) La COFI a reçu par mail le 28.04.2025 la fiche d'investissement donnant le descriptif de cette demande de crédit et lors de la séance du même jour avec le Conseil communal, des informations complémentaires ont été données par M. Currat et le syndic M. Clément.
- b) La COFI a étudié ce document en tenant compte des informations reçues. Elle constate que ce montant représente un acompte sur le futur budget final qui sera proposé au vote en décembre 2025 et que selon les compléments reçus oralement, il est nécessaire à l'avancement du projet.

IV. CONCLUSION

Sur la base des informations et du document reçus, la COFI préavise favorablement et à l'unanimité le Conseil général d'approuver cette demande de premier crédit de construction de CHF 1'000'000.-, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

Cependant la COFI préconise que la planification financière à 5 ans soit mise à jour pour le vote du solde du projet en décembre 2025, afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur les indicateurs financiers dans un futur proche.

Olivier Dousse
Président

François Egger
Membre

Sandrine Haldimann
Secrétaire

Anthony Berger
Membre

Monique Gründler
Membre

→ **Message du bureau du Conseil général au Conseil général**

Message du bureau du Conseil général au Conseil général – Proposition de modification de l'annexe 1 du règlement du Conseil général – Concerne la rétribution du président du Conseil général et du bureau.

Point no 7 de l'ordre du jour :

7. Proposition de modification de l'annexe 1 du règlement du Conseil général – Concerne la rétribution du président du Conseil général et du bureau.

Le bureau du Conseil général

ANNEXE 1

Règlement du Conseil Général de la commune de Montagny (RCGM)

<u>Règles de rémunération du Conseil Général</u>	<u>Dès 2025</u>
A. Honoraires annuels	En CHF
1. Fixes	
Mme la présidente ou M. le président (y.c. délégations, représentations et préparation du CG)	600.-
2. Séances du conseil général – par séance	90.-
B. Bureau, commissions et représentations	En CHF
1. Prestations du bureau – par heure	30.-
2. Commissions – par heure	25.-
3. Représentations, manifestations officielles des membres	25.-
C. Déplacements et Frais	En CHF
1. Transports public	Selon titre transport
2. Hôtel, repas	Sur facture/quittance
4. Déplacements véhicules privés hors commune	0.70/km

Modalités de paiement

1. Les rémunérations des séances du conseil général comprennent la préparation et les éventuelles séances de groupe.
2. Pour les séances plénières, le décompte est assuré par l'administration communale selon la liste des présences.
3. Pour le bureau, le ou la secrétaire tient à jour le décompte des séances, arrondi au quart d'heure supérieur.
4. Pour les commissions, le ou la secrétaire de chaque commission transmet le décompte des heures, arrondi au quart d'heure supérieur, à l'administration communale.
5. Les jetons de présence sont versés en fin d'année. Ils ne sont pas soumis aux déductions sociales.
6. Les cas spéciaux et les litiges sont tranchés par le bureau du Conseil Général

Le présent document est une annexe au règlement du Conseil Général.

Approuvé par le Conseil Général de Montagny le 27 mai 2025.

La secrétaire

Sylvie Wider

Le président

Marc Küng

→ **Message du bureau du Conseil général au Conseil général**

Message du bureau du Conseil général au Conseil général – Demande concernant le changement de système informatique communal, décision et crédit y relatif.

Point no 8 de l'ordre du jour :

8. Demande concernant le changement de système informatique communal, décision et crédit y relatif.

Le bureau du Conseil général

27 mai 2025

Point 8 de l'ordre du jour de la séance de Conseil général du mardi 27 mai

Demande concernant le changement de système informatique communal, décision et crédit y relatif.

Question soumise au vote : Acceptez-vous l'investissement de Fr. 99'000. pour la migration du logiciel d'administration communale ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire ?

Contexte et situation actuelle

Pour la gestion informatisée des affaires, l'administration communale utilise actuellement le logiciel Urbanus de DataConsulting depuis plusieurs années. Si ce logiciel continue à remplir de manière satisfaisante les fonctions nécessaires, des problèmes techniques récurrents et un support trop lent ralentissent voire bloquent le travail du personnel de l'administration, et, d'une manière moindre, gênent le travail des conseillers communaux.

Les coûts de licences, support et maintenance d'Urbanus s'élèvent à environ Fr. 74'500 par an.

Objet du vote

En raison de cette situation jugée insatisfaisante, un comparatif entre Urbanus et le logiciel concurrent Citizen de l'entreprise T2I a été fait. Ce comparatif a montré qu'un changement de solution informatique serait malgré l'investissement avantageux tant sur le plan financier (retour sur investissement présumé sur 4 ans) que sur le plan de l'efficacité du travail.

Les coûts de licences, support et maintenance de Citizen s'élèvent à Fr. 57'565 la première année et à Fr. 78'126 par an pour les années suivantes.

La mutation, objet de ce vote, s'élève à 98'929.

Soumission au Conseil Général

La demande d'investissement pour le projet de migration de logiciel de gestion doit être approuvée par le législatif communal.

Informations supplémentaires

Document joint : comparatif des solutions Urbanus et Citizen.

Logiciel de gestion pour administration communale

Dernière actualisation: 29.04.2025

Sylvie Wider, Yannis Baillet

Commune de
Montagny



Situation

- Urbanus utilisé comme logiciel de gestion depuis 2017.
- Le personnel de l'administration a une très bonne maîtrise du logiciel.
- Les processus de gestion fonctionnent et les résultats livrés par le logiciel sont d'un point de vue comptable/administratif justes.
- Il existe plusieurs points importants d'insatisfaction, certains relevés par le conseil communal, d'autres par le personnel de l'administration (utilisateurs principaux).
- Deux personnes de l'administration ont utilisé un logiciel concurrent et le favorise par rapport à la solution actuelle.
- En raison de changements de personnes clés dans l'administration, certains processus sont actuellement repensés.

=> le moment est propice pour une évaluation de la situation et de l'éventuelle pertinence d'un changement de logiciel.

Critères d'analyse

- Couverture des besoins
- Qualité fonctionnelle de la solution
- Qualité technique de la solution
- Support
- Coûts (investissement, maintenance et support)

Urbanus (Data Consulting)

Critères	Appréciation	Note (1 – 5) 5 : excellent
couverture des besoins	Bonne couverture des besoins de notre commune. Solution complète.	5
qualité fonctionnelle de la solution	Le logiciel est tout à fait fonctionnel, dans le sens où les résultats produits sont justes/conformes aux attentes. L'usabilité est déficiente: certaines opérations courantes sont complexes à mettre en œuvre. Nécessité de passer par le support pour des paramétrages simples -> perte de temps et coûts supplémentaires.	3
Qualité technique de la solution	Problèmes fréquents, voire quotidiens avec les différents modules Pertes de connexion fréquente. Usabilité correspond aux standards des années 1990/2000. D'une manière générale, solution qui n'a pas connue de modernisation notable et est donc toujours basée sur des technologies anciennes voire obsolètes. Standards de cyber-sécurité actuels ponctuellement non respectés, notamment en ce qui concerne la connexion à distance.	2
Support	Généralement: lent voire très lent . Attente de plusieurs jours même pour un problème bloquant est courant.	2

Citizen (T2i)

Critères	Appréciation	Note (1 – 5) 5 : excellent
couverture des besoins	Bonne couverture des besoins de notre commune. Citizen propose régulièrement des formations pour faire connaître les fonctionnalités des mises à jour effectuées.	4
qualité fonctionnelle de la solution	Le logiciel est tout à fait fonctionnel, dans le sens où les résultats produits sont justes/conformes aux attentes. Usabilité et flexibilité pour l'utilisateur de bonne qualité.	4
Qualité technique de la solution	Technologie et usabilité correspondent à des standards récents. La solution est modernisée/mise à jour régulièrement. Citizen effectue ses mises à jour système durant le week-end et celles-ci sont annoncées plusieurs semaines à l'avance.	4
Support	Gestion des tickets active: chaque utilisateur peut créer un ticket de maintenance en ligne, peut gérer le degré d'urgence. En général forte réactivité dans la gestion des demandes.	5

Coûts

Comparaison Urbanus - Citizen

	2024	2023	2022	Citizen 1ère année	Citizen
Contrat de support	20 578.90	20 514.50	20 514.50	compris	compris
Contrat de maintenance	17 929.70	17 863.35	16 685.05	compris	compris
Hébergement informatique annuel	32 275.20	24 752.60	22 306.95	34 619.00	49 455.75
Prestations informatiques diverses	3 773.40	3 912.80	10 623.90	0.00	0.00
Modules en option	0.00	0.00	0.00	13 355.75	19 079.65
Licences tierces (Microsoft, SQL, Oracle)	0.00	0.00	0.00	9 590.90	9 590.90
Total annuel	74 557.20	67 043.25	70 130.40	57 565.65	78 126.30

Chez Data Consulting, une augmentation pour l'hébergement de Fr. 3'083.90 est annoncée pour 2025 et de Fr. 5'551.90 pour 2026.

Comparaison des solutions

Critères	Pondération	Urbanus (data consulting)	Citizen (T2i)
Couverture des besoins	25%	5	4
Qualité fonctionnelle de la solution	25%	3	4
Qualité technique de la solution	10%	2	4
Support	10%	2	5
Coûts	30%	4	4 3 (en comptant l'investissement de migration)
Totaux		3.6	3.8 (4.1)

Risques

- En cas d'un changement de système

Risque	Atténuation	Niveau de risque Avant → Résiduel après atténuation
Complexité inattendue de la migration	Planification précise et détaillée en collaboration avec T2i	Haut → Moyen
Certaines fonctions primordiales ne sont pas couvertes par la nouvelle solution	Définition précise du cahier des charges et analyse avec T2i	Moyen → Faible

- En cas de maintien du système actuel

Risque	Atténuation	Niveau de risque Avant → Résiduel après atténuation
Péjoration du support chez DataConsulting en raison départ personnes clés	Aucune	Haut → Haut
Augmentation continue des risques de faille de sécurité	Exiger une modernisation du système	Moyen → Moyen

Résiliation du contrat actuel

Durée du contrat et conditions de paiement

La durée minimum d'engagement du présent contrat est de 60 mois. Par la suite, il est renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf résiliation écrite avec un préavis de 6 mois par l'une des parties.

Les redevances annuelles soumises à la TVA, sont dues le 31 décembre de chaque année pour l'année suivante.

Recommandation

L'analyse comparative donne **une légère avance à Citizen de T2i**, malgré les coûts liés à la migration.

L'analyse des risques et opportunités **conforte les résultats** de l'analyse comparative.

Compte tenu du fait que des gains de productivité, de rapidité et sans doute de satisfaction sont attendus, **il est opportun d'envisager un changement de système** et de soumettre cette proposition au Conseil Général.

→ **Divers**

Message du bureau du Conseil général au Conseil général - Divers

Point no 10 de l'ordre du jour :

10. Divers

En application de l'article 46 du règlement du Conseil général, chaque membre du Conseil général peut présenter des propositions sur des objets non prévus à l'ordre du jour et relevant du Conseil général.

Pour des raisons d'efficacité, le bureau du Conseil général demande de transmettre les propositions par écrit pour le jeudi précédent la séance, ceci afin que le Conseil communal puisse y répondre immédiatement durant la séance.

10.1 Sécurisation du trafic et demande de limitation de vitesse aux Arbognes

Le bureau du Conseil général